

# bce

# T2

rapport aux  
actionnaires  
deuxième  
trimestre  
2007

---

31 juillet 2007

SOMMAIRE

---

Le trimestre en un coup d'œil	2
Rapport de gestion	6
Au sujet des déclarations prospectives	6
Au sujet de nos activités	7
Information financière trimestrielle	9
Analyse des résultats financiers	10
Gestion financière et des capitaux	22
Mise à jour du cadre réglementaire	28
Hypothèses et risques sous-jacents à nos déclarations prospectives	32
Nos conventions comptables	35
Contrôles et procédures	37
Mesures financières non définies par les PCGR	37
États financiers consolidés	40
Notes complémentaires	44

---

# Le trimestre en un coup d'œil

À la suite de l'annonce de BCE Inc. le 17 avril 2007 qu'elle examinait les options stratégiques qui s'offrent à elle en vue d'améliorer davantage la valeur offerte aux actionnaires, BCE Inc. a annoncé le 30 juin 2007 la conclusion d'une entente définitive en vue de son acquisition par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers' Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners Inc. et Madison Dearborn Partners, LLC. L'opération, qui se fera entièrement en espèces, est évaluée à 51,7 milliards \$. Selon les modalités de l'opération, le groupe d'investisseurs fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires de BCE Inc. à un prix d'offre de 42,75 \$ l'action et de toutes les actions privilégiées (aux divers prix indiqués dans l'entente définitive). L'opération est assujettie à diverses approbations, notamment l'approbation des actionnaires de BCE Inc., l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes visant le transfert de nos licences de radiodiffusion et l'approbation d'Industrie Canada à l'égard du transfert de nos licences d'utilisation du spectre. BCE Inc. prévoit actuellement que l'opération sera conclue au premier trimestre de 2008. Cependant, il est impossible de garantir que l'opération proposée sera conclue à cette date, à supposer qu'elle le soit. Une circulaire d'information sera préparée et expédiée aux actionnaires au cours des prochains mois, afin de leur communiquer des renseignements importants sur l'opération.

*La rubrique suivante résume les mesures clés que nous utilisons pour évaluer notre rendement et présente une comparaison de nos résultats du deuxième trimestre de 2007 et du deuxième trimestre de 2006. Au premier trimestre de l'exercice en cours, nous avons réorganisé notre entreprise et modifié la présentation de nos secteurs d'exploitation afin de rendre compte de la réorganisation. Nous présentons nos résultats selon quatre secteurs principaux : Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell (collectivement désignés par le terme « Bell » dans le présent document), Bell Aliant et TéléSAT. Cette réorganisation rend compte de la structure simplifiée de notre entreprise à la suite de la formation de Bell Aliant et des cessions annoncées d'actifs non essentiels de BCE, et met davantage en évidence les activités principales de communications de Bell.*

La progression des marges dans toutes les unités d'exploitation de Bell témoigne de l'amélioration régulière de la situation financière dans l'ensemble de la société au deuxième trimestre de 2007. L'augmentation du produit moyen par unité (PMU) et le contrôle des charges a fait progresser le BAIIA des services sans fil et vidéo, tandis que la priorité accordée de manière constante aux contrats rentables et la discipline à laquelle nous nous soumettons pour l'établissement des prix et la gestion des coûts ont contribué à l'amélioration du rendement d'exploitation dans nos unités des grandes entreprises et des PME ce trimestre. Nous avons également continué d'endiguer le rythme d'érosion des produits d'exploitation de notre secteur Services sur fil grâce à diverses initiatives en matière de reconquête de clients et autres initiatives de commercialisation. Il en a résulté une diminution des pertes de lignes locales ce trimestre comparativement à l'exercice précédent, ce qui s'est traduit par un rythme annualisé d'érosion inférieur de nos services d'accès au réseau (SAR) par rapport au premier trimestre de 2007.

Les acquisitions d'abonnés de nos services de croissance ont continué d'augmenter ce trimestre, malgré le fait que la diminution du nombre d'activations, d'un exercice à l'autre, ait ralenti la croissance globale des produits d'exploitation de Bell. Bell Mobilité a enregistré une performance sans précédent pour un deuxième trimestre en ce qui a trait aux acquisitions brutes. Les acquisitions d'abonnés des services sans fil optant pour des plans de services postpayés ont augmenté de façon marquée comparativement au trimestre précédent, grâce aux offres de combinés plus intéressantes, à la fréquentation plus intense de nos canaux de vente par les clients et à l'incidence positive de nos forfaits Appels Bell à Bell. Sympatico a gagné du terrain au chapitre des acquisitions d'abonnés grâce à des promotions concurrentielles, notamment le nouveau Forfait de Bell. Chez Bell ExpressVu, divers facteurs se sont répercutés négativement sur les acquisitions d'abonnés des services vidéo, à savoir la diminution des ventes dans nos canaux de vente indirects, la réduction des frais de commercialisation et l'application de plusieurs majorations de tarifs.

Nous avons également réalisé des progrès continus dans le service à la clientèle en réglant plus rapidement et plus efficacement les problèmes des clients, ce qui nous a permis de réduire le nombre d'appels acheminés à nos centres d'appels, en augmentant davantage la performance de nos réseaux large bande et sans fil et en améliorant nos services d'installation et de réparation des lignes fixes. Plus particulièrement, le nombre d'appels interrompus a fortement diminué dans la région du Grand Toronto par suite des investissements que nous avons continué d'engager dans notre réseau sans fil.

## Faits saillants de l'exploitation

### BELL

CONNEXIONS CLIENTS DE BELL  
(en milliers)

	T2 2007 ACTIVATIONS NETTES	CONNEXIONS TOTALES 30 JUIN 2007
SAR	(114)	8 524
Internet haute vitesse	29	1 959
Sans fil <sup>(1)</sup>	63	5 884
Vidéo	(7)	1 817

<sup>(1)</sup> Les chiffres présentés comprennent la totalité des abonnés à Virgin Mobile.

- **SAR** – Le nombre de nos lignes SAR en service a diminué de 114 000, comparativement à 129 000 au deuxième trimestre de 2006, pour atteindre 8 524 000 lignes au 30 juin 2007. Malgré l'intense concurrence que nous livrent les câblodistributeurs pour les services de téléphonie locale, la diminution des pertes totales de lignes d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'amélioration au chapitre de la reconquête de clients des services résidentiels, à la vigueur soutenue de la demande de gros pour des lignes d'accès dans l'Ouest canadien et au nombre comparativement moindre de débranchements au cours de la période des déménagements résidentiels. Le rythme annuel d'érosion des lignes SAR s'est amélioré pour s'établir à 4,7 % au deuxième trimestre de 2007, contre 4,8 % au premier trimestre de 2007.
- **Services Internet haute vitesse** – Nous avons ajouté 29 000 nouveaux abonnés nets du service Internet haute vitesse ce trimestre, contre 25 000 activations nettes au deuxième trimestre de 2006, ce qui porte notre clientèle en fin de période à 1 959 000 abonnés, soit une augmentation de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les acquisitions d'abonnés ce trimestre découlent principalement de nos promotions concurrentielles, de l'augmentation du nombre d'activations du service WiMax offert par Sympatico et de la réintroduction de forfaits de services groupés. Au début du deuxième trimestre, nous avons rajusté le chiffre de notre clientèle en y retranchant 11 000 abonnés en défaut de paiement qui n'avaient pas utilisé le réseau en 2007.
- **Services sans fil** – Les activations nettes de services sans fil ce trimestre se sont établies à 63 000, contre 97 000 au deuxième trimestre de 2006, ce qui porte notre clientèle des services sans fil à 5 884 000 abonnés à la fin du deuxième trimestre de 2007. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable au nombre accru de désactivations et à la diminution des activations brutes de plans de services postpayés. Les activations nettes de services sans fil ce trimestre se comparent avantageusement aux 13 000 activations nettes enregistrées au premier trimestre de 2007, ce qui reflète les mesures mises en œuvre au cours des deux derniers trimestres afin d'accroître notre part du marché des activations dans ce secteur ainsi que les investissements que nous continuons de faire dans la qualité du réseau sans fil et la couverture des données mobiles haute vitesse.
- **Services vidéo** – Notre clientèle des services vidéo a diminué de 7 000 abonnés ce trimestre comparativement à des activations nettes de 19 000 l'exercice précédent, ce qui reflète une augmentation du taux de désabonnement, qui est passé à 1,3 % contre 1,0 % au deuxième trimestre de 2006. Ce résultat découle essentiellement du nombre accru de désactivations de comptes d'abonnés en défaut de paiement, dans la foulée de l'accélération du traitement des comptes en recouvrement découlant de l'attention accordée à la gestion des débiteurs et aux flux de trésorerie. L'application de diverses majorations des tarifs en 2006 et en 2007 a également eu un effet négatif sur le taux de désabonnement ce trimestre. À la fin du deuxième trimestre de 2007, notre clientèle des services vidéo s'élevait à 1 817 000 abonnés, ce qui représente une augmentation de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le secteur Services sur fil de Bell, les produits d'exploitation des services téléphoniques traditionnels ont diminué moins fortement qu'aux trimestres précédents, car nous avons continué de contrôler de manière proactive le rythme d'érosion de nos services traditionnels d'accès par lignes locales grâce à l'établissement stratégique des tarifs, à nos initiatives en matière de reconquête de clients et autres initiatives de commercialisation comme le lancement du Forfait de Bell. Bien que les services de croissance aient constitué une plus forte proportion des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell, le total des produits d'exploitation de ce secteur a diminué d'un exercice à l'autre, en raison des pertes continues de lignes locales résidentielles, de la forte concurrence sur les prix, de la diminution des ventes de technologie de l'information et des communications (TIC) dans notre unité des grandes entreprises ainsi que de l'incidence négative de décisions réglementaires. Le bénéfice d'exploitation des services sur fil a également diminué comparativement à l'exercice précédent, malgré la réduction des coûts de la main-d'œuvre, la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux et les améliorations additionnelles au chapitre de la productivité, découlant principalement de la modification continue de la composition des produits, les services traditionnels qui génèrent des marges plus élevées étant délaissés au profit des services de croissance qui génèrent des marges moins élevées, de l'augmentation des créances irrécouvrables et de la hausse des frais de restructuration.

Le secteur Services sans fil de Bell a enregistré de meilleurs résultats financiers ce trimestre, grâce à l'augmentation du PMU et à la gestion prudente des charges d'exploitation, ce qui a contribué directement à l'augmentation des marges d'exploitation. En outre, les acquisitions d'abonnés ont augmenté progressivement ce trimestre, l'augmentation de la fréquentation de nos canaux de vente par les clients ayant augmenté, ce qui reflète l'amélioration des relations avec nos détaillants, une meilleure prestation des ventes, l'élargissement de la distribution et la réaction positive des clients à nos forfaits d'appels et à notre gamme plus attrayante de combinés.

## BELL ALIANT

Dans le secteur Bell Aliant, la croissance des produits d'exploitation découlant des services Internet, de données et de technologie de l'information (TI) a largement compensé la baisse des produits d'exploitation des services traditionnels sur fil. Cette augmentation des produits d'exploitation, conjuguée aux coûts de transaction associés à la formation de Bell Aliant engagés en 2006, a contribué à la hausse du bénéfice d'exploitation d'un exercice à l'autre, malgré l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre et du coût des produits vendus.

## TÉLÉSAT

Chez Télésat, la croissance des produits d'exploitation a été soutenue par une vente non récurrente de capacité de transmission par satellite et par la croissance régulière des ventes de services d'accès bidirectionnel à large bande. L'augmentation des produits d'exploitation a contribué à l'amélioration du bénéfice d'exploitation d'un exercice à l'autre, en partie contrebalancée par les charges d'exploitation plus élevées imputables au coût accru des ventes d'équipements et aux montants compensatoires.

## Produits d'exploitation

Au deuxième trimestre de 2007, les produits d'exploitation totaux de BCE ont progressé pour s'établir à 4 438 millions \$, en hausse de 1,5 % comparativement au deuxième trimestre de 2006, ce qui reflète l'augmentation des produits d'exploitation chez Bell, Bell Aliant et TéléSAT. Les produits d'exploitation de Bell ont progressé de 1,4 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 3 648 millions \$, surtout du fait de la croissance des produits d'exploitation des services vidéo, sans fil, Internet et de connectivité à large bande, ainsi que de l'augmentation des ventes de produits et services de TIC à nos PME clientes. Ces facteurs positifs ont été largement contrebalancés par l'érosion continue des services sur fil traditionnels découlant des pertes plus élevées de lignes locales résidentielles et de la migration continue des clients d'affaires vers les services sur protocole Internet (IP), les ventes moindres de TIC à nos clients de l'unité des grandes entreprises, la diminution des produits d'exploitation des services de gros et la réduction des produits d'exploitation imputable aux décisions réglementaires. Nous avons poursuivi nos efforts en vue de contrôler efficacement le rythme d'érosion des produits d'exploitation de notre secteur Services sur fil grâce à nos initiatives de fidélisation de la clientèle du service résidentiel, à l'établissement stratégique des prix de nos produits et à la gestion prudente de la migration vers les réseaux IP, ce qui a contribué à ralentir la baisse des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell d'un exercice à l'autre. Par suite de la diminution du nombre de lignes du service local résidentiel et des ajouts de lignes SAR d'affaires, d'un exercice à l'autre, les produits d'exploitation des services téléphoniques traditionnels (comprenant les services locaux et d'accès et les services interurbains) chez Bell ont diminué de 5,0 % au deuxième trimestre de 2007, comparativement à 8,4 % au deuxième trimestre de 2006.

## Bénéfice d'exploitation et BAIIA <sup>(1)</sup>

Le bénéfice d'exploitation de BCE au deuxième trimestre de 2007 s'est établi à 898 millions \$, soit une légère hausse contre 894 millions \$ au trimestre correspondant de 2006. L'augmentation du BAIIA a largement compensé la hausse des frais de restructuration et de l'amortissement. Le BAIIA de BCE a augmenté de 44 millions \$, ou de 2,5 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 1 777 millions \$, surtout grâce à la hausse du BAIIA chez Bell. La hausse des frais de restructuration et autres éléments ce trimestre découle principalement des coûts associés à l'examen des options stratégiques.

Chez Bell, le bénéfice d'exploitation a reculé de 1,0 % pour s'établir à 681 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, contre 688 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en dépit de l'amélioration du BAIIA, surtout par suite de l'augmentation des frais de restructuration et de l'amortissement. Le BAIIA de Bell a augmenté de 3,2 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 1 398 millions \$, ce qui reflète l'amélioration des marges des services sans fil en raison de l'augmentation du PMU, l'amélioration de la rentabilité de nos unités des grandes entreprises et des PME, la compression des coûts de la main-d'œuvre, la réduction des frais généraux et d'administration ainsi que la charge nette moindre au titre des avantages sociaux. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par l'incidence négative découlant du recul des produits d'exploitation des services voix et données traditionnels, générant des marges élevées, de l'augmentation des créances irrécouvrables, de la hausse des coûts liés à l'amélioration du service dans les centres d'appels, de l'augmentation des frais de publicité et de commercialisation associés au lancement du Forfait de Bell et des services de téléphonie résidentielle, ainsi que de l'incidence de décisions réglementaires. Par suite de la progression des produits d'exploitation et du BAIIA, la marge du BAIIA de Bell au deuxième trimestre de 2007 s'est améliorée de 0,7 point de pourcentage, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 38,3 %.

## Bénéfice net et bénéfice par action

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 667 millions \$, ou 0,83 \$ par action ordinaire, au deuxième trimestre de 2007, soit une augmentation de 40 % et de 57 %, respectivement, comparativement au bénéfice net de 476 millions \$, ou 0,53 \$ par action ordinaire, au deuxième trimestre de 2006. Exclusion faite de l'incidence des frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant<sup>(1)</sup>, le bénéfice net a diminué de 37 millions \$ pour s'établir à 445 millions \$, contre 482 millions \$ au deuxième trimestre de 2006. Bien que le BAIIA ait augmenté d'un exercice à l'autre, la diminution du bénéfice d'un exercice à l'autre, déduction faite des éléments susmentionnés, est principalement imputable à l'augmentation au titre de la part des actionnaires sans contrôle, de l'amortissement et des pertes de change relativement à certaines couvertures financières non admissibles aux fins de la comptabilité de couverture. La baisse du bénéfice a toutefois été largement compensée d'un exercice à l'autre par la diminution du nombre d'actions ordinaires de BCE Inc. en circulation en raison de la distribution de parts de fiducie de Bell Aliant aux porteurs d'actions ordinaires de BCE Inc. en juillet 2006 et du rachat des actions ordinaires de BCE Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Par conséquent, pour ce qui est du bénéfice par action, le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant a augmenté de 0,02 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 0,56 \$.

<sup>(1)</sup> Le BAIIA, le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (Bell Aliant), ainsi que les flux de trésorerie disponibles n'ont pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Il est donc improbable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Pour plus de précisions sur ces mesures, y compris un rapprochement avec les mesures les plus comparables selon les PCGR, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée *MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR* dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2007 de BCE Inc. daté du 31 juillet 2007.

## Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations de BCE ont diminué de 13,1 %, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 745 millions \$. En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations ont diminué pour s'établir à 16,8 % au deuxième trimestre de 2007, contre 19,6 % l'exercice précédent. De même, les dépenses en immobilisations de Bell ont diminué de 14,3 % ce trimestre, pour s'établir à 538 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, ce qui reflète une intensité du capital de 14,7 % comparativement à 17,4 % au deuxième trimestre de 2006. La majeure partie des dépenses en immobilisations du trimestre étaient concentrées sur les priorités stratégiques clés dans les secteurs de croissance de notre entreprise, y compris les améliorations apportées à la qualité et à l'étendue de notre réseau de données sans fil, l'expansion de la place que nous occupons dans le marché de la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds pour fournir un accès large bande à plus haute vitesse et la poursuite du développement de notre plateforme de télévision IP. Par contre, les dépenses liées à la mise à niveau de nos systèmes de facturation et de gestion des commandes ont diminué, car ces projets sont terminés, les investissements dans les systèmes de TI ont également diminué et les besoins de financement pour soutenir nos initiatives en matière de réduction des coûts et de productivité ne sont plus aussi importants.

## Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup>

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 8,6 % ce trimestre, s'établissant à 1 414 millions \$, contre 1 302 millions \$ au deuxième trimestre de 2006, surtout du fait de la diminution des paiements d'intérêts par suite de l'échelonnement des paiements d'intérêts chez Bell Aliant et du refinancement de la dette à des taux plus avantageux, de l'augmentation du produit tiré de la titrisation de créances, de l'augmentation du BAIIA et de la diminution des impôts sur les bénéfices payés par suite de la formation de la fiducie de revenu Bell Aliant. Cette situation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des prestations de retraite par suite des contributions versées au régime de retraite de Bell Canada au cours du trimestre.

Ce trimestre, nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 236 millions \$, soit une augmentation de 170 millions \$ par rapport à des flux de trésorerie disponibles de 66 millions \$ au deuxième trimestre de 2006. Ce résultat découle principalement de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme il est décrit précédemment, et de la diminution des dépenses en immobilisations, en partie contrebalancées par l'augmentation des dividendes versés aux actionnaires sans contrôle découlant des distributions effectuées par Bell Aliant.

<sup>(1)</sup> Le BAIIA, le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former le Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (Bell Aliant), ainsi que les flux de trésorerie disponibles n'ont pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Il est donc improbable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Pour plus de précisions sur ces mesures, y compris un rapprochement avec les mesures les plus comparables selon les PCGR, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée *MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR* dans le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2007 de BCE Inc. daté du 31 juillet 2007.

# Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions nous, notre/nos et BCE désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Bell Canada est, sauf indication contraire, désignée dans les présentes par le terme Bell, et comprend nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell. Les références faites à Bell Aliant se rapportent aux questions relatives à Aliant Inc. (Aliant) et ses entités affiliées et aux mesures prises par ces dernières avant le 7 juillet 2006, ainsi qu'aux questions relatives au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses entités affiliées et aux mesures prises par ces derniers à cette date ou après.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, daté du 7 mars 2007 (rapport de gestion de 2006 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion de BCE Inc. pour le premier trimestre de 2007 daté du 1<sup>er</sup> mai 2007 (rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE).

Vous trouverez des renseignements additionnels sur nous, y compris la notice annuelle de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 datée du 7 mars 2007 (notice annuelle 2006 de BCE) et les derniers rapports financiers, sur le site Web de BCE Inc., au [www.bce.ca](http://www.bce.ca), sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Ce rapport de gestion traite de nos activités, de notre rendement et de notre situation financière pour le trimestre (T2) et le semestre (cumul annuel) terminés les 30 juin 2007 et 2006.

## Au sujet des déclarations prospectives

Les lois sur les valeurs mobilières incitent les entreprises à présenter de l'information prospective afin que les investisseurs puissent mieux comprendre les perspectives de l'entreprise et prendre des décisions de placement éclairées.

Sauf mention contraire dans ce rapport de gestion, ou dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, les prévisions présentées dans le rapport de gestion de 2006 de BCE sont inchangées.

Ce rapport de gestion contient des déclarations prospectives sur les objectifs, les plans, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et les activités de BCE. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Les déclarations prospectives peuvent recourir à des termes comme *hypothèse*, *but*, *prévoir*, *croire*, *s'attendre à*, *viser*, *avoir l'intention de*, *chercher à*, *objectif*, *prévision*, *cible* ainsi qu'à des temps et des modes comme le futur et le conditionnel. Ces déclarations sont de nature prospective parce qu'elles sont fondées sur nos attentes, estimations et hypothèses actuelles au sujet des marchés dans lesquels nous exerçons nos activités, de l'environnement économique canadien, de notre capacité d'attirer des clients et de les conserver, ainsi que de notre capacité à gérer les actifs liés aux réseaux et les coûts d'exploitation. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi intitulée *United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Il est important de savoir que :

- dans ce rapport de gestion, les déclarations prospectives décrivent nos attentes en date du 31 juillet 2007, à moins d'indication contraire
- nos résultats réels peuvent différer de façon importante de nos attentes si des risques connus ou inconnus touchent nos activités ou si nos estimations ou nos hypothèses se révèlent inexactes. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives; le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives.
- sauf indication contraire de BCE, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur nos activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations sont faites. Ces déclarations ne reflètent pas, sauf indication contraire de BCE, l'incidence des cessions, des ventes d'actifs, des monétisations, des fusions, des acquisitions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions, des réductions de valeur d'actifs, ni d'autres frais annoncés ou survenus après que les déclarations prospectives sont faites. L'incidence financière de ces transactions ou éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend nécessairement des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ou la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.
- nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour ou à les réviser, même si de nouveaux renseignements devenaient disponibles à la suite d'événements futurs, ou pour toute autre raison.

Un certain nombre d'hypothèses ont été formulées par BCE relativement à l'énoncé des déclarations prospectives dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE et dans le présent rapport de gestion, comme certaines hypothèses portant sur l'économie canadienne, le marché, les résultats d'exploitation et financiers ainsi que les transactions. Certains des facteurs en conséquence desquels les résultats ou événements pourraient différer de manière considérable de nos attentes actuelles comprennent, entre autres, notre capacité de déployer nos stratégies et nos plans, l'intensité de l'activité de nos concurrents et la capacité d'améliorer le service à la clientèle tout en réduisant les coûts. Les hypothèses formulées pour préparer les déclarations

prospectives et les risques qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante de nos attentes actuelles sont décrits tout au long de ce rapport de gestion et, plus particulièrement, à la rubrique *Hypothèses et risques sous-jacents à nos déclarations prospectives*. D'autres hypothèses et risques importants sont également analysés à la rubrique intitulée *Mise à jour du cadre réglementaire*.

## Au sujet de nos activités

Une description détaillée de nos produits et services ainsi que de nos objectifs et de notre stratégie est présentée dans le rapport de gestion de 2006 de BCE.

## PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Notre stratégie consiste à fournir à nos clients des services de communications intégrés fiables, uniformes et de grande qualité, de manière efficiente et rentable. Nous nous efforçons d'offrir aux clients une expérience différente en tirant le meilleur parti des capacités de nos réseaux, de nos produits et de notre marque. En nous démarquant de nos concurrents et en favorisant la fidélisation de notre clientèle, nous prévoyons assurer l'expansion rentable de nos services de croissance — comprenant les services sans fil, vidéo, Internet et de technologie de l'information et des communications (TIC) — et ralentir le déclin de nos services traditionnels voix et données.

Afin d'améliorer l'expérience des clients en 2007, nous concentrerons nos efforts sur *l'amélioration de la relation avec les clients, le perfectionnement de nos réseaux et de nos processus et la prestation de produits et de services innovateurs*. Au cours du trimestre, nous avons réalisé des progrès à l'égard de chacun de ces aspects importants :

### Relation avec les clients

- Nous avons, au cours du trimestre, réduit le taux de rendez-vous manqués en pourcentage du nombre total de rendez-vous pour l'installation et la réparation de lignes d'environ 7 % et 25 %, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- La résolution au premier appel pour tous nos services aux consommateurs, sur une base combinée, s'est améliorée de 4,2 points de pourcentage comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour s'établir à 78,7 % au deuxième trimestre de 2007.
- Le temps de réparation du service Internet haute vitesse résidentiel a été réduit de près de la moitié depuis l'exercice précédent, pour s'établir à 39,4 heures au deuxième trimestre de 2007 comparativement à 76,3 heures au deuxième trimestre de 2006.
- Le délai moyen pour une nouvelle installation vidéo a été réduit, passant de 4 jours en 2006 à 2,4 jours en 2007.
- Le délai moyen de réparation pour nos clients de l'unité des grandes entreprises s'est amélioré de 43 % ce trimestre, passant à 4,1 heures, ce qui reflète les améliorations marquées des processus à l'égard de l'ascension et de la résolution des problèmes découlant en grande partie du lancement de notre centre d'assistance.
- Compte tenu de la priorité que nous accordons à l'accentuation de notre présence sur le marché par l'expansion de nos points de distribution, nous avons ajouté 9 nouveaux magasins Bell et 36 emplacements de détaillants partenaires au cours du trimestre, ce qui porte le nombre total des nouveaux emplacements ajoutés au premier semestre de 2007 à 19 magasins Bell et à 94 détaillants partenaires.

### Réseaux et processus

- Nous avons continué à déployer la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds en mettant en service 435 autres nœuds dans différents quartiers au deuxième trimestre de 2007, ce qui porte à 4 227 le nombre total de nœuds en service.
- Nous avons accru la place occupée par notre réseau de données sans fil haute vitesse, aussi appelé réseau évolution à données optimisées (EVDO) Revision A, au Québec, en Ontario et dans les Maritimes, ce qui porte à environ 68 % la couverture de la population canadienne desservie. Il s'agit de la technologie EVDO de prochaine génération qui permet l'augmentation des vitesses maximales de transmission de données à environ 1,8 mégabit par seconde (Mbps) et de téléchargement de données à plus de 3 Mbps.

### Produits et services

- Le 15 mai 2007, nous avons lancé le Forfait de Bell, un forfait concurrentiel qui permet aux clients de Bell de combiner les services interurbains de Bell, les services de télévision par satellite ExpressVu, les services d'accès Internet haute vitesse Sympatico et les services sans fil Bell Mobilité en un forfait simple, et de réaliser des économies de 5 \$ à 20 \$ par mois.
- Bell Mobilité a lancé cinq nouveaux appareils ce trimestre. Nous avons été le premier fournisseur de services canadien à lancer le téléphone intelligent Blackberry<sup>MC</sup> 8830 World Edition, le premier appareil AMCR à offrir une connexion mobile haute vitesse aux réseaux AMCR au Canada et en Amérique du Nord ainsi que l'itinérance internationale voix et données sur les réseaux GSM/GPRS à l'extérieur de l'Amérique du Nord, et trois accessoires sans fil (la carte PC P720 sans fil Novatel, le modem USB U720 sans fil Novatel et l'ExpressCard X720 sans fil Novatel) afin de tirer parti du service EVDO Revision A de Bell Mobilité.
- Nous avons lancé la Solution Internet de Bell pour entrepreneurs à domicile, une gamme de produits et services Internet conçue expressément pour nos clients qui travaillent à domicile et regroupant les services Internet haute vitesse, de sécurité, de courriel et d'hébergement Web.
- Les émissions de musique sans annonces publicitaires du service SIRIUS Radio Satellite, offertes exclusivement sur les téléphones de Bell Mobilité, ont été lancées ce trimestre. Il s'agit d'un ajout à la liste toujours croissante de nos offres de divertissement à emporter, qui comprend maintenant des films à la demande, des émissions de télévision et le plus vaste catalogue de chansons au Canada.

## FAITS TOUCHANT NOTRE SOCIÉTÉ

### BCE Inc. conclut une entente définitive visant son acquisition

À la suite de l'annonce de BCE Inc. le 17 avril 2007 qu'elle examinait les options stratégiques qui s'offrent à elle en vue d'améliorer davantage la valeur offerte aux actionnaires, BCE Inc. a annoncé le 30 juin 2007 la conclusion d'une entente définitive (l'entente définitive) en vue de son acquisition par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers' Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers'), Providence Equity Partners Inc. et Madison Dearborn Partners, LLC (collectivement, le groupe d'investisseurs). L'opération, qui se fera entièrement en espèces, est évaluée à 51,7 milliards \$, y compris une tranche de 16,9 milliards \$ au titre de la dette, des actions privilégiées et de la part des actionnaires sans contrôle. Selon les modalités de l'opération, le groupe d'investisseurs fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires de BCE Inc. à un prix d'offre de 42,75 \$ l'action et de toutes les actions privilégiées (à divers prix indiqués dans l'entente définitive). L'opération est assujettie à diverses approbations, notamment l'approbation des actionnaires de BCE Inc., l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant le transfert de nos licences de radiodiffusion et l'approbation d'Industrie Canada à l'égard du transfert de nos licences d'utilisation du spectre. Aux termes de l'entente définitive, BCE Inc. a accepté de mener ses activités dans le cours normal conformément à ses pratiques antérieures d'ici la clôture de l'opération. BCE Inc. a également accepté de respecter certaines clauses restrictives spécifiques se rapportant à cette clause restrictive générale, lesquelles limitent, entre autres, certaines de ses activités, notamment la conclusion de certaines opérations comme les fusions, les cessions et acquisitions d'actifs, les apports en capital et l'engagement d'emprunts (sous réserve de certains seuils et de certaines exceptions). BCE Inc. prévoit actuellement que l'opération sera conclue au premier trimestre de 2008. Cependant, il est impossible de garantir que l'opération proposée sera conclue à cette date, à supposer qu'elle le soit. Pour obtenir plus d'information, se reporter à la déclaration de changement important datée du 5 juillet 2007 que BCE Inc. a déposée auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis (disponible sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov)).

### Nouveau cadre de plafonnement des prix

Le 30 avril 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-27 dans laquelle il a établi les nouvelles règles qui régiront les tarifs que Bell Canada et d'autres entreprises de téléphone titulaires demandent en échange de leurs services locaux résidentiels et d'affaires qui sont toujours réglementés. Le nouveau régime a une durée indéfinie et offre aux entreprises de téléphone titulaires une plus grande flexibilité pour répondre aux besoins de chaque client. Les principaux éléments du nouveau régime de plafonnement des prix qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2007, sont les suivants :

- les prix de base pour les services résidentiels dans les zones urbaines ne peuvent augmenter au-delà des niveaux actuels
- les prix de base pour les services résidentiels dans les zones de desserte à coût élevé peuvent augmenter du moindre du taux d'inflation ou de 5 % par année
- la limite maximale des prix pour les options et les fonctions des services locaux résidentiels ainsi que pour les forfaits est supprimée
- la souplesse de tarification permettant de demander différents prix à différents clients pour les services résidentiels, y compris les options et les fonctions, est accrue
- les prix des services locaux d'affaires peuvent, dans l'ensemble, augmenter selon le taux d'inflation, les augmentations de prix sur une base individuelle étant limitées à 10 %
- les prix des appels locaux à partir de téléphones publics peuvent augmenter de 0,25 \$ à 0,50 \$ pour les appels en espèces et de 0,50 \$ à 1,00 \$ pour les appels autres qu'en espèces
- les prix pour les services d'appels 911 et pour les autres services de sécurité publique sont conservés aux niveaux actuels
- aucun compte de report n'est lié au nouveau régime.

En outre, en vertu du nouveau cadre d'abstention de réglementation des services locaux qui est entré en vigueur le 4 avril 2007, Bell Canada et Bell Aliant ont amorcé une demande d'abstention de réglementation dans des régions admissibles en Ontario, au Québec et au Canada atlantique. À mesure que nous serons exemptés de la réglementation des services téléphoniques locaux sur notre territoire, nous aurons moins de services et de produits d'exploitation pouvant être assujettis aux règles de plafonnement des prix.

### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Aucune action ordinaire n'a été rachetée dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au deuxième trimestre de 2007, le programme ayant été suspendu en attendant la conclusion du processus d'examen des solutions stratégiques de la société. Bien que ce processus d'examen des solutions stratégiques soit terminé et que BCE Inc. ait conclu une entente définitive visant son acquisition par le groupe d'investisseurs, les rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités demeurent interrompus. Au 30 juin 2007, la société avait acheté et annulé 7,4 millions d'actions ordinaires pour un coût total de 227 millions \$.

## Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres terminés. Cette information a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels, mais elle n'est pas vérifiée.

	2007			2006			2005		
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	
Produits d'exploitation	4 438	4 385	4 532	4 407	4 374	4 343	4 526	4 394	
BAIIA <sup>(1)</sup>	1 777	1 740	1 639	1 712	1 733	1 698	1 674	1 705	
Amortissement	(807)	(787)	(796)	(787)	(789)	(756)	(777)	(774)	
Frais de restructuration et autres éléments	(72)	(36)	(91)	(126)	(50)	(88)	(24)	(31)	
Bénéfice d'exploitation	898	917	752	799	894	854	873	900	
Bénéfice provenant des activités poursuivies	562	526	714	322	441	403	387	441	
Activités abandonnées	138	3	3	(20)	53	91	43	18	
Bénéfice net	700	529	717	302	494	494	430	459	
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	667	499	699	285	476	477	413	441	
Inclus dans le bénéfice net :									
Gains nets (pertes nettes) sur placements									
Activités poursuivies	132	103	410	8	-	1	-	-	
Activités abandonnées	136	1	2	(11)	35	80	-	-	
Frais de restructuration et autres éléments	(46)	(25)	(66)	(71)	(27)	(58)	(16)	(21)	
Coûts engagés pour former Bell Aliant	-	-	-	(28)	(14)	-	-	-	
Bénéfice net par action ordinaire									
Activités poursuivies – de base	0,65	0,62	0,83	0,38	0,47	0,42	0,39	0,46	
Activités poursuivies – dilué	0,65	0,62	0,83	0,38	0,47	0,42	0,39	0,46	
Bénéfice net – de base	0,83	0,62	0,84	0,36	0,53	0,52	0,44	0,48	
Bénéfice net – dilué	0,83	0,62	0,84	0,36	0,53	0,52	0,44	0,48	
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	803,2	806,0	811,6	818,8	896,4	920,5	927,3	927,0	

<sup>(1)</sup> Le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section BAIIA de la rubrique MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

## Analyse des résultats financiers

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse du rendement que nous avons enregistré au deuxième trimestre de 2007 et pour le cumul annuel de 2007 par rapport au deuxième trimestre de 2006 et au cumul annuel de 2006. Elle met l'accent sur nos résultats d'exploitation consolidés et fournit de l'information financière sur chacun de nos secteurs d'exploitation.

### ANALYSE CONSOLIDÉE

	T2 2007	T2 2006	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	4 438	4 374	1,5 %	8 823	8 717	1,2 %
Charges d'exploitation	(2 661)	(2 641)	(0,8 %)	(5 306)	(5 286)	(0,4 %)
<b>BAIIA</b>	<b>1 777</b>	<b>1 733</b>	<b>2,5 %</b>	<b>3 517</b>	<b>3 431</b>	<b>2,5 %</b>
Amortissement	(807)	(789)	(2,3 %)	(1 594)	(1 545)	(3,2 %)
Frais de restructuration et autres éléments	(72)	(50)	(44,0 %)	(108)	(138)	21,7 %
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>898</b>	<b>894</b>	<b>0,4 %</b>	<b>1 815</b>	<b>1 748</b>	<b>3,8 %</b>
Autres (charges) produits	(20)	(36)	44,4 %	112	(45)	n.s.
Intérêts débiteurs	(220)	(227)	3,1 %	(435)	(459)	5,2 %
Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	658	631	4,3 %	1 492	1 244	19,9 %
Charge d'impôts	(8)	(153)	94,8 %	(221)	(322)	31,4 %
Part des actionnaires sans contrôle	(88)	(37)	n.s.	(183)	(78)	n.s.
Bénéfice provenant des activités poursuivies	562	441	27,4 %	1 088	844	28,9 %
Activités abandonnées	138	53	n.s.	141	144	(2,1 %)
Bénéfice net	700	494	41,7 %	1 229	988	24,4 %
Dividendes sur actions privilégiées	(33)	(18)	(83,3 %)	(63)	(35)	(80,0 %)
<b>Bénéfice net applicable aux actions ordinaires</b>	<b>667</b>	<b>476</b>	<b>40,1 %</b>	<b>1 166</b>	<b>953</b>	<b>22,4 %</b>
<b>Bénéfice par action</b>	<b>0,83</b>	<b>0,53</b>	<b>56,6 %</b>	<b>1,45</b>	<b>1,05</b>	<b>38,1 %</b>

n.s. : non significatif

### Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont progressé de 1,5 %, pour s'établir à 4 438 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, et de 1,2 %, pour s'établir à 8 823 millions \$ depuis le début de l'exercice, ce qui reflète l'augmentation des produits d'exploitation chez Bell, Bell Aliant et TéléSAT.

Au deuxième trimestre de 2007, les produits d'exploitation de Bell ont progressé de 1,4 % d'un exercice à l'autre pour s'établir à 3 648 millions \$ du fait de la croissance de 7,4 % dans le secteur Services sans fil de Bell en raison principalement de l'augmentation du produit moyen par unité (PMU) et de la croissance du nombre d'abonnés, contrebalancées en grande partie par la baisse de 0,8 % des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell. De même, au premier semestre de 2007, les produits d'exploitation de Bell ont progressé de 0,9 % pour s'établir à 7 227 millions \$, contre 7 163 millions \$ au semestre correspondant de 2006.

Les baisses des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell d'un exercice à l'autre sont principalement imputables à l'érosion continue des services traditionnels découlant de pertes supplémentaires de lignes locales résidentielles et de la migration continue des clients d'affaires vers les réseaux sur protocole Internet (IP), ainsi qu'aux ventes moindres de TIC à nos clients de l'unité des grandes entreprises, à la diminution des produits d'exploitation des services de gros et à l'incidence nette de 8 millions \$ des décisions réglementaires relatives aux frais du dispositif d'extension du service de base (DESB). Nous avons tout de même continué de contrôler de manière proactive le rythme d'érosion des produits d'exploitation de notre secteur Services sur fil, grâce à nos initiatives de fidélisation de la clientèle du service résidentiel, à l'établissement stratégique des hausses de tarifs et à la gestion prudente de la migration vers les réseaux IP, ce qui a contribué à ralentir la baisse des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell d'un exercice à l'autre. En outre, les résultats du cumul annuel de 2006 comprenaient un montant de 14 millions \$ au titre de produits d'exploitation non récurrents, constatés au premier trimestre de 2006, tirés d'un contrat visant à fournir des services de télécommunications dans les régions des États-Unis touchées par l'ouragan Katrina. Ces incidences ont été partiellement compensées par la croissance continue des produits d'exploitation des services vidéo, la progression des produits d'exploitation découlant de l'accès au service Internet et de connectivité large bande dans tous les segments de la clientèle et l'augmentation des ventes de produits à valeur ajoutée et de solutions de chef de l'information virtuel (CI virtuel) aux PME.

Notre portefeuille de services de croissance, qui a progressé d'environ 7,6 % ce trimestre et de 7,4 % depuis le début de l'exercice, a compté pour 55 % des produits d'exploitation de Bell au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, comparativement à 52 % et à 51 % pour les périodes correspondantes il y a un an.

Se reporter à la section *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits d'exploitation par secteurs d'exploitation.

## Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation de BCE s'est établi à 898 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 1 815 millions \$ au premier semestre de l'exercice, ce qui représente des hausses de 0,4 % et de 3,8 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2006. Chez Bell, le bénéfice d'exploitation a diminué de 1,0 % pour s'établir à 681 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, contre 688 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, mais a augmenté de 3,7 % d'un exercice à l'autre pour s'établir à 1 392 millions \$, contre 1 342 millions \$ en 2006. Les résultats de 2007 comprennent les frais de restructuration et autres éléments découlant principalement des initiatives en matière de restructuration de la main-d'œuvre et les coûts associés à l'examen des options stratégiques, tandis que les résultats de 2006 reflétaient les frais de restructuration à l'égard des départs involontaires d'employés chez Bell, de la réinstallation d'employés et de la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre, ainsi que les coûts engagés pour former Bell Aliant.

Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments<sup>(1)</sup> s'est élevé à 970 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, soit 2,8 % de plus qu'au trimestre correspondant de 2006 pour BCE, et s'est élevé à 752 millions \$, soit 4,0 % de plus pour Bell. De même, depuis le début de l'exercice, le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments s'est établi à 1 923 millions \$, soit 2,0 % de plus qu'au premier semestre de 2006 pour BCE, et s'est élevé à 1 503 millions \$, soit 2,8 % de plus pour Bell. L'augmentation du bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, tant pour BCE que pour Bell, est attribuable en grande partie à ce qui suit :

- la hausse des produits d'exploitation
- la compression des coûts de la main-d'œuvre découlant du recours moins intensif à des consultants et à des entrepreneurs
- la baisse des coûts d'acquisition d'abonnés des services vidéo
- le contrôle exercé sur les frais généraux et d'administration
- la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux découlant principalement d'un rendement accru de l'actif des régimes et d'une réduction des autres avantages postérieurs à l'emploi accordés aux futurs retraités
- les initiatives en cours visant l'amélioration de la productivité.

Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par :

- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés résidentiels des lignes de services d'accès au réseau (SAR), générant des marges élevées
- la hausse des coûts liés à l'amélioration du service dans les centres d'appels
- la hausse des frais de publicité et de commercialisation découlant du lancement du Forfait de Bell et des combinaisons de services de téléphonie résidentielle
- l'augmentation des créances irrécouvrables découlant de l'accent accru mis sur le recouvrement des débiteurs et sur les flux de trésorerie
- l'incidence négative des décisions réglementaires relatives aux frais du DESB
- l'amortissement accru.

De surcroît, l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés des services sans fil et des coûts de fidélisation de la clientèle, ce trimestre, a eu une incidence sur le bénéfice d'exploitation du deuxième trimestre de 2007. Par contre, d'un exercice à l'autre, ces coûts ont diminué, contribuant ainsi à l'amélioration du bénéfice d'exploitation du premier semestre de 2007.

L'augmentation des marges brutes chez Bell Aliant a contribué à l'amélioration du bénéfice d'exploitation de BCE au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007.

Se reporter à la section *Analyse sectorielle* pour une analyse du bénéfice d'exploitation par secteurs d'exploitation.

## BAIIA

Le BAIIA de BCE a augmenté de 2,5 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007 pour s'établir à 1 777 millions \$ et à 3 517 millions \$, respectivement, contre 1 733 millions \$ et 3 431 millions \$ aux périodes correspondantes de 2006. Ces résultats reflètent l'amélioration de la performance chez Bell et chez TéléSAT; dans le cas de cette dernière, une opération de cession-bail non récurrente a contribué positivement aux marges malgré le coût accru relatif aux ventes d'équipement réseau et les montants compensatoires plus élevés. Ils ont été en partie contrebalancés par la diminution du BAIIA de Bell Aliant, pour laquelle la hausse des coûts de la main-d'œuvre et des charges directement associées à la croissance des ventes des TI a plus que neutralisé l'augmentation des produits et la baisse de la charge nette au titre des avantages sociaux. Au total, la marge du BAIIA de BCE a légèrement augmenté, passant à 40,0 % pour le trimestre et à 39,9 % depuis le début de l'exercice, par rapport à 39,6 % et à 39,4 %, respectivement, l'exercice précédent.

Le BAIIA de Bell a augmenté pour s'établir à 1 398 millions \$ ce trimestre, en hausse de 3,2 % comparativement à 1 354 millions \$ au deuxième trimestre de 2006. Depuis le début de l'exercice, le BAIIA de Bell a augmenté de 3,6 % pour s'établir à 2 777 millions \$, comparativement à 2 680 millions \$ l'exercice précédent. L'augmentation du BAIIA en 2007, tant pour les trimestres que pour le cumul annuel, reflète l'apport plus substantiel du secteur Services sans fil de Bell, lequel a excédé la diminution de l'apport du secteur Services sur fil de Bell. La marge du BAIIA de Bell a ainsi augmenté de 0,7 et de 1,0 point de pourcentage pour s'établir à 38,3 % et à 38,4 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement. L'amélioration d'un exercice à l'autre de la marge du BAIIA pour le trimestre et le semestre reflète principalement la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux et l'augmentation du BAIIA dans

<sup>(1)</sup> Le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfices d'exploitation avant frais et autres éléments de la rubrique *MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR* du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

nos unités des services sans fil, vidéo, des grandes entreprises et des PME. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par le recul des produits d'exploitation des services voix et données traditionnels, la diminution au deuxième trimestre du BAIIA dans notre unité de gros, la hausse des créances irrécouvrables et l'incidence nette négative des décisions de réglementation dont il a été question précédemment.

La charge nette au titre des avantages sociaux a totalisé 98 millions \$ ce trimestre et 200 millions \$ au premier semestre de 2007, ce qui représente des diminutions de 27 % et de 26 %, respectivement, comparativement à 134 millions \$ et à 270 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces diminutions découlent principalement d'une modification des régimes relativement à l'élimination graduelle des avantages postérieurs au départ à la retraite pour les futurs retraités au cours des dix prochaines années et de l'amélioration de la valeur de marché de l'actif des régimes de retraite, surtout du fait des rendements réels favorables des caisses de retraite en 2007.

Le BAIIA des services sans fil de Bell a augmenté de 14,9 % pour s'établir à 401 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, contre 349 millions \$ l'exercice précédent, principalement grâce à la croissance de 7,4 % des produits d'exploitation. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par la hausse des coûts d'acquisition d'abonnés (comprenant principalement les subventions au titre des combinés, les commissions de vente et les frais de commercialisation) découlant du nombre plus élevé d'activations brutes qu'au deuxième trimestre de 2006, des coûts accrus de fidélisation de la clientèle, de la hausse des coûts de la main-d'œuvre découlant de l'augmentation de nos canaux de vente directs, de la hausse des charges liées aux services d'itinérance ainsi que des coûts accrus des offres de contenu pour les services de données de Bell Mobilité. Ces facteurs ont contribué à la marge du BAIIA des services sans fil, qui s'est établie à 39,9 % pour le trimestre, ce qui représente une augmentation de 2,7 points de pourcentage comparativement au deuxième trimestre de 2006. La marge du BAIIA des services sans fil en pourcentage des produits d'exploitation des réseaux a augmenté de 2,3 points de pourcentage, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 43,6 %. Depuis le début de l'exercice, le BAIIA des services sans fil s'est établi à 806 millions \$ comparativement à 679 millions \$ au premier semestre de 2006, ce qui représente une progression de 18,7 % d'un exercice à l'autre. L'amélioration du BAIIA des services sans fil depuis le début de l'exercice est principalement attribuable à la croissance de 7,7 % des produits d'exploitation, à la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés découlant en grande partie de la réduction du nombre d'activations brutes et à la gestion prudente des coûts de fidélisation de la clientèle et de mise à niveau des combinés. Ce résultat a été en partie contrebalancé par l'augmentation des coûts d'impartition des centres d'appels et la hausse des frais de publicité. Par conséquent, la marge du BAIIA des services sans fil a augmenté de 3,9 points de pourcentage, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 41,2 % au premier semestre de 2007.

Le BAIIA des services vidéo a augmenté de 21,4 % et de 26,8 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, pour s'établir à 68 millions \$ et à 123 millions \$, contre 56 millions \$ et 97 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces améliorations d'un exercice à l'autre reflètent la solide croissance des produits d'exploitation, la baisse des coûts d'acquisition d'abonnés principalement attribuable à la réduction du nombre d'activations brutes, la diminution des frais de commercialisation ainsi que les économies au chapitre des coûts d'exploitation dégagées à la suite de la renégociation de modalités d'ententes et de l'obtention d'autres crédits promotionnels auprès de certains radiodiffuseurs. L'ajustement réglementaire favorable de 13 millions \$ lié à une décision judiciaire à l'égard des droits de licence chez Bell ExpressVu a également contribué à l'amélioration du BAIIA des services vidéo depuis le début de l'exercice 2007. L'amélioration du BAIIA des services vidéo au deuxième trimestre et au premier semestre de l'exercice a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts des centres d'appels imputable à l'amélioration des niveaux de service, l'augmentation des créances irrécouvrables ainsi que la hausse des frais d'administration découlant des activités au chapitre du crédit et du recouvrement et du lancement futur de la télévision IP (IPTV).

### Amortissement

L'amortissement de 807 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 1 594 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 a augmenté de 18 millions \$ et de 49 millions \$, ou de 2,3 % et 3,2 %, respectivement, par rapport à 789 millions \$ et à 1 545 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette situation découle du volume accru d'immobilisations en raison des investissements plus importants effectués dans les secteurs de croissance de l'entreprise, et du fait que les dépenses en immobilisations demeurent plus élevées que les mises hors service d'immobilisations.

### Frais de restructuration et autres éléments

Nous avons comptabilisé des montants de 72 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 108 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 au titre des frais de restructuration et autres éléments, comprenant :

- des frais de 15 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 24 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 relativement aux initiatives en matière de restructuration de la main-d'œuvre à l'égard du départ involontaire d'environ 210 employés au deuxième trimestre de 2007 et 370 employés depuis le début de l'exercice
- des frais de 26 millions \$ au premier trimestre de 2007 et depuis le début de l'exercice 2007 relativement au régime de retraite anticipée volontaire d'environ 250 employés, lequel est maintenant terminé
- des frais de 13 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 19 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 pour la relocalisation d'employés et la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre

- des frais de 44 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 39 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 principalement liés aux coûts de transaction découlant de l'examen des options stratégiques. Ces coûts de transaction sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil. Nous prévoyons, d'ici la clôture, engager des frais additionnels relativement à la conclusion de l'opération de transformation en société fermée.

### Autres (charges) produits

Les autres charges de 20 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 représentent une diminution de 16 millions \$ comparativement aux autres charges de 36 millions \$ enregistrées à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution découle principalement d'une charge de 40 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé d'instruments d'emprunt de Bell Aliant au deuxième trimestre de 2006, en grande partie contrebalancée par l'augmentation des pertes de change au deuxième trimestre de 2007.

Les autres produits de 112 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 représentent une augmentation de 157 millions \$, comparativement aux autres charges de 45 millions \$ enregistrées à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation découle principalement d'un gain sur dilution de 92 millions \$ enregistré au premier trimestre de 2007 du fait de l'émission, par Bell Aliant, de parts dans lesquelles nous ne détenons pas de participation, en relation avec la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq, d'une charge de 40 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé d'instruments d'emprunt de Bell Aliant au deuxième trimestre de 2006 et d'une perte de 13 millions \$ qui a été réalisée au premier trimestre de 2006 à l'exercice d'une option sur swap émise par Bell Aliant. Cette situation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des pertes de change au deuxième trimestre de 2007.

### Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs ont diminué de 7 millions \$ et de 24 millions \$, soit 3,1 % et 5,2 %, respectivement, pour s'établir à 220 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 435 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, comparativement à 227 millions \$ et à 459 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, du fait du refinancement de la dette à des taux plus avantageux.

### Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices ont diminué de 95 %, ou de 145 millions \$, pour s'établir à 8 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, comparativement à 153 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison d'une entente conclue avec l'Agence du revenu du Canada au deuxième trimestre de 2007, relativement à une position fiscale incertaine liée à la vente d'un placement au cours d'un exercice antérieur, qui a donné lieu à la contrepassation d'une charge d'impôts, et de l'incidence de la tranche non imposable du bénéfice de Bell Aliant. Les impôts sur les bénéfices ont diminué de 31 %, ou de 101 millions \$, pour s'établir à 221 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, comparativement à 322 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable aux éléments susmentionnés, ainsi qu'au gain sur dilution non imposable découlant de l'émission de parts par Bell Aliant au premier trimestre de 2007. Ces diminutions ont été en partie contrebalancées par la hausse du bénéfice avant impôts et par les règlements favorables au titre de la vérification qui ont été enregistrés au premier trimestre de 2006.

### Part des actionnaires sans contrôle

La part des actionnaires sans contrôle a augmenté de 51 millions \$ et de 105 millions \$, respectivement, pour s'établir à 88 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 183 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, comparativement à 37 millions \$ et à 78 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la réduction de notre participation après la formation de Bell Aliant au troisième trimestre de 2006 et par l'augmentation du bénéfice net chez Bell Aliant.

### Activités abandonnées

Le gain net découlant des activités abandonnées, de 138 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 141 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, est principalement lié au gain de 110 millions \$ de Bell Aliant découlant de la cession de ses activités annuaires, Aliant Directory Services (ADS).

Le gain net découlant des activités abandonnées de 53 millions \$ au deuxième trimestre de 2006 est principalement lié au gain de 52 millions \$ réalisé à la suite du remboursement de capital de Bell Canada International Inc. (BCI) et au bénéfice d'exploitation de CTVglobemedia Inc. (CTVglobemedia), contrebalancé par la réduction de la valeur de 17 millions \$ de notre placement résiduel dans Groupe CGI Inc. (CGI). Depuis le début de l'exercice, le gain net découlant des activités abandonnées de 144 millions \$ a aussi été touché par notre gain de 79 millions \$ découlant de la cession de CGI.

### Dividendes sur actions privilégiées

Les dividendes sur actions privilégiées ont augmenté de 83 % et de 80 %, respectivement, ou de 15 millions \$ et de 28 millions \$, pour s'établir à 33 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 63 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, comparativement à 18 millions \$ et à 35 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette augmentation découle des nouvelles séries d'actions

privilégiées créées aux fins d'un plan d'arrangement de Bell selon lequel toutes les séries d'actions privilégiées de Bell émises et en circulation, dont les dividendes étaient auparavant classés à titre de part des actionnaires sans contrôle chez BCE, ont été échangées contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Ce plan d'arrangement était en vigueur le 31 janvier 2007.

### Bénéfice net et bénéfice par action

Le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 667 millions \$, ou 0,83 \$ par action ordinaire, au deuxième trimestre de 2007, soit une augmentation de 40 %, comparativement au bénéfice net de 476 millions \$, ou 0,53 \$ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net du deuxième trimestre de 2007 comprenait une charge nette de 46 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres éléments et des gains nets sur placements de 268 millions \$. Les gains nets sur placements comprenaient la contrepassation d'une charge d'impôts en raison d'une entente conclue avec l'Agence du revenu du Canada relativement à une position fiscale incertaine liée à la vente d'un placement au cours d'un exercice antérieur et un gain net découlant des activités abandonnées de 110 millions \$ à la vente d'ADS par Bell Aliant. Le bénéfice net du deuxième trimestre de 2006 comprenait une charge nette de 27 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres éléments, une prime de 14 millions \$ au remboursement anticipé de la dette à long terme de Bell Aliant et des gains nets de 35 millions \$ découlant des activités abandonnées. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice net de 445 millions \$ a diminué de 37 millions \$, par rapport au bénéfice net de 482 millions \$ réalisé au deuxième trimestre de 2006.

Tandis que le BAIIA a augmenté d'un exercice à l'autre, la diminution de 37 millions \$ du bénéfice net est imputable à la hausse de la part des actionnaires sans contrôle, de l'amortissement et des pertes de change liées à certaines couvertures financières qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Toutefois, la diminution du bénéfice a été largement compensée par la réduction d'un exercice à l'autre du nombre d'actions ordinaires de BCE Inc. en circulation découlant de la distribution de parts de fiducie de Bell Aliant aux porteurs d'actions ordinaires de BCE Inc. en juillet 2006 et du rachat d'actions ordinaires de BCE Inc. en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Par conséquent, pour ce qui est du bénéfice par action, le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant<sup>(1)</sup> a augmenté de 0,02 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 0,56 \$.

Depuis le début de l'exercice, le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires s'est chiffré à 1 166 millions \$, ou 1,45 \$ par action ordinaire, soit une augmentation de 22 %, comparativement au bénéfice net de 953 millions \$, ou 1,05 \$ par action ordinaire, à la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice depuis le début de l'exercice a été touché, en outre, par une charge nette de 25 millions \$ au titre des frais de restructuration et autres éléments et des gains nets sur placements de 104 millions \$. Les gains nets sur placements comprenaient un gain sur dilution de 92 millions \$ découlant de l'émission de parts par Bell Aliant relativement à la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq. Exclusion faite de l'incidence de ces éléments, le bénéfice net de 865 millions \$ a diminué de 71 millions \$ par rapport au bénéfice net de 936 millions \$ réalisé au premier semestre de 2006.

Tandis que le BAIIA a augmenté d'un exercice à l'autre, le bénéfice net a diminué de 71 millions \$ pour les mêmes raisons qu'au deuxième trimestre de 2007. De même, la diminution du bénéfice a été largement compensée par la réduction du nombre d'actions ordinaires de BCE Inc. en circulation. Par conséquent, pour ce qui est du bénéfice par action, le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant a augmenté de 0,05 \$ par action ordinaire, d'un exercice à l'autre, pour s'établir à 1,08 \$.

### ANALYSE SECTORIELLE

Au premier trimestre de 2007, notre structure de gestion a été modifiée et, par conséquent, nos résultats d'exploitation sont maintenant présentés selon quatre secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell*, *Bell Aliant* et *TéléSAT*. Nous avons retraité les chiffres des exercices antérieurs afin de refléter ces nouveaux secteurs. Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Le secteur Services sur fil de Bell offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (y compris des services d'accès Internet), des services vidéo et d'autres services aux clients résidentiels de Bell, ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises et aux grandes entreprises clientes principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Les services vidéo sont offerts d'un bout à l'autre du pays. Ce secteur comprend également nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Le secteur Services sans fil de Bell offre des produits et services téléphoniques et de téléavertissement sans fil aux clients résidentiels de Bell ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises et aux grandes entreprises clientes partout au Canada.

Le secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services de technologie de l'information et de communication aux clients résidentiels et d'affaires dans la région des provinces de l'Atlantique et dans les zones rurales en Ontario et au Québec.

TéléSAT fournit des services de télécommunications par satellite et de gestion de systèmes et fournit également des services de consultation en matière d'établissement, d'exploitation et de mise à niveau de systèmes par satellite dans le monde entier.

<sup>(1)</sup> Le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant est une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant de la rubrique MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

PRODUITS D'EXPLOITATION	T2 2007	T2 2006	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	2 654	2 676	(0,8 %)	5 292	5 372	(1,5 %)
Services sans fil de Bell	1 006	937	7,4 %	1 958	1 818	7,7 %
Éliminations des données intersectorielles	(12)	(14)	14,3 %	(23)	(27)	14,8 %
Bell	3 648	3 599	1,4 %	7 227	7 163	0,9 %
Bell Aliant	826	815	1,3 %	1 677	1 638	2,4 %
TéléSAT	161	120	34,2 %	283	238	18,9 %
Éliminations des données intersectorielles	(197)	(160)	(23,1 %)	(364)	(322)	(13,0 %)
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>4 438</b>	<b>4 374</b>	<b>1,5 %</b>	<b>8 823</b>	<b>8 717</b>	<b>1,2 %</b>

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	T2 2007	T2 2006	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	390	449	(13,1 %)	806	885	(8,9 %)
Services sans fil de Bell	291	239	21,8 %	586	457	28,2 %
Bell	681	688	(1,0 %)	1 392	1 342	3,7 %
Bell Aliant	183	173	5,8 %	360	342	5,3 %
TéléSAT	60	39	53,8 %	98	78	25,6 %
Éliminations des données intersectorielles	(26)	(6)	n.s.	(35)	(14)	n.s.
<b>Total du bénéfice d'exploitation</b>	<b>898</b>	<b>894</b>	<b>0,4 %</b>	<b>1 815</b>	<b>1 748</b>	<b>3,8 %</b>

n.s. : non significatif

### Secteur Services sur fil de Bell

SERVICES SUR FIL DE BELL	T2 2007	T2 2006	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	910	945	(3,7 %)	1 820	1 906	(4,5 %)
Services interurbains	307	336	(8,6 %)	617	677	(8,9 %)
Services de données	880	877	0,3 %	1 773	1 764	0,5 %
Services vidéo	322	286	12,6 %	636	563	13,0 %
Ventes d'équipements et autres	194	190	2,1 %	364	376	(3,2 %)
Total des produits d'exploitation externes	2 613	2 634	(0,8 %)	5 210	5 286	(1,4 %)
Produits intersectoriels	41	42	(2,4 %)	82	86	(4,7 %)
<b>Total des produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell</b>	<b>2 654</b>	<b>2 676</b>	<b>(0,8 %)</b>	<b>5 292</b>	<b>5 372</b>	<b>(1,5 %)</b>

Les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont totalisé 2 654 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, en baisse de 0,8 % par rapport au montant de 2 676 millions \$ au deuxième trimestre de 2006. La contribution positive à nos résultats bruts, découlant des augmentations de 36 millions \$ dans les services vidéo, de 4 millions \$ dans les ventes d'équipements et autres et de 3 millions \$ dans les services de données, a été largement neutralisée par les diminutions des produits d'exploitation des services locaux et d'accès et des services interurbains de 35 millions \$ et de 29 millions \$, respectivement.

Depuis le début de l'exercice, les produits d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ont diminué de 1,5 % pour s'établir à 5 292 millions \$, comparativement à 5 372 millions \$ pour le semestre correspondant de 2006. Les diminutions de 86 millions \$ dans les services locaux et d'accès, de 60 millions \$ dans les services interurbains et de 12 millions \$ dans les ventes d'équipements et autres ont été partiellement compensées par les augmentations de 73 millions \$ dans les services vidéo et de 9 millions \$ dans les services de données.

### Services locaux et d'accès

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 3,7 % et de 4,5 % au deuxième trimestre de 2007 et depuis le début de l'exercice, pour s'établir à 910 millions \$ et à 1 820 millions \$, comparativement à 945 millions \$ et à 1 906 millions \$ pour les périodes correspondantes de 2006. Les baisses d'un exercice à l'autre sont principalement imputables à l'érosion continue du nombre d'abonnés des lignes résidentielles SAR et à la diminution conséquente des produits d'exploitation tirés des services évolués optionnels. Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont aussi été négativement touchés au cours du trimestre par la décision du CRTC relative au compte de report établi dans le cadre du régime de plafonnement des prix, laquelle a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2006 et ordonne une réduction des tarifs des services locaux. Bien que les produits d'exploitation des services locaux et d'accès aient diminué d'un exercice à l'autre, la diminution s'est produite plus lentement qu'aux trimestres précédents, en raison principalement de l'incidence positive de la majoration des tarifs appliquée en septembre 2006 à l'égard des lignes Centrex pour les clients d'affaires et de gros, de l'établissement stratégique des prix dans notre unité des PME ainsi que d'autres mesures de commercialisation des services résidentiels

## Rapport de gestion

ayant trait à nos combinaisons de services de téléphonie résidentielle. En outre, quelques autres facteurs ont eu un effet modérateur sur la diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation des services locaux et d'accès au deuxième trimestre de 2007. Ces facteurs comprenaient, entre autres, les suivants :

- le caractère non récurrent d'un rabais de nature exceptionnelle totalisant environ 6,5 millions \$, accordé au deuxième trimestre de 2006 à des fournisseurs de services interurbains dans la foulée d'une décision réglementaire appliquée de manière rétroactive relativement aux tarifs que nous facturons pour les services de commutation et de regroupement
- l'augmentation des produits d'exploitation tirés des plans d'entretien sur fil.

Le nombre de lignes SAR a fléchi de 114 000 au deuxième trimestre de 2007 et de 221 000 au premier semestre de 2007, comparativement à 129 000 et à 262 000 aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, pour s'établir à 8 524 000 lignes au 30 juin 2007. Le nombre total de lignes d'accès local perdues a diminué d'un exercice à l'autre malgré la vive concurrence que nous livrent sans discontinuer les principaux câblodistributeurs dans le service téléphonique local, les pertes continues découlant des entreprises de services locaux concurrents (ESLC) et la substitution des services sur fil par les services sans fil. Cette amélioration est principalement attribuable aux gains réalisés au chapitre de la reconquête de clients des services résidentiels, au nombre comparativement moindre de demandes de débranchement au cours de la période des déménagements résidentiels et à la hausse du volume au chapitre des lignes SAR d'affaires découlant de la vigueur soutenue de la demande de gros pour des lignes d'accès dans l'Ouest canadien et de l'efficacité des stratégies de fidélisation de la clientèle dans notre unité des PME. Sur une base séquentielle, les pertes annualisées de lignes SAR ont ralenti ce trimestre pour s'établir à 4,7 %, contre 4,8 % au premier trimestre de 2007, ce qui reflète principalement l'accroissement du volume total au chapitre des lignes SAR d'affaires. Les pertes de lignes du service local résidentiel se sont accrues ce trimestre pour s'établir à 9,8 %, contre 9,6 % au premier trimestre de 2007, mais ce résultat reflète une diminution du nombre de lignes du service résidentiel d'un exercice à l'autre, ce qui cadre avec notre objectif de stabilisation des pertes de lignes en 2007. À la fin du deuxième trimestre de 2007, nous comptons 4 871 000 lignes résidentielles et 3 653 000 lignes d'affaires, comparativement à 5 400 000 et à 3 546 000 lignes, respectivement, à la fin du deuxième trimestre de 2006.

### Services interurbains

Les produits d'exploitation des services interurbains se sont établis à 307 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 617 millions \$ au premier semestre de l'exercice, ce qui reflète des diminutions d'un exercice à l'autre de 8,6 % et de 8,9 %, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2006. La diminution en pourcentage au deuxième trimestre de 2007 est la moins élevée depuis le deuxième trimestre de 2004, bien que les produits d'exploitation des services interurbains continuent de subir l'incidence négative de l'érosion continue des lignes SAR, de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet, des pertes de clients en faveur d'autres fournisseurs de services interurbains, des pressions exercées sur les tarifs dans les marchés de nos unités des grandes entreprises et de gros, des tarifs moindres sur les volumes de trafic transfrontalier et de la diminution du volume total de minutes de conversation. Les tarifs à la minute plus élevés pour les appels à l'étranger et les cartes d'appel ainsi que la majoration des tarifs appliquée au premier trimestre de 2007 sur la majeure partie de nos plans de services interurbains résidentiels a ralenti le rythme de diminution des produits d'exploitation des services interurbains. En outre, l'incidence positive de l'augmentation des frais de réseau imputés aux clients du secteur résidentiel et de l'unité des PME, qui a pris effet à la fin du premier trimestre de 2006, a contribué à endiguer la diminution des produits d'exploitation des services interurbains d'un exercice à l'autre. Dans la suite logique de l'érosion des lignes SAR ainsi que des tendances à l'échelle du secteur, le volume total de minutes de conversation a diminué de 3,1 % et de 2,0 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, pour s'établir à 3 249 millions et à 6 489 millions de minutes de conversation, contre 3 353 millions au deuxième trimestre de 2006 et 6 621 millions au premier semestre de 2006, ce qui reflète une baisse des volumes de minutes de conversation tant au pays qu'à l'étranger. Par conséquent, le PMPM a diminué de 0,004 \$ ce trimestre pour s'établir à 0,088 \$ et de 0,005 \$ depuis le début de l'exercice pour se chiffrer à 0,089 \$, comparativement aux périodes correspondantes de 2006, malgré les majorations de tarifs.

### Services de données

Les produits d'exploitation des services de données ont augmenté de 0,3 % ce trimestre pour s'établir à 880 millions \$, en hausse par rapport au montant de 877 millions \$ au deuxième trimestre de 2006. De même, pour le premier semestre de 2007, les produits d'exploitation des services de données ont augmenté pour s'établir à 1 773 millions \$ contre 1 764 millions \$ en 2006, ou 0,5 % de plus d'un exercice à l'autre. Les principaux facteurs ayant contribué à la croissance des produits d'exploitation des services de données pour l'exercice incluaient les éléments suivants :

- l'augmentation des produits d'exploitation des services Internet découlant d'une hausse du nombre total de connexions au service d'accès et des nouvelles majorations de prix pour le service Sympatico et dans notre unité des PME
- la croissance des revenus tirés de la publicité en provenance de notre portail Sympatico-MSN
- l'augmentation des produits d'exploitation des services IP et de connectivité large bande dans nos unités des grandes entreprises et des PME
- la contribution aux produits d'exploitation des entreprises acquises au cours de l'exercice précédent
- l'augmentation des ventes de produits à valeur ajoutée et de solutions de CI virtuel aux PME clientes.

Ces facteurs ont été contrebalancés en grande partie par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits et services traditionnels ainsi que par les ventes moindres de solutions de TIC à nos grandes entreprises clientes. Conformément à notre ligne de conduite stratégique visant à soutenir une croissance rentable, nous avons délaissé les créneaux générant de faibles marges. Par conséquent, les ventes de matériel générant des marges plus faibles à nos grandes entreprises clientes ont diminué au premier semestre de l'exercice. Les produits d'exploitation des services de données traditionnels ont aussi diminué à cause de la rationalisation en cours des réseaux de circuits par les clients de gros et des pressions de la concurrence sur les prix. Le rythme de diminution des produits d'exploitation des services de données traditionnels a ralenti, comparativement aux trimestres précédents, surtout grâce à la gestion de la migration des clients vers les services IP. En outre, les produits d'exploitation des services de données ont été négativement touchés, à hauteur d'environ 10 millions \$ ce trimestre, par suite d'une décision réglementaire liée aux frais que notre unité de gros a imputés aux clients pour le DESB depuis juin 2002.

Le nombre d'abonnés à Internet haute vitesse a augmenté de 29 000 ce trimestre et de 72 000 depuis le début de l'exercice, comparativement à 25 000 et à 62 000 activations nettes de nouveaux abonnés aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ainsi, le nombre total d'abonnés a été porté à 1 959 000 au 30 juin 2007, soit une augmentation de 9,7 % par rapport à l'exercice précédent. Au début du deuxième trimestre, nous avons retiré 11 000 abonnés qui n'avaient pas utilisé le réseau en 2007 et, au début du premier trimestre, nous avons accru de 18 000 abonnés notre clientèle à la suite d'un ajustement des désactivations de l'exercice précédent dans la foulée d'une importante mise à niveau de notre système de gestion des commandes. Ces ajustements n'ont pas eu d'incidence sur le nombre d'activations nettes en 2007. L'augmentation des activations nettes cette année, comparativement au premier semestre de 2006, est attribuable à un certain nombre de facteurs, notamment :

- l'amélioration de la performance dans nos marchés du Québec et de l'Ontario découlant principalement des campagnes de commercialisation ciblée offrant, pour une période limitée, des rabais promotionnels sur nos services Sympatico Intermédiaire et Haute vitesse
- la réaction positive des clients à nos services groupés qui combinent l'accès et le matériel
- la demande accrue pour le service WiMax offert par Sympatico
- la réintroduction du Forfait de Bell, qui combine à prix réduits plusieurs services de Bell, dont le service Internet Sympatico Haute vitesse
- la réduction du taux de désabonnement des abonnés du service résidentiel.

Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par le fléchissement de la demande des PME clientes et des clients de gros pour des connexions au service d'accès et par l'incidence de la pratique des principaux câblodistributeurs qui exercent des activités sur nos marchés, consistant à accorder des rabais sur les forfaits de produits groupés. Afin de contrer la concurrence de plus en plus intense sur les prix qui sévit en Ontario et de contribuer à stimuler les ventes, nous avons lancé, à la fin du premier trimestre de 2007, une promotion se distinguant par un rabais mensuel de fidélisation et une période d'accès gratuit de trois mois pour les nouveaux clients du service haute vitesse qui optent pour un contrat pluriannuel. Avec l'introduction du Forfait de Bell en mai 2007, nous avons axé nos activités de commercialisation sur le recrutement de clients optant pour des forfaits multiservices, ce qui nous a permis, dans les faits, de réduire certaines de nos promotions les plus avantageuses offertes sur le service Sympatico.

### Services vidéo

Les produits d'exploitation des services vidéo ont progressé de 12,6 % ce trimestre et de 13,0 % depuis le début de l'exercice, pour atteindre 322 millions \$ et 636 millions \$, respectivement, contre 286 millions \$ et 563 millions \$ pour les périodes correspondantes de 2006. Les améliorations découlent principalement d'une hausse de la clientèle, d'une augmentation du PMU attribuable à l'incidence des majorations de prix appliquées au dernier exercice, de la poursuite de la stratégie qui consiste à inciter les abonnés à choisir des blocs de programmation d'émissions améliorés, et de la progression continue de la location de décodeurs.

Le taux de désabonnement de nos services vidéo a augmenté à 1,3 % ce trimestre et à 1,2 % depuis le début de l'exercice, alors qu'il s'établissait à 1,0 % aux périodes correspondantes de 2006. Cette situation découle principalement des désactivations de 8 000 comptes d'abonnés en situation de défaut de paiement en surplus du taux habituel de désabonnement, du fait de l'accélération du traitement des comptes en recouvrement. L'application de diverses majorations des tarifs en 2006 et, plus récemment, au cours des deux premiers trimestres de 2007, ont également eu un effet négatif sur le taux de désabonnement du premier semestre de l'exercice.

Surtout par suite de l'augmentation du taux de désabonnement et de la diminution des ventes dans nos canaux de détail indépendants, les activations nettes se sont chiffrées à un nombre négatif de 7 000 ce trimestre et à un nombre négatif de 3 000 au premier semestre de 2007, comparativement à des activations nettes de 19 000 et de 31 000 aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Malgré la réduction de l'activité dans nos canaux de détail au premier semestre de l'exercice, nous avons enregistré une augmentation des ventes dans nos canaux directs dans la foulée de l'activité vigoureuse au chapitre des offres promotionnelles et des efforts que nous continuons de déployer en matière de simplicité des offres et de traitement des commandes. Notre clientèle des services vidéo a augmenté de 3,4 % depuis la fin du deuxième trimestre de 2006, pour atteindre 1 817 000 abonnés au 30 juin 2007.

Le PMU des services vidéo a augmenté de 4 \$ pour s'établir à 58 \$ par mois au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, contre 54 \$ et 53 \$ par mois aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'amélioration découle principalement des majorations de prix appliquées au dernier exercice, de la transition des abonnés vers des blocs de programmation d'émissions dont le prix est plus élevé, de l'augmentation des revenus tirés des frais de location dans le sillage de notre option de location de décodeurs, et de l'augmentation des produits d'exploitation provenant des services de télé à la carte. Au cours des deux premiers trimestres de 2007, nous avons appliqué

## Rapport de gestion

des majorations de 4 \$ et de 5 \$ au tarif mensuel de nos blocs de programmation numérique standard, ce qui a touché la majorité des abonnés. L'augmentation des rabais relatifs à la fidélisation et des crédits promotionnels relatifs à la programmation ont partiellement contrebalancé les augmentations du PMU d'un exercice à l'autre.

### Ventes d'équipements et autres

Les produits d'exploitation tirés des ventes d'équipements et autres ont augmenté de 2,1 % pour s'établir à 194 millions \$ ce trimestre, contre 190 millions \$ au deuxième trimestre de 2006. La hausse d'un exercice à l'autre traduit l'accroissement de la demande des clients pour le programme d'achat de PC de Sympatico et l'augmentation des ventes d'équipements dans notre unité Bell West. Cette situation a été en partie contrebalancée par la diminution des ventes et des services de maintenance de l'équipement téléphonique traditionnel à nos clients d'affaires (grandes entreprises et PME) et à nos clients de gros. Depuis le début de l'exercice, les produits d'exploitation tirés des ventes d'équipements et autres ont diminué de 3,2 % pour s'établir à 364 millions \$, contre 376 millions \$ en 2006, principalement par suite d'une contribution non récurrente aux produits d'exploitation du premier trimestre de 2006 découlant d'un contrat obtenu en vue de l'installation d'une infrastructure réseau pour aider à restaurer le service de télécommunications dans les régions des États-Unis touchées par l'ouragan Katrina.

### Bénéfice d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell

Notre secteur Services sur fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 390 millions \$ et de 806 millions \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, ce qui représente des baisses de 13,1 % et de 8,9 % comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les diminutions d'un exercice à l'autre sont principalement imputables aux facteurs suivants :

- l'érosion de notre clientèle d'abonnés résidentiels des lignes SAR
- les pertes au chapitre des services voix et données d'affaires traditionnels, qui génèrent des marges plus élevées, du fait de la concurrence
- l'augmentation du coût lié à la vente des produits découlant de l'augmentation du nombre d'activations de nouveaux abonnés des services haute vitesse
- l'augmentation des frais de commercialisation et de vente associés au lancement du Forfait de Bell et de nos combinaisons de services de téléphonie résidentielle
- l'augmentation des créances irrécouvrables découlant de l'accent accru mis sur le recouvrement des débiteurs et sur les flux de trésorerie
- la hausse des coûts liés à l'amélioration du service dans les centres d'appels
- l'amortissement accru.

L'incidence de certaines décisions réglementaires relatives aux frais facturés à nos clients de gros pour le DESB depuis juin 2002 et au compte de report établi dans le cadre du régime de plafonnement des prix, ainsi que la hausse des frais de restructuration et autres éléments liés au processus d'examen des options stratégiques et aux compressions supplémentaires de l'effectif ont également pesé sur le bénéfice d'exploitation du secteur Services sur fil de Bell ce trimestre.

La compression des coûts de la main-d'œuvre découlant de la réduction de l'effectif et du recours moins intensif à des consultants et à des entrepreneurs, la diminution du coût des produits vendus découlant de la baisse du trafic national et international des services interurbains, la baisse des coûts d'acquisition d'abonnés dans notre unité des services vidéo en raison de la réduction du nombre d'activations brutes, la diminution de la charge nette au titre des avantages sociaux ainsi que les initiatives en cours visant la productivité ont partiellement compensé les pressions exercées sur le bénéfice d'exploitation des services sur fil tant au deuxième trimestre qu'au premier semestre de l'exercice.

### Secteur Services sans fil de Bell

SERVICES SANS FIL DE BELL	T2 2007	T2 2006	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006	% DE VARIATION
Réseau	920	845	8,9 %	1 807	1 638	10,3 %
Équipement	74	82	(9,8 %)	130	159	(18,2 %)
Total des produits d'exploitation externes	994	927	7,2 %	1 937	1 797	7,8 %
Produits intersectoriels	12	10	20,0 %	21	21	0,0 %
Total des produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell	1 006	937	7,4 %	1 958	1 818	7,7 %

Les produits d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell ont augmenté de 7,4 % et de 7,7 % pour s'établir à 1 006 millions \$ et à 1 958 millions \$, respectivement, au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, contre 937 millions \$ et 1 818 millions \$ au trimestre et au semestre correspondants de 2006. Ces augmentations d'un exercice à l'autre sont principalement attribuables à la hausse des produits d'exploitation tirés du réseau, en partie contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation tirés de l'équipement. Les produits d'exploitation tirés du réseau sans fil ont progressé de 8,9 % ce trimestre et de 10,3 % depuis le début de l'exercice, ce qui reflète l'incidence combinée de l'augmentation du PMU et de l'augmentation du nombre moyen de nos abonnés. Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2007, les diminutions d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation tirés de l'équipement, qui génèrent

de faibles marges, sont principalement imputables à la hausse des rabais promotionnels liés aux combinés, laquelle répond en partie à l'offre prépondérante de combinés gratuits sur le marché, à la vente d'appareils de remplacement dans le cadre d'un contrat dans le secteur public en 2006 relativement aux services de transmission bidirectionnelle de voix et de données sans fil de Bell Mobilité. Depuis le début de l'exercice, les produits d'exploitation tirés de l'équipement ont aussi été négativement touchés par la diminution des ventes de combinés chez Bell Mobilité par suite de la diminution du nombre d'activations brutes totales.

Le PMU des services postpayés a augmenté de 2 \$ d'un exercice à l'autre, pour atteindre 65 \$ par mois au deuxième trimestre de 2007 et 64 \$ par mois au premier semestre de 2007. Ces améliorations marquées découlent de la forte croissance continue de l'utilisation des services de données et des majorations de tarifs pour un certain nombre de services et de fonctions au cours de l'exercice écoulé, incluant l'augmentation de 2 \$ des frais d'accès mensuels pour les abonnés des plans de services postpayés de Bell Mobilité. L'utilisation accrue des services de données découle principalement de la croissance continue de la messagerie texte et multimédia, de la plus forte pénétration des assistants numériques personnels comme le Blackberry, de l'informatique mobile, des activités du navigateur Internet, des téléchargements facturés à la pièce comme les sonneries, la musique, les jeux et les vidéos, ainsi que de la forte demande pour nos forfaits liés aux services de données. La diminution des produits d'exploitation découlant des frais d'accès de base au système imputable au nombre de nouveaux clients qui se sont abonnés aux forfaits « Giga » et « Appels Bell à Bell », qui incluent des minutes de temps supplémentaires ainsi qu'un certain nombre d'autres fonctions dans le coût mensuel, et la diminution de l'utilisation des services téléphoniques par suite de la substitution accrue par les services de données ont ralenti la croissance d'un exercice à l'autre du PMU des services postpayés du présent exercice.

Le PMU des services prépayés a augmenté de 3 \$ d'un exercice à l'autre, pour atteindre 17 \$ par mois au deuxième trimestre de 2007 et 16 \$ par mois au premier semestre de 2007, ce qui reflète la hausse du nombre de minutes d'utilisation par les abonnés de Bell Mobilité, une plus forte utilisation globale des services de données et l'introduction de frais d'accès au système de 3,95 \$ en octobre 2006 pour toutes les nouvelles activations de services prépayés.

Par suite de la croissance du PMU des services postpayés et des services prépayés, le PMU pondéré a augmenté de 3 \$ au deuxième trimestre de 2007, pour atteindre 54 \$ par mois comparativement à 51 \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, et de 4 \$ depuis le début de l'exercice, pour atteindre 53 \$ par mois comparativement à 49 \$ au premier semestre de 2006.

Les activations brutes de services sans fil ont augmenté de 6,0 % au deuxième trimestre de 2007 pour s'établir à 389 000 par rapport à 367 000 au trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui constitue le meilleur résultat enregistré au cours d'un deuxième trimestre. L'augmentation des activations brutes est attribuable au nombre accru d'abonnés optant pour des plans de services prépayés. Inversement, au premier semestre de 2007, les activations brutes de services sans fil ont totalisé 685 000, en baisse de 3,4 % par rapport à 709 000 en 2006 par suite de la baisse des activations brutes de plans de services postpayés.

Les plans de services postpayés ont compté pour 59 %, ou 228 000, du total des activations brutes de services sans fil au deuxième trimestre de 2007, ce qui représente une baisse de 6,2 % comparativement aux 243 000 activations enregistrées au deuxième trimestre de 2006. Depuis le début de l'exercice, les activations brutes de plans de services postpayés ont diminué de 13,4 % pour s'établir à 395 000, contre 456 000 l'exercice précédent. Ces résultats ont été atteints dans un contexte d'intensité soutenue de la concurrence dans tous nos marchés où les offres de recrutement audacieuses proposant des combinés gratuits et des rabais promotionnels sur les forfaits sont légion, et de maintien de notre politique plus sévère en matière de crédit pour les acquisitions de nouveaux abonnés. Bien que les activations brutes de plans de services postpayés du deuxième trimestre aient été inférieures cette année comparativement à la période correspondante de 2006, notre performance s'est progressivement améliorée au cours du trimestre du fait de la reprise de la fréquentation de nos canaux de vente par les clients, ce qui reflète l'amélioration des relations avec nos détaillants, notre présence plus affirmée dans le marché en raison de l'augmentation du nombre de points de vente, l'incidence positive de nos forfaits Appels Bell à Bell et le lancement de nouveaux combinés.

Notre taux de désabonnement pondéré du deuxième trimestre a augmenté pour atteindre 1,8 % en 2007, alors qu'il était de 1,6 % l'exercice précédent, du fait que l'augmentation du taux de désabonnement de nos plans de services postpayés a été compensée en partie par la diminution du taux de désabonnement de nos plans de services prépayés. Le taux de désabonnement de nos plans de services postpayés a augmenté pour atteindre 1,4 % ce trimestre, alors qu'il était de 1,1 % au deuxième trimestre de 2006, ce qui reflète la hausse des désactivations imputable en grande partie à la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil à l'échelle du secteur, ainsi que la perte d'un contrat de services sans fil dans le secteur public au premier trimestre de 2007 et l'application de politiques plus rigoureuses en ce qui concerne les remises aux clients et les offres de mises à niveau du matériel. Par suite de la perte d'un contrat de services sans fil dans le secteur public au cours du trimestre, nous prévoyons que le taux de désabonnement de nos plans de services postpayés augmentera jusqu'à la fin du présent exercice, à mesure que chaque entente de service en vertu de ce contrat arrivera à échéance. Inversement, le taux de désabonnement de nos plans de services prépayés est demeuré relativement stable à 3,1 %, par rapport à 3,2 % au deuxième trimestre de 2006, principalement dans la foulée de la diminution du nombre de désactivations de comptes inactifs. Depuis le début de l'exercice, notre taux de désabonnement pondéré s'est établi à 1,7 % comparativement à 1,6 % en 2006, ce qui reflète l'augmentation du taux de désabonnement tant des plans de services postpayés que des plans de services prépayés. Le taux de désabonnement de nos plans de services prépayés a été plus élevé au premier semestre de 2007, surtout en raison de la désactivation d'un nombre plus élevé de comptes de Bell Mobilité inactifs découlant de la modification de notre politique en matière de désactivation de nos plans de services prépayés. Par souci d'uniformisation de notre politique en matière de désactivation de nos plans de services prépayés avec la pratique courante dans le reste du secteur canadien des services sans fil, nous désactivons, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les clients des services prépayés de Bell Mobilité dont les comptes étaient inactifs depuis au moins 120 jours. Il s'agit d'un changement par rapport à la politique précédente, laquelle prévoyait la désactivation des comptes de services prépayés inactifs des clients

## Rapport de gestion

après 240 jours. Par suite du changement de politique, nous avons éliminé 146 000 comptes ne générant pas de produits d'exploitation de notre clientèle de plans de services prépayés au début de l'exercice. Cet ajustement n'a pas eu d'incidence sur le taux de désabonnement de nos plans de services prépayés depuis le début de l'exercice 2007.

Par suite de la baisse des activations brutes des plans de services postpayés, de l'augmentation des activations brutes des plans de services prépayés et de l'augmentation des désactivations de comptes, le total de nos activations nettes de services sans fil a diminué pour s'établir à 63 000 au deuxième trimestre de 2007, comparativement à 97 000 au deuxième trimestre de 2006. Des 63 000 activations nettes réalisées au deuxième trimestre de 2007, 68 % se rapportaient à des plans de services postpayés. De même, depuis le début de l'exercice, le total de nos activations nettes de services sans fil a diminué pour s'établir à 76 000, comparativement à 173 000 au premier semestre de 2006, ce qui reflète la diminution des activations brutes de plans de services postpayés et l'augmentation des désactivations de comptes. Au 30 juin 2007, notre clientèle des services sans fil totalisait 5 884 000 abonnés, ce qui représente une augmentation de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. La clientèle des plans de services postpayés constituait 73 % du nombre total de nos abonnés à la fin du deuxième trimestre de 2007, un pourcentage inchangé par rapport à la période correspondante de 2006.

### Bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell

Notre secteur Services sans fil de Bell a enregistré un bénéfice d'exploitation de 291 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 586 millions \$ depuis le début de l'exercice, ce qui représente des augmentations de 21,8 %, ou 52 millions \$, et de 28,2 %, ou 129 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, surtout du fait de l'amélioration des produits d'exploitation. Par contre, l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés, des coûts de fidélisation de la clientèle et des coûts relatifs à l'amélioration de la qualité du service à la clientèle et à l'accroissement du nombre de nos canaux de distribution au détail, couplée à l'augmentation des charges d'itinérance, a freiné la croissance du bénéfice d'exploitation du secteur Services sans fil de Bell au deuxième trimestre de 2007. Pour le premier semestre de 2007, la hausse du bénéfice d'exploitation d'un exercice à l'autre découle principalement de l'augmentation des produits d'exploitation ainsi que de la diminution des coûts d'acquisition d'abonnés, des coûts de fidélisation de la clientèle et des coûts de mise à niveau des combinés. Cette situation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts des centres d'appels et des frais de publicité.

Les coûts d'acquisition d'abonnés des services sans fil ont augmenté de 4,0 % pour s'établir à 442 \$ par activation brute au deuxième trimestre de 2007, comparativement à 425 \$ par activation brute au deuxième trimestre de 2006. Malgré le nombre accru d'activations brutes d'un exercice à l'autre, les coûts d'acquisition d'abonnés par activation brute ont augmenté surtout par suite de la hausse des frais de commercialisation relatifs à l'intensité de la concurrence et des subventions au titre des combinés visant à faire face à l'offre prépondérante de combinés gratuits sur le marché. Depuis le début de l'exercice, les coûts d'acquisition d'abonnés par activation brute ont augmenté de 5,9 % pour s'établir à 433 \$, contre 409 \$ par activation brute au premier semestre de 2006. Cette situation découle principalement de la diminution du nombre d'activations brutes totales comparativement à l'exercice précédent, de la hausse des frais de commercialisation et du niveau accru des radiations de stocks. La diminution des subventions au titre des combinés, attribuable aux escomptes de volume et aux réductions de prix obtenus de nos fabricants de combinés plus tôt cette année, a partiellement compensé l'augmentation du coût d'acquisition d'abonnés d'un exercice à l'autre, malgré l'incidence défavorable sur les charges des prix de détail promotionnels.

### Secteur Bell Aliant

BELL ALIANT	T2 2007	T2 2006	% DE VARIATION	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	359	372	(3,5 %)	713	726	(1,8 %)
Services interurbains	112	122	(8,2 %)	219	240	(8,8 %)
Services de données	125	121	3,3 %	257	234	9,8 %
Services sans fil	14	10	40,0 %	26	22	18,2 %
Équipements et autres	123	105	17,1 %	275	243	13,2 %
Total des produits d'exploitation externes	733	730	0,4 %	1 490	1 465	1,7 %
Produits intersectoriels	93	85	9,4 %	187	173	8,1 %
Total des produits d'exploitation de Bell Aliant	826	815	1,3 %	1 677	1 638	2,4 %

Les produits d'exploitation du secteur Bell Aliant se sont établis à 826 millions \$ ce trimestre et à 1 677 millions \$ depuis le début de l'exercice, ce qui reflète des augmentations de 1,3 % et de 2,4 %, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2006, la croissance des services de données (y compris Internet) et des services de technologie de l'information (TI) ayant plus que compensé la diminution des produits d'exploitation des services interurbains.

Les produits d'exploitation des services locaux et d'accès ont diminué de 3,5 % et de 1,8 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, pour s'établir à 359 millions \$ et à 713 millions \$, contre 372 millions \$ et 726 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat est surtout imputable à la baisse de 2,8 % du nombre global d'abonnés aux lignes SAR, ce qui reflète les pertes de clients découlant de la concurrence, la réduction de la demande de deuxièmes lignes étant donné que les clients du service Internet de base migrent vers les services haute vitesse et la réduction du nombre de lignes principales du fait que les clients ont choisi les technologies sans fil et voix sur IP. L'incidence des majorations de tarifs dans certaines zones du territoire de Bell Aliant, de la pénétration accrue des fonctions à valeur ajoutée et des services groupés ainsi que du retour de certains clients grâce à des campagnes visant à les reconquérir a atténué la diminution des produits d'exploitation des services locaux et d'accès d'un exercice à l'autre. À la fin du deuxième trimestre de 2007, Bell Aliant comptait 3 265 000 lignes SAR en service, comparativement à 3 359 000 il y a un an.

Les produits d'exploitation des services interurbains ont diminué de 8,2 % et de 8,8 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, pour s'établir à 112 millions \$ et à 219 millions \$, contre 122 millions \$ et 240 millions \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats sont imputables principalement aux diminutions, d'un exercice à l'autre, de 4,2 % au deuxième trimestre de 2007 et de 6,0 % depuis le début de l'exercice des minutes d'interurbains en raison de la baisse de la clientèle des lignes SAR, des pressions exercées par la concurrence et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sans fil et les services IP. Les efforts soutenus consentis en vue de la fidélisation de la clientèle, le relèvement sélectif des tarifs et les solides programmes d'acquisition d'abonnés ont contribué à ralentir la baisse. Le PMPM global a augmenté, passant de 0,09 \$ à 0,10 \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, car la baisse du nombre de minutes a été largement compensée par l'incidence du relèvement des tarifs.

Les produits d'exploitation des services de données, incluant Internet, ont augmenté de 3,3 % et de 9,8 % au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, pour s'établir à 125 millions \$ et à 257 millions \$ comparativement à 121 millions \$ et à 234 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. L'amélioration est principalement attribuable à l'augmentation de 21,1 % du nombre d'abonnés au service Internet haute vitesse. Le PMU pour le service haute vitesse résidentiel a diminué ce trimestre à cause de l'incidence des tarifs promotionnels, mais est demeuré relativement inchangé depuis le début de l'exercice en raison de la plus forte pénétration, d'un exercice à l'autre, du service haute vitesse Ultra et des services à valeur ajoutée de Bell Aliant. À la fin du deuxième trimestre de 2007, Bell Aliant comptait 642 000 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 531 000 il y a un an. En outre, les produits d'exploitation des services de données de Bell Aliant ont diminué d'environ 3 millions \$ au cours du trimestre, par suite d'une décision réglementaire relative aux frais facturés pour le DESB depuis juin 2002.

Les produits d'exploitation des services sans fil, liés à la clientèle de Bell Nordiq, ont progressé de 40 % au deuxième trimestre de 2007 pour s'établir à 14 millions \$, contre 10 millions \$ au deuxième trimestre de 2006, et ont progressé de 18,2 % au premier semestre de 2007 pour s'établir à 26 millions \$, contre 22 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces résultats sont attribuables à l'augmentation du nombre moyen d'abonnés, contrebalancée en partie par la diminution du PMU découlant du nombre accru de clients adoptant les services prépayés. Au 30 juin 2007, Bell Aliant comptait 88 215 abonnés des services sans fil, ce qui représente une hausse de 14,7 % depuis la fin du deuxième trimestre de 2006.

Les produits d'exploitation tirés des ventes d'équipements et autres ont progressé de 17,1 % au deuxième trimestre de 2007, pour s'établir à 123 millions \$, comparativement à 105 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, et ont progressé de 13,2 % au premier semestre de 2007, pour s'établir à 275 millions \$, comparativement à 243 millions \$ au semestre correspondant de 2006. La croissance d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des produits d'exploitation des services de TI tirés des nouveaux contrats décrochés pour l'intégration de systèmes, des services d'applications et des services d'impartition gérée, ainsi que de l'expansion des contrats existants dans des secteurs clés du marché des grandes entreprises. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des services d'exécution découlant des efforts déployés pour maximiser les retombées de nos relations avec des partenaires clés et la hausse des ventes conclues avec des organismes gouvernementaux et organismes connexes ont également contribué à cette croissance. Les produits d'exploitation tirés des services de TI et d'exécution découlent principalement de la division xwave de Bell Aliant, du fait de la prestation des services suivants : intégration de systèmes, génie logiciel, conseils aux entreprises et services liés à l'infrastructure, comme les services de centres de données, de dépannage, de sécurité et de soutien technique.

### Bénéfice d'exploitation de Bell Aliant

Le bénéfice d'exploitation de Bell Aliant a augmenté de 5,8 % et de 5,3 % pour s'établir à 183 millions \$ et à 360 millions \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, contre 173 millions \$ et 342 millions \$ aux périodes correspondantes de 2006. L'augmentation des produits d'exploitation et la diminution de l'amortissement et des frais de restructuration ont été contrebalancées par la hausse des charges liées à l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre découlant des augmentations de salaire, ainsi qu'à la croissance des honoraires de conseil liés à la hausse des produits d'exploitation des TI. Les frais de restructuration ont été plus élevés en 2006 par suite des coûts de transaction inhérents à la formation de Bell Aliant.

## Secteur Télésat

Les produits d'exploitation de Télésat ont augmenté de 34 % pour s'établir à 161 millions \$ ce trimestre et de 18,9 % pour s'établir à 283 millions \$ au premier semestre de 2007, surtout grâce aux produits d'exploitation tirés de la radiodiffusion plus élevés en raison d'un élément non récurrent enregistré au deuxième trimestre de 2007 concernant la vente de la capacité d'un satellite de réserve à Bell ExpressVu. L'augmentation des produits d'exploitation tirés des réseaux d'affaires à la faveur de l'augmentation des ventes de son service à large bande bidirectionnel en bande Ka du satellite Anik F2, la mise en service commercial du satellite Anik F3 et la croissance régulière de son service Telipro<sup>MC</sup> ont également contribué aux améliorations d'un exercice à l'autre. Telipro<sup>MC</sup> est une solution de service par satellite sur réseau IP fournissant une connectivité bidirectionnelle à large bande partout en Amérique du Nord. Ces augmentations ont été contrebalancées partiellement par la baisse des produits d'exploitation en Amérique du Sud et de la filiale SpaceConnections de Télésat.

Après avoir lancé le satellite Anik F3 avec succès le 9 avril 2007, Télésat a pris ce dernier en charge et a commencé à offrir des services commerciaux le 1<sup>er</sup> mai 2007. Anik F3 procure une capacité qui lui permet de relayer des services de radiodiffusion et de télécommunications ainsi que des communications d'affaires partout en Amérique du Nord. Le satellite est aussi doté d'une petite charge utile en bande Ka qui servira à épauler le satellite Anik F2.

Au cours du trimestre, Télésat a également signé un nouveau contrat pluriannuel pour des services de consultation avec Macdonald, Dettwiler and Associates Ltd. (MDA). Selon les modalités du contrat, Télésat fournira des services de préexploitation et d'exploitation du satellite RADARSAT-2 de MDA pendant toute sa durée utile.

## Bénéfice d'exploitation de Télésat

Le bénéfice d'exploitation de Télésat a augmenté de 54 % et de 26 %, pour s'établir à 60 millions \$ et à 98 millions \$ au deuxième trimestre et au premier semestre de 2007, respectivement, ce qui est principalement attribuable à la forte croissance des produits d'exploitation, malgré l'augmentation des charges d'exploitation découlant du coût accru relatif aux ventes d'équipement réseau et des montants compensatoires plus élevés. Le processus de vente est en cours et devrait se conclure au troisième trimestre de 2007.

## Gestion financière et des capitaux

*La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.*

### STRUCTURE DU CAPITAL

*La structure du capital indique la proportion de notre actif net qui est financée par les titres d'emprunt et les titres de participation.*

	T2 2007	T4 2006
Tranche à court terme de la dette à long terme	2 033	986
Dette à long terme	10 605	11 781
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie	(365)	(569)
<b>Total de la dette nette</b>	<b>12 273</b>	<b>12 198</b>
Part des actionnaires sans contrôle	1 209	2 180
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>15 240</b>	<b>13 367</b>
<b>Total du capital investi</b>	<b>28 722</b>	<b>27 745</b>
<b>Ratio de la dette nette par rapport au capital investi</b>	<b>42,7 %</b>	<b>44,0 %</b>
Données liées aux actions en circulation (en millions)		
Actions ordinaires	804,7	807,6
Options sur actions	18,6	24,2

Notre ratio de la dette nette par rapport au capital investi était de 42,7 % à la fin du deuxième trimestre de 2007, comparativement à 44,0 % à la fin de 2006. Cette situation résulte d'une augmentation du total des capitaux propres, en partie compensée par une augmentation de la dette nette et une diminution de la part des actionnaires sans contrôle.

La dette nette a augmenté de 75 millions \$ pour s'établir à 12 273 millions \$ au premier semestre de 2007, principalement en raison :

- du rachat et de l'annulation par BCE Inc. de 7,4 millions de ses actions ordinaires en circulation, pour un montant de 227 millions \$
- du rachat de 209 millions \$ de titres de participation auprès des actionnaires sans contrôle dans la foulée de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités lancée par Bell Aliant le 28 février 2007
- des acquisitions d'entreprises de 149 millions \$ découlant principalement de la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq par Bell Aliant.

Cette situation a été en partie compensée par :

- les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées de 355 millions \$ découlant principalement du produit net de 327 millions \$ tiré de la vente d'ADS par Bell Aliant en avril 2007
- l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'options sur actions des employés pour un total de 132 millions \$
- les flux de trésorerie <sup>(1)</sup> de 77 millions \$.

La part des actionnaires sans contrôle a diminué de 971 millions \$ au premier semestre de 2007, surtout à cause de l'échange des séries d'actions privilégiées émises et en circulation de Bell d'une valeur de 1 100 millions \$, auparavant classées dans la part des actionnaires sans contrôle de BCE, contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Une autre diminution a été subie lors du rachat par Bell Aliant de 209 millions \$ de titres de participation auprès des actionnaires sans contrôle dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités lancée le 28 février 2007. Ces éléments ont été partiellement neutralisés par l'augmentation de la part des actionnaires sans contrôle par suite du gain à la vente d'ADS et par la diminution de notre participation dans Bell Aliant du fait de l'émission, par Bell Aliant, de parts dans lesquelles nous ne détenions pas de participation, en relation avec la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq.

Le total des capitaux propres a augmenté de 1 873 millions \$ pour s'établir à 15 240 millions \$ au premier semestre de 2007. Ce résultat est principalement attribuable à l'échange des séries d'actions privilégiées émises et en circulation de Bell d'une valeur de 1 100 millions \$ contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc., à l'augmentation de 581 millions \$ du bénéfice net excédentaire des dividendes déclarés, au gain non réalisé de 276 millions \$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu cumulés pour nos actifs financiers disponibles à la vente ainsi qu'à l'émission d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'options sur actions des employés. Ce résultat a été partiellement contrebalancé par le rachat, par BCE Inc., de 7,4 millions de ses actions ordinaires en circulation à des fins d'annulation dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, pour un montant de 227 millions \$.

## FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des rentrées et des sorties de fonds.

	T2 2007	T2 2006	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 414	1 302	2 381	2 250
Dépenses en immobilisations	(745)	(857)	(1 467)	(1 438)
Autres activités d'investissement	(1)	(8)	1	(11)
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires	(290)	(302)	(560)	(607)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées	(33)	(20)	(56)	(41)
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle	(109)	(49)	(222)	(110)
Flux de trésorerie disponibles	236	66	77	43
Acquisitions d'entreprises	(2)	(12)	(149)	(39)
Bell Aliant	(3)	(51)	(7)	(73)
Augmentation des placements	(3)	(105)	(16)	(119)
Diminution des placements	6	13	13	64
Émission d'actions ordinaires	118	1	132	2
Rachat d'actions ordinaires	(4)	(469)	(227)	(994)
(Remboursement net) émission nette d'instruments d'emprunt	(299)	1	(134)	(363)
Activités de financement de filiales avec des tiers	(138)	(245)	(212)	(242)
Autres activités de financement	(7)	(15)	(48)	(29)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	350	50	355	1 417
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	254	(766)	(216)	(333)

### Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont établis à 1 414 millions \$ au deuxième trimestre de 2007, soit une augmentation de 112 millions \$ comparativement à 1 302 millions \$ au deuxième trimestre de 2006, ce qui reflète principalement :

- la diminution d'environ 70 millions \$ des intérêts payés au deuxième trimestre de 2007 par suite de l'échelonnement des paiements d'intérêts chez Bell Aliant et du refinancement de la dette à des taux plus avantageux
- l'augmentation d'environ 54 millions \$ des encaissements au titre de la titrisation de créances
- une amélioration de 44 millions \$ du BAIIA
- une diminution des impôts sur les bénéfices payés par suite de la formation de la fiducie de revenu Bell Aliant.

<sup>(1)</sup> Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles de la rubrique MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les PCGR la plus semblable.

## Rapport de gestion

Cette situation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de 39 millions \$ des prestations de retraite par suite des contributions versées au régime de retraite de Bell Canada au deuxième trimestre de 2007.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui se sont établis à 2 381 millions \$ au premier semestre de 2007, une augmentation de 131 millions \$ comparativement à 2 250 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent, ont été touchés par des éléments comme :

- une amélioration de 42 millions \$ du BAIIA
- les montants compensatoires de 67 millions \$ accordés à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés au premier trimestre de 2006 à la suite de l'acquisition de l'ensemble des unités d'actions restreintes
- la diminution des impôts sur les bénéfices payés par suite de la formation de la fiducie de revenu Bell Aliant.

Ces améliorations ont été en partie contrebalancées par l'augmentation de 76 millions \$ des prestations de retraite par suite des contributions versées au régime de retraite de Bell Canada et la diminution d'environ 18 millions \$ des encaissements au titre de la titrisation de créances.

### Flux de trésorerie disponibles

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 236 millions \$ ce trimestre, une augmentation de 170 millions \$ par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 66 millions \$ au deuxième trimestre de 2006. Ce résultat reflète principalement l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 112 millions \$ ainsi que la diminution de 112 millions \$ des dépenses en immobilisations, en partie contrebalancées par l'augmentation de 60 millions \$ des dividendes versés aux actionnaires sans contrôle surtout en raison des distributions effectuées par Bell Aliant au deuxième trimestre de 2007.

Nos flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 77 millions \$ au premier semestre de 2007, une augmentation de 34 millions \$ par rapport aux flux de trésorerie disponibles de 43 millions \$ à la période correspondante de l'exercice précédent. Nos flux de trésorerie disponibles ont également été touchés par la diminution de 47 millions \$ des dividendes sur actions ordinaires versés dans le cadre du programme de rachat d'actions mis sur pied en 2006 et par les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 19 millions \$. Ce résultat a été en partie contrebalancé par l'augmentation de 52 millions \$ des dividendes versés aux actionnaires sans contrôle par suite des distributions effectuées par Bell Aliant et par l'augmentation de 141 millions \$ des dépenses en immobilisations.

### Dépenses en immobilisations

Au cours du trimestre, nous avons continué d'investir des fonds afin d'étendre et de mettre à niveau nos réseaux, d'augmenter l'accès et les capacités large bande et de répondre à la demande des clients pour de nouveaux services. Les dépenses en immobilisations se sont établies à 745 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 1 467 millions \$ au premier semestre de 2007 pour BCE, comparativement à 857 millions \$ et à 1 438 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Chez Bell, les dépenses en immobilisations d'un exercice à l'autre ont diminué de 14,3 % pour s'établir à 538 millions \$ ce trimestre et de 2,5 % pour s'établir à 1 080 millions \$ depuis le début de l'exercice. L'écart qui existe entre les dépenses en immobilisations de BCE et celles de Bell reflète les dépenses liées à la construction de satellites chez Télésat et l'investissement continu dans l'infrastructure des services sur fil traditionnels et l'accès large bande chez Bell Aliant.

En pourcentage des produits d'exploitation, les dépenses en immobilisations de BCE ont diminué pour s'établir à 16,8 % au deuxième trimestre de 2007, contre 19,6 %, mais ont légèrement augmenté au premier semestre de l'exercice pour s'établir à 16,6 % en 2007, par rapport à 16,5 % l'exercice précédent. De même, l'intensité du capital de Bell a diminué d'un exercice à l'autre pour s'établir à 14,7 % au deuxième trimestre de 2007 par rapport à 17,4 % au trimestre correspondant de 2006 et a augmenté légèrement pour s'établir à 14,9 % par rapport à 14,7 % au premier semestre de l'exercice.

La majeure partie des dépenses en immobilisations de 2007 étaient concentrées sur les priorités stratégiques clés dans les secteurs de croissance de notre entreprise. La baisse des dépenses en immobilisations enregistrée ce trimestre découle en grande partie de la baisse des dépenses affectées aux locations de décodeurs chez Bell ExpressVu et de la réduction des dépenses liées aux éléments suivants :

- la mise à niveau de nos systèmes de facturation et de gestion des commandes, certains projets à cet égard étant terminés
- la nouvelle phase d'expansion de la place que nous occupons dans le marché des services DSL
- les infrastructures et systèmes de TI soutenant à la fois notre programme de réduction des coûts et nos initiatives de productivité. Ces éléments ont été contrebalancés par l'augmentation des dépenses liées aux éléments suivants :
- le déploiement du réseau EVDO pour améliorer la qualité et l'ampleur de notre réseau de données sans fil haute vitesse et le passage au réseau EVDO Revision A
- le déploiement de la technologie de la fibre optique jusqu'aux nœuds pour fournir un accès large bande à plus haute vitesse
- les programmes visant l'expansion des services IP, y compris la poursuite du développement d'IPTV
- les infrastructures et systèmes à l'appui de contrats conclus avec des clients dans notre unité des grandes entreprises.

### Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires

Au deuxième trimestre de 2007, nous avons versé un dividende de 0,365 \$ par action ordinaire, soit une augmentation par rapport au dividende de 0,33 \$ par action ordinaire qui a été versé au deuxième trimestre de 2006 par suite de l'annonce faite par BCE Inc., en décembre 2006, quant à la majoration de 11 % du dividende annualisé versé sur les actions ordinaires, ou 0,14 \$ par action. Bien que le taux de dividende ait augmenté, le total des dividendes versés a diminué de 12 millions \$ comparativement à la période correspondante de 2006, du fait de la diminution du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de BCE Inc. par suite de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de BCE Inc. et de la réduction du nombre d'actions ordinaires en circulation de BCE Inc., concurremment avec la distribution de parts de fiducie de Bell Aliant, par la voie d'un remboursement de capital, aux détenteurs d'actions ordinaires de BCE Inc. au troisième trimestre de 2006.

Au premier semestre de 2007, nous avons versé un dividende de 0,695 \$ par action ordinaire, une augmentation par rapport au dividende de 0,66 \$ par action ordinaire versé à la période correspondante de 2006. Le total du dividende en espèces versé a diminué de 47 millions \$, la majoration du taux de dividende ayant été neutralisée par la diminution du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de BCE Inc. à la date de déclaration du dividende, comme il est décrit ci-dessus.

### Dividendes en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle

Les dividendes versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle se sont établis à 109 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 222 millions \$ au premier semestre de 2007, soit une hausse de 60 millions \$ et de 112 millions \$, respectivement, comparativement à 49 millions \$ et à 110 millions \$ aux périodes correspondantes de 2006. Cette situation s'explique surtout par les distributions en espèces versées par Bell Aliant à ses porteurs de parts à partir du second semestre de 2006, par suite de la formation de la fiducie.

### Acquisitions d'entreprises

Nous avons investi 2 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et 149 millions \$ au premier semestre de 2007 dans des acquisitions d'entreprises, principalement en raison de la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq par Bell Aliant au premier trimestre de 2007. Nous avons investi 12 millions \$ au deuxième trimestre de 2006 et 39 millions \$ au premier semestre de 2006 dans diverses acquisitions d'entreprises.

### Augmentation des placements

Au premier semestre de 2007, les flux de trésorerie affectés aux placements ont diminué de 103 millions \$, ou de 87 %, pour s'établir à 16 millions \$, comparativement à 119 millions \$ à la période correspondante de 2006. Depuis le début de l'exercice, l'activité a été touchée par l'augmentation de 13 millions \$ des placements à court terme de Télésat au premier trimestre de 2006.

### Diminution des placements

Les flux de trésorerie provenant des placements, de 6 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 13 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, ont diminué de 7 millions \$ et de 51 millions \$, ou de 54 % et de 80 %, respectivement, par rapport à 13 millions \$ et à 64 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette situation découle principalement de la vente de placements à court terme de 13 millions \$ au deuxième trimestre de 2006 et de 64 millions \$ pour ce qui est du cumul annuel de 2006 chez Télésat.

### Rachat d'actions ordinaires

Depuis le début de l'exercice 2007, BCE Inc. a racheté et annulé 7,4 millions de ses actions ordinaires en circulation, pour un décaissement total de 227 millions \$, dans le cadre de sa nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités lancée en février 2007. Aucune action ordinaire n'a été rachetée à des fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au deuxième trimestre de 2007, le programme ayant été suspendu en attendant la conclusion de l'examen des options stratégiques de la société. Bien que l'examen des options stratégiques ait été finalisé et que BCE Inc. ait conclu l'entente définitive, les rachats d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités demeurent interrompus.

Au deuxième trimestre de 2006, BCE Inc. avait racheté 14,9 millions de ses actions ordinaires en circulation et en avait annulé 17,1 millions, pour un décaissement total de 469 millions \$, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de 2006. Pour ce qui est du cumul annuel de 2006, BCE Inc. avait racheté et annulé 36 millions de ses actions ordinaires en circulation, pour un décaissement total de 994 millions \$.

### Instruments d'emprunt

Au deuxième trimestre de 2007, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 299 millions \$, déduction faite des émissions. Les remboursements comprenaient un montant de 412 millions \$ au titre de facilités de crédit en ce qui a trait à Bell Aliant et des remboursements au titre de débentures d'un montant de 350 millions \$ en ce qui a trait à Bell. Cette situation a été en partie contrebalancée par l'augmentation des emprunts au titre d'effets à payer d'un montant d'environ 500 millions \$, surtout en ce qui a trait à Bell.

## Rapport de gestion

Au premier semestre de 2007, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 134 millions \$, déduction faite des émissions. Les remboursements comprenaient un montant de 1 135 millions \$ au titre de facilités de crédit en ce qui a trait à Bell Aliant et des remboursements au titre de débentures d'un montant de 625 millions \$ en ce qui a trait à Bell. Nous avons effectué d'autres remboursements, notamment au titre des contrats de location-acquisition. Cette situation a été en partie contrebalancée par les émissions nettes par Bell Aliant de billets à moyen terme pour un montant de 900 millions \$ et par une augmentation des emprunts au titre d'effets à payer d'un montant d'environ 800 millions \$, surtout en ce qui a trait à Bell.

Nous avons émis des titres d'emprunt pour un montant de 1 million \$, déduction faite des remboursements, au deuxième trimestre de 2006. Les émissions comprenaient principalement l'augmentation de 280 millions \$ des emprunts de Bell Aliant en vertu de ses facilités de crédit et l'augmentation de ses emprunts au titre d'effets à payer et d'avances bancaires d'un montant d'environ 232 millions \$, surtout en ce qui a trait à Bell. Les remboursements comprenaient un montant de 263 millions \$ de débentures en ce qui a trait à Bell et de 75 millions \$ d'obligations remboursées par Bell Aliant. TéléSAT a également réduit ses emprunts au titre d'effets à payer d'un montant de 150 millions \$.

Nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 363 millions \$, déduction faite des émissions au premier semestre de 2006. Nous avons effectué les remboursements suivants au premier semestre de 2006 :

- Bell a remboursé des débentures pour un montant de 463 millions \$
- TéléSAT a remboursé 150 millions \$ en effets à payer
- Bell Aliant a remboursé des obligations pour un montant de 125 millions \$
- nous avons effectué d'autres remboursements, notamment au titre des contrats de location-acquisition.

Cette situation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de 280 millions \$ des emprunts de Bell Aliant en vertu de ses facilités de crédit et l'augmentation de ses emprunts au titre d'effets à payer et d'avances bancaires d'un montant de 165 millions \$, surtout en ce qui a trait à Bell.

### Activités de financement de filiales avec des tiers

Les activités de financement de filiales avec des tiers, de 138 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 212 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, ont enregistré des diminutions de 107 millions \$ et de 30 millions \$, ou de 44 % et de 12,4 %, respectivement, par rapport à 245 millions \$ et à 242 millions \$ aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Cette situation s'explique principalement par le rachat d'actions privilégiées au deuxième trimestre de 2006 par Bell Aliant pour un montant de 175 millions \$ ainsi que par le Groupe Bell Nordiq Inc. pour un montant de 60 millions \$, ce qui a été partiellement contrebalancé par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Bell Aliant lancée en 2007, en vertu de laquelle cette dernière a racheté 6,8 millions de parts, pour un décaissement total de 209 millions \$.

### Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 350 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et à 355 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007. Ils étaient constitués principalement du produit net de 327 millions \$ tiré de la vente d'ADS par Bell Aliant le 30 avril 2007.

Au deuxième trimestre de 2006, les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 50 millions \$. Ils étaient constitués principalement du remboursement de capital de BCI d'un montant de 156 millions \$, contrebalancé par la contribution de BCE à BCI d'un montant de 61 millions \$ au titre du règlement de son obligation découlant de la monétisation d'une perte fiscale en 2005. Pour ce qui est du cumul annuel de 2006, les flux de trésorerie provenant des activités abandonnées se sont établis à 1 417 millions \$. Ce montant a été touché par le produit net de 849 millions \$ découlant de la vente de CGI, contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CGI de 81 millions \$ et le remboursement de capital par CTVglobemedia de 607 millions \$ dans le cadre de la restructuration de son capital.

### COTES DE CRÉDIT

Depuis le 17 avril 2007, à la suite de l'annonce de l'intention de BCE Inc. d'examiner des options stratégiques visant à augmenter davantage la valeur offerte aux actionnaires, BCE Inc. et Bell Canada font l'objet d'une surveillance de crédit de la part de Standard and Poor's, Moody's Investor Services, Inc. et Dominion Bond Rating Service Limited. Le 3 juillet 2007, après que BCE Inc. eut annoncé la conclusion de l'entente définitive en vue de son acquisition par le groupe d'investisseurs, Fitch Ratings Ltd. a baissé la cote des titres d'emprunt non garantis de premier rang de BCE Inc. et de Bell Canada, la faisant passer de BBB+ à BB-, et a fait de même avec la cote des titres d'emprunt subordonnés de Bell Canada, la faisant passer de BBB à B+. Les cotes font également l'objet d'une surveillance en vue d'une baisse possible de la part de Fitch Ratings Ltd. Se reporter à la sous-section *Liquidité* de la section *Mise à jour de la description des risques* à la rubrique *Hypothèses et risques sous-jacents à nos déclarations prospectives*.

## LIQUIDITÉ

Nos sources de trésorerie ainsi que nos besoins de liquidités sont essentiellement inchangés par rapport à ceux qui sont décrits dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, à l'exception de ce qui est mentionné à la sous-section *Liquidité* de la section *Mise à jour de la description des risques* à la rubrique *Hypothèses et risques sous-jacents à nos déclarations prospectives* du présent rapport de gestion.

### Engagements en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC

Se reporter à la section *Engagements en vertu du mécanisme du compte de report du CRTC* dans la rubrique *Mise à jour du cadre réglementaire* pour une analyse plus détaillée.

### Événements récents concernant les litiges

Le texte qui suit est une mise à jour substantielle des litiges décrits à la rubrique intitulée *Litiges dans lesquels nous sommes engagés* aux pages 42 à 45 de la notice annuelle 2006 de BCE déposée par BCE Inc. auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE Inc., au [www.bce.ca](http://www.bce.ca), et sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis sur formulaire 40-F (disponible sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov)), mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, également déposé par BCE Inc. auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE Inc. et sur SEDAR) et auprès de la SEC sur formulaire 6-K (disponible sur EDGAR).

#### Poursuites relatives à Bell Canada

##### *Recours collectif projeté relativement aux frais d'accès aux services sans fil*

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2006 de BCE, et mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, le 9 août 2004, une poursuite a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) contre des fournisseurs de services de télécommunications sans fil, notamment Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et Aliant Telecom, par certains clients allégués. La poursuite allègue, entre autres choses, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, un dol, des informations trompeuses et une collusion relativement à certains « frais d'accès au système » et à des « frais de délivrance de licence de système » facturés à leurs clients par les services de télécommunications sans fil.

Le 18 juillet 2006, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan a rendu son jugement relativement à la requête visant à autoriser l'exercice d'un recours collectif, refusant d'autoriser l'action contre toute société défenderesse de Bell Canada, à l'exception de Bell Mobilité. En ce qui concerne Bell Mobilité, le tribunal a refusé d'autoriser l'action en rejetant tous les motifs, sauf celui de l'allégation d'enrichissement injustifié. Le tribunal avait toutefois refusé de faire droit à ce moment-là à la requête, en l'absence d'un représentant compétent et d'un plan approprié pour la poursuite. Le demandeur avait obtenu l'autorisation de revenir devant le tribunal les 18 et 19 juin 2007 pour la nouvelle audience de la demande de certification. Cette demande de certification a été entendue les 18 et 19 juin 2007 et le tribunal a remis le prononcé de son jugement.

##### *Enquête du Bureau de la concurrence concernant les frais d'accès au système*

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2006 de BCE, le 9 décembre 2004, Bell Mobilité a été avisée par le Bureau de la concurrence que le Commissaire de la concurrence avait ouvert une enquête en vertu des dispositions de la *Loi sur la concurrence* portant sur la publicité trompeuse, concernant la description ou les déclarations de Bell Mobilité quant aux frais d'accès au système; une ordonnance du tribunal a été signifiée à Bell Mobilité, en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la concurrence*, obligeant Bell Mobilité à produire certains documents et autres éléments d'information susceptibles d'être nécessaires à l'enquête du Bureau de la concurrence. Bell Mobilité s'est conformée à l'ordonnance du tribunal et a fourni les renseignements demandés.

Le 16 juillet 2007, le Bureau de la concurrence a avisé Bell Mobilité du fait que, même s'il continuait de suivre la situation de près, il avait interrompu son enquête officielle concernant les frais d'accès au système de Bell Mobilité.

##### *Recours collectif projeté relativement au système de facturation de Bell Mobilité*

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2006 de BCE, le 28 octobre 2004, une requête en certification à titre de recours collectif contre Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec. En décembre 2006, des requêtes identiques ont été déposées en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les poursuites ont été déposées au nom de toute personne physique qui a conclu un contrat avec Bell Mobilité, et allèguent que ces personnes ont injustement engagé des frais en raison d'erreurs de facturation commises par Bell Mobilité à la suite de la modification de son système de facturation. La requête en certification à titre de recours collectif au Québec a été entendue les 23 et 24 mai 2007 et, le 20 juillet 2007, la Cour supérieure du Québec a rejeté la requête. Sous réserve d'un appel, la décision sera finale et sans appel le 20 août 2007. Dans les autres provinces, les requêtes sont suspendues jusqu'à ce que la décision devienne finale et sans appel au Québec.

## Rapport de gestion

### *Recours collectif projeté relativement aux frais pour paiement tardif facturés par Bell ExpressVu*

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2006 de BCE, et mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, le 29 septembre 2005, une poursuite a été déposée en vertu de la *Loi de 1992 sur les recours collectifs* (Ontario) contre Bell ExpressVu par certains clients allégués. La poursuite alléguée que les intérêts et les frais pour paiement tardif facturés par Bell ExpressVu aux clients dont le compte est en souffrance excèdent le taux d'intérêt réel annuel permis en vertu de certaines dispositions du Code criminel (Canada).

En plus de s'opposer à la requête en certification, Bell ExpressVu a déposé une demande connexe de jugement sommaire sur la question de fond suivant laquelle Bell ExpressVu ne contrevient pas au Code criminel. La requête en certification doit être entendue les 5 et 6 février 2008 et la demande de jugement sommaire doit être entendue le 15 avril 2008.

### *Recours collectif projeté relativement aux frais pour paiement tardif facturés par Bell Canada et Bell Mobilité*

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2006 de BCE, le 27 juin 2006, une requête visant à obtenir l'autorisation d'exercer un recours collectif au Québec a été signifiée à Bell Canada et à Bell Mobilité dans la province de Québec, dans le district de la ville de Québec de la Cour supérieure, par certains clients allégués relativement aux frais facturés pour paiement tardif. La requête en certification à titre de recours collectif n'a pas encore été autorisée; elle doit être entendue les 29, 30 et 31 octobre 2007.

## Litiges relatifs à Téléglobe

### *Poursuite intentée par VarTec*

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans la notice annuelle 2006 de BCE, le 2 mars 2003, BCE Inc. ainsi que BCE Investissements Inc. et son président ont présenté une requête pour rejeter l'action et refuser la demande de jury de VarTec. Le 7 mai 2007, la United States District Court for the District of Columbia a publié la minute d'une ordonnance refusant la demande de rejet de l'action.

Se reporter à la rubrique intitulée *Litiges dans lesquels nous sommes engagés* de la notice annuelle 2006 de BCE, mise à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, pour une description plus détaillée des litiges susmentionnés et pour une description des autres litiges dans lesquels nous sommes engagés.

## Mise à jour du cadre réglementaire

Le texte qui suit présente une mise à jour importante des initiatives et des démarches réglementaires décrites dans le rapport de gestion de 2006 de BCE à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* aux pages 42 à 47 du rapport annuel de 2006 de Bell Canada Entreprises (rapport annuel de 2006 de BCE) déposé par BCE Inc. auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE Inc., au [www.bce.ca](http://www.bce.ca), et sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et auprès de la SEC sur formulaire 40-F (disponible sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov)), mises à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE Inc. également déposé auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponible sur le site Web de BCE Inc. et sur SEDAR) et auprès de la SEC sur formulaire 6-K (disponible sur EDGAR). Par souci de commodité, la mise à jour ci-après, le cas échéant, est présentée sous les mêmes titres et dans le même ordre que dans la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE.

## MODIFICATIONS DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE LA RÉGLEMENTATION

Nos activités sont touchées par les décisions de divers organismes et ministères gouvernementaux, en particulier le CRTC et Industrie Canada. Bon nombre des mesures et des décisions prises récemment par ces instances dénotent les changements importants qui s'opèrent dans ce secteur et reconnaissent la vigueur de la concurrence dans les marchés canadiens des télécommunications.

En mars 2006, le groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications, constitué d'experts nommés par le ministre de l'Industrie, a produit un rapport exhaustif qui réclame d'importants changements quant aux politiques et à la réglementation des télécommunications au Canada. Selon ce rapport, l'état de la concurrence a progressé à un point tel, au Canada, que le CRTC devrait lever la plupart de ses règlements en vigueur portant sur l'économie, et plutôt s'appuyer sur les forces du marché. En décembre 2006, le Cabinet fédéral a transmis au CRTC des instructions en matière de politique, invitant ce dernier à « miser sur le libre jeu du marché autant que possible » et à adopter des règlements « qui ne font obstacle au libre jeu du marché concurrentiel que dans la mesure minimale nécessaire ». Ces instructions en matière de politique exigent également que le CRTC revoie le cadre de réglementation qui oblige les entreprises de téléphone titulaires à fournir aux concurrents un accès aux services de gros relativement à certains services de télécommunications « en vue d'accroître les incitatifs pour l'innovation, l'investissement et la construction relativement aux installations de réseaux de télécommunications concurrentielles ». En avril 2007, conformément aux instructions en matière de politique et dans l'intention de favoriser la concurrence, le Cabinet fédéral a publié une modification à la Décision de télécom CRTC 2006-15 qui a eu pour effet d'accroître la compétitivité des entreprises de téléphone titulaires et de simplifier le processus d'abstention de réglementation dans les marchés des services de téléphonie locale.

Les récentes initiatives du CRTC donnent à penser que cet organisme suit les instructions en matière de politique du gouvernement et adopte ses principes réglementaires.

- Le 30 avril 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-27, dans laquelle il a établi les règles qui régiront les tarifs que Bell Canada et d'autres entreprises de téléphone titulaires demandent en échange de leurs services locaux résidentiels et d'affaires qui sont toujours réglementés, leur offrant une plus grande souplesse de tarification pour répondre aux besoins de chaque client. Par exemple, Bell Canada a obtenu la permission d'abaisser un tarif pour des services tarifés fournis à certains clients du service résidentiel sans abaisser les tarifs pour tous les clients de ce service dans la même tranche tarifaire; cette souplesse de tarification est désignée par l'expression « subdivision des tarifs ». Veuillez vous reporter à la sous-section *Nouveau cadre de plafonnement des prix* de la section *Faits touchant notre société* du présent rapport de gestion pour obtenir plus de renseignements.
- En mai 2007, Bell Canada a obtenu l'abstention de réglementation pour son service haute vitesse dans les zones métropolitaines de Montréal, d'Ottawa et de Toronto et pour ses services d'accès au réseau numérique haute vitesse dans 31 centres d'interconnexion, ce qui accroît la souplesse en ce qui a trait aux modalités de prestation de ces services d'affaires.
- Le 4 juin 2007, le CRTC a publié l'Avis public 2007-11, amorçant une instance pour vérifier s'il convient de lever l'interdiction de subdiviser les tarifs applicables aux services de téléphones payants et aux services d'affaires offerts par les entreprises de téléphone titulaires.
- Le 11 juillet 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-51, dans laquelle il établit l'ordre de priorité dans lequel il examinera les mesures de réglementation en vue de se conformer aux instructions en matière de politique. Le CRTC a divisé les mesures devant faire l'objet d'un examen en trois catégories. Les mesures placées dans la catégorie des priorités élevées doivent être examinées au plus tard le 31 mars 2008, tandis que celles de la deuxième catégorie doivent l'être au plus tard l'année suivante et celles de la troisième catégorie, dans l'année qui suit. Parmi les mesures qui doivent être examinées en premier, mentionnons : i) les règles régissant les groupements formés de services tarifés et de services non tarifés offerts aux termes d'un tarif général; ii) les règles applicables à nos essais de marché et iii) les règles applicables en matière de dénormalisation ou de retrait de services tarifés.
- À la même date, le CRTC a publié l'Avis public 2007-12 amorçant une instance pour l'examen des règles relatives au groupement aux termes d'un tarif général et des règles relatives aux essais de marché (lesquelles, comme il est mentionné précédemment, font partie de la catégorie des priorités élevées) en vue de se conformer aux instructions en matière de politique.
- Le 25 juillet 2007, le CRTC a accordé à Bell Aliant une abstention à l'égard des services téléphoniques locaux dans 72 circonscriptions au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Cette décision exclut les services d'accès téléphonique locaux de la réglementation dans ces circonscriptions, à l'exception du plafonnement des prix qui continue de s'appliquer aux services d'accès téléphonique locaux autonomes. La décision devrait donner à Bell Aliant la flexibilité d'offrir une plus grande valeur à ses clients et de faire face plus efficacement à la concurrence dans le secteur des services locaux. Nous prévoyons que l'abstention s'étendra à des circonscriptions additionnelles au fur et à mesure que celles-ci se qualifieront pour l'abstention dans le futur. Une décision concernant les applications de l'abstention aux activités de Bell Aliant devrait être rendue à court terme.

Dans ce contexte, Bell Canada jouit d'une meilleure compétitivité. Les restrictions relatives aux promotions et en matière de reconquête pour les services locaux dans les zones réglementées et déréglementées ont été éliminées et Bell Canada jouit dorénavant d'une plus grande souplesse pour ce qui est d'adapter sa gamme de services résidentiels selon les besoins des clients et de se défendre contre la concurrence.

Bien que l'évolution récente du contexte réglementaire ait été généralement favorable à Bell Canada, les futures décisions du CRTC relativement aux services réglementés, en particulier les modalités de l'accès par les concurrents aux installations des entreprises de téléphone titulaires, pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

## ENGAGEMENTS EN VERTU DU MÉCANISME DU COMPTE DE REPORT DU CRTC

Le 16 février 2006, le CRTC a publié la Décision de télécom 2006-9, dans laquelle il conclut sur les moyens que doivent prendre les entreprises de téléphone titulaires pour régler les soldes cumulés de leur compte de report. Le 1<sup>er</sup> septembre 2006, Bell Canada et Bell Aliant ont présenté leurs propositions portant sur le règlement des soldes cumulés de leur compte de report. Si elles sont approuvées par le CRTC, les propositions auraient pour effet d'améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux services de télécommunications (5 % du solde estimatif) et d'offrir un accès à large bande à quelque 220 000 clients potentiels répartis dans 264 collectivités en Ontario et au Québec, où ce service ne serait pas autrement disponible sur une base commerciale.

Le 30 novembre 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-15 amorçant une instance en vue d'évaluer ces propositions. Le 6 juillet 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-50, dans laquelle il approuve l'utilisation des fonds des comptes de report pour étendre les services à large bande à 19 des 264 communautés que Bell Canada et Bell Aliant ont proposé d'inclure dans leur programme d'extension des services à large bande. En janvier 2008, le CRTC devrait rendre une décision sur l'utilisation des fonds des comptes de report pour l'extension des services à large bande à d'autres communautés.

Le solde cumulé du compte de report de Bell Canada est estimé à 499 millions \$ au 30 juin 2007, et son engagement futur annualisé, à 26 millions \$. Ces montants ne tiennent pas compte de l'issue éventuelle de la demande en vertu de la partie VII déposée par Bell Canada le 12 mai 2006 visant à recouvrer les coûts liés aux activités sur fil associés à la mise en œuvre de la transférabilité des numéros de services sans fil à partir de son compte de report. Selon l'issue de cette demande, le solde cumulé du compte de report de même que l'engagement futur annualisé de Bell Canada pourraient diminuer. Le solde du compte de report et l'engagement futur annualisé estimatif susmentionnés tiennent compte des incidences estimatives des Décisions de télécom 2007-6 et 2007-10, qui portent toutes deux sur le service de réseau numérique propre aux concurrents.

## Rapport de gestion

Au 30 juin 2007, Bell Aliant ne présente aucun solde cumulé dans son compte de report et elle n'a pas d'engagement futur annualisé estimatif. En fait, Bell Aliant a récemment présenté une demande, qui a été approuvée, à l'égard de la majoration de certains tarifs pour des services de détail, ce qui devrait en partie permettre à Bell Aliant de combler l'insuffisance de son compte de report s'élevant au montant annualisé de 3,9 millions \$, selon la Décision de télécom 2007-32. Le solde du compte de report et l'engagement futur annualisé estimatif de Bell Aliant tiennent compte des incidences estimatives des Décisions de télécom 2007-6 et 2007-10.

En raison de la nature et du nombre des incertitudes qui demeurent relativement à l'utilisation du solde cumulé du compte de report, nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, d'estimer l'incidence qu'aura sur nos résultats financiers la décision du CRTC sur l'instance découlant de l'Avis public 2006-15.

### EXAMEN DU CADRE DE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES SERVICES DE GROS

Le 9 novembre 2006, le CRTC a publié l'Avis public 2006-14, dans lequel il amorce une instance pour revoir en profondeur le cadre de réglementation qui oblige les entreprises de téléphone titulaires à fournir aux concurrents un accès aux services de gros relativement à certains services de télécommunications.

Bell Canada, Bell Aliant, Saskatchewan Telecommunications et Télébec, Société en commandite ont déposé un projet de cadre s'inscrivant dans la logique des recommandations visant à augmenter le plus possible la place accordée au libre jeu des forces du marché et de la réglementation très peu interventionniste, énoncées dans le rapport du groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications et les instructions en matière de politique du Cabinet fédéral. Une audience publique devrait commencer le 9 octobre 2007. Le CRTC prévoit rendre une décision finale au mois d'avril 2008. Rien ne garantit qu'il rendra une décision favorable.

Dans une série d'ordonnances rendues le 25 janvier 2007, le CRTC a modifié les tarifs demandés par Bell Canada, Bell Aliant et d'autres entreprises titulaires pour les services Ethernet de gros et Internet haute vitesse de gros actuellement fournis. Il a également ordonné aux entreprises titulaires de fournir aux concurrents un service d'accès Ethernet de gros, un service de transport Ethernet de gros autonome et des services d'accès Internet haute vitesse de gros. Le 16 février 2007, Bell Canada et Bell Aliant ont déposé auprès du CRTC une demande de révision, de modification et d'annulation de ces ordonnances; elles ont également demandé que ces questions soient prises en considération dans le cadre de l'examen plus exhaustif des services de gros aux termes de l'Avis public 2006-14. Bell Canada et Bell Aliant ont également demandé au CRTC de surseoir à la mise en œuvre des ordonnances en attendant qu'il se prononce sur leur demande de révision et de modification des ordonnances. Le 27 juin 2007, le CRTC a publié la Décision de télécom 2007-46 dans laquelle il a conclu que les ESLT ne devraient pas être tenues d'appliquer les décisions rendues dans les ordonnances avant que le CRTC se prononce sur les demandes de révision et de modification, ce qui devrait avoir lieu à la fin d'août 2007.

### INDICATEUR DE LA QUALITÉ DU SERVICE DE DÉTAIL

Dans la Décision de télécom 2007-26, rendue le 27 avril 2007, le CRTC partage l'avis de Bell Aliant sur le fait qu'il existe un doute sérieux quant à la rectitude de la conclusion tirée dans la Décision de télécom 2006-27. Le CRTC a établi que l'arrêt de travail touchant Bell Aliant, qui n'était ni complètement sous le contrôle de la compagnie, ni complètement indépendant de sa volonté, constitue bel et bien un événement perturbateur. Bell Aliant a été autorisée à récupérer le montant de 1,5 million \$ qu'elle a déjà versé à ses abonnés. En outre, le CRTC a récemment amorcé une instance, par la voie de l'Avis public 2007-9, en vue d'examiner la pertinence d'inclure une clause de force majeure en bonne et due forme dans les normes de qualité du service de détail. Si ces mesures sont adoptées, des événements comme les arrêts de travail seraient essentiellement considérés comme une exclusion lorsque l'entreprise a été empêchée, à cause d'un tel événement, d'atteindre une norme de rendement en matière de qualité du service.

### BELL EXPRESSVU

En mai 2007, le CRTC a annoncé qu'il s'abstiendrait d'imposer des droits aux exploitants de services par câble et par satellite pour le droit de transmettre les signaux des radiodiffuseurs en direct. L'imposition de ces droits avait été préconisée par les radiodiffuseurs dans le cadre d'une audience publique tenue en novembre 2006. Maintenant que l'examen de la politique du CRTC en matière de télévision est terminé, ce dernier a encouragé les exploitants de services par câble et par satellite à reprendre les pourparlers en vue de parvenir à des ententes permettant à leurs abonnés de continuer à recevoir les signaux partout au pays.

En décembre 2006, la Cour fédérale du Canada a décidé que les droits de licence en vertu de la partie II, imposés par le CRTC afin de récupérer les coûts d'Industrie Canada associés à la gestion du spectre de radiodiffusion et payés par les radiodiffuseurs et distributeurs, constituaient une taxe illégale, mais elle a refusé d'ordonner le remboursement des droits payés jusqu'à maintenant par les radiodiffuseurs demandeurs. Le gouvernement fédéral, qui conteste la déclaration selon laquelle les droits de licence en vertu de la partie II constituent une taxe illégale, et l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui conteste la conclusion selon laquelle ses membres n'ont pas droit à un remboursement des droits payés jusqu'à maintenant, ont interjeté appel de cette décision du tribunal. En juin 2007, Bell ExpressVu, Rogers Cable et Cogeco Câble ont obtenu l'autorisation d'intervenir dans ces appels. Les droits en question représentent 1,365 % des produits d'exploitation annuels de Bell ExpressVu, depuis le lancement du service.

## PYLÔNES DE TRANSMISSION SANS FIL ET DE RADIODIFFUSION

En février 2005, Industrie Canada a publié un rapport portant sur ses procédures en matière d'approbation et d'emplacement des pylônes de transmission sans fil et de radiodiffusion au Canada, qui comprend l'explication du rôle des autorités municipales dans le processus d'approbation. Ce rapport recommande entre autres que la responsabilité d'autoriser les emplacements d'antennes et des bâtis continue de relever exclusivement du gouvernement du Canada. En juin 2007, Industrie Canada a publié sa politique révisée sur le choix d'emplacements d'antennes et les autorisations connexes. Cette nouvelle politique recommande que la responsabilité d'autoriser les emplacements d'antennes et des bâtis au Canada continue de relever exclusivement du gouvernement fédéral. Cette nouvelle politique, qui entrera en vigueur en janvier 2008, imposera d'autres processus de notification du public en vue de la construction de nouveaux pylônes, qui peut donner lieu à une participation accrue de la collectivité. La politique révisée prévoit également des lignes directrices et un calendrier en matière de résolution des litiges, ce qui peut faciliter le choix des emplacements de nouveaux pylônes dans certains cas. Bien qu'elle continue d'encourager le partage des emplacements d'antennes lorsque cela est possible, la nouvelle politique ne prévoit aucune obligation à cet égard. Industrie Canada se penche sur la question du partage des pylônes dans sa consultation sur les licences à l'égard des services sans fil évolués. Se reporter à la section *Spectre de fréquences* ci-après pour obtenir plus de renseignements.

## SPECTRE DE FRÉQUENCES

Comme il est indiqué de façon plus détaillée dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, le 16 février 2007, Industrie Canada a amorcé une consultation qui, au total, pourrait rendre disponibles 105 MHz du spectre, dont les licences seront attribuées au moyen d'une enchère de fréquences pour la concurrence qui devrait avoir lieu au début de 2008. La consultation a sollicité des commentaires sur diverses politiques et questions techniques liées au spectre, notamment sur la possibilité qu'une partie du spectre soit réservée pour les nouveaux concurrents. Industrie Canada a également sollicité des commentaires sur la possibilité que les plafonds du spectre soient utilisés comme autre méthode pour faciliter l'arrivée de nouveaux concurrents sur le marché canadien des services sans fil. De plus, Industrie Canada a sollicité des commentaires à l'égard des politiques liées au partage des emplacements d'antennes destinés aux services sans fil, et afin de déterminer si les services numériques d'itinérance devraient être obligatoires pour tous les fournisseurs, y compris les nouveaux concurrents à la suite du processus d'attribution de licences. L'adoption de ces mesures faciliterait grandement l'introduction de nouveaux concurrents sur le marché canadien des services sans fil et augmenterait le degré de concurrence dans le secteur des services sans fil, déjà hautement concurrentiel. Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation d'Industrie Canada ont été déposés en mai 2007, et la réponse aux commentaires a été émise en juin 2007. Bien que les entreprises de services sans fil titulaires, notamment Bell Canada et Bell Mobilité, se soient opposées à l'adoption des mesures susmentionnées, plusieurs nouveaux concurrents éventuels ont préconisé, dans leurs commentaires, l'adoption de plusieurs des mesures susmentionnées, sinon toutes. Industrie Canada a indiqué qu'elle publiera sa politique définitive sur l'attribution des licences et les enchères après avoir examiné les commentaires reçus, plus tard en 2007. Il est impossible pour l'instant de prévoir de manière plus ou moins certaine si Industrie Canada adoptera l'une ou l'autre des politiques débattues au cours du processus de consultation.

## CRÉATION D'UN COMMISSAIRE POUR LES PLAINTES RELATIVES AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

En même temps qu'il annonçait, le 4 avril 2007, le cadre de déréglementation du service téléphonique local dans les communautés canadiennes où la concurrence existe, le gouvernement fédéral demandait aux entreprises de services de télécommunications de collaborer à la création d'une agence indépendante, financée par les membres du secteur, qui aurait pour mandat de régler les plaintes des consommateurs et des petites entreprises qui n'auraient pas réussi à les régler en communiquant directement avec leur fournisseur de services.

Le 23 juillet 2007, le poste de commissaire pour les plaintes relatives aux services de télécommunications était créé. À cette même date, Bell Aliant, Bell Canada et d'autres fournisseurs de services de télécommunications ont déposé auprès du CRTC une proposition commune sur la structure et le mandat de ce commissaire. Ce dernier n'a pas été créé pour remplacer le processus habituel de règlement des plaintes mis en place par les fournisseurs de services de télécommunications; il intervient dans les cas où ces processus n'aboutissent pas au règlement des différends. Tous les fournisseurs de services de télécommunications du Canada peuvent s'inscrire à titre de membre du bureau du commissaire.

Se reporter à la rubrique intitulée *Cadre réglementaire* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mise à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, pour une description plus détaillée des initiatives et des démarches réglementaires susmentionnées et pour une description des autres initiatives et démarches réglementaires nous concernant.

## Hypothèses et risques sous-jacents à nos déclarations prospectives

La présente rubrique décrit les hypothèses que nous formulons pour préparer les déclarations prospectives ainsi que les risques généraux susceptibles de toucher nos activités et nos résultats.

### HYPOTHÈSES FORMULÉES POUR PRÉPARER LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mises à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE ainsi que dans le présent rapport de gestion, reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugeons raisonnables le jour où les déclarations prospectives ont été faites et que, sauf indication contraire dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE ou dans le présent rapport de gestion, nous jugeons toujours raisonnables à la date du présent rapport de gestion. Dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, nous avons indiqué les principales hypothèses que nous avons formulées pour préparer ces déclarations prospectives. Ces hypothèses comprenaient ce qui suit :

- hypothèses relatives à l'économie canadienne relativement à la croissance du PIB et à une diminution du taux préférentiel d'affaires et de l'indice des prix à la consommation
- hypothèses portant sur le marché relativement à ce qui suit : i) croissance des produits d'exploitation dans l'ensemble du marché des télécommunications au Canada; ii) baisse continue des produits d'exploitation des services de télécommunications voix sur fil résidentiels; iii) intense concurrence dans les services sur fil, aussi bien dans le marché d'affaires que dans le marché résidentiel des télécommunications; iv) croissance des produits d'exploitation de l'industrie canadienne des services sans fil, du marché des services vidéo et du marché des services Internet
- hypothèses relatives aux résultats opérationnels et financiers :
  - i) croissance de notre clientèle d'abonnés des services sans fil, vidéo et Internet haute vitesse et PMU plus élevé pour ces services;
  - ii) stabilisation de la diminution continue de nos services résidentiels d'accès au réseau; iii) frais de restructuration; iv) amortissement;
  - v) taux d'imposition effectif; vi) total de la charge nette au titre des avantages sociaux; vii) financement de nos régimes d'avantages sociaux; viii) intensité du capital de Bell Canada; ix) amélioration de la productivité
- hypothèses portant sur les transactions relativement à ce qui suit :
  - i) plans de BCE Inc. en vue de racheter jusqu'à 5 % de ses actions ordinaires; ces rachats ont été interrompus en attendant la conclusion du processus d'examen des options stratégiques de BCE Inc.; ii) conclusion de la vente de Télésat, précédemment annoncée, au milieu de 2007.

Veillez vous reporter à la section intitulée *Hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE aux pages 47 et 48 du rapport annuel de 2006 de BCE, mise à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, pour une description plus complète des hypothèses susmentionnées.

### MISE À JOUR DE LA DESCRIPTION DES HYPOTHÈSES

Le texte qui suit présente la mise à jour de la description des hypothèses présentée à la section intitulée *Hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mise à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE. Par souci de commodité, la mise à jour de la description des hypothèses ci-après est présentée sous les mêmes titres que dans la section intitulée *Hypothèses formulées pour préparer les déclarations prospectives* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE.

#### Hypothèses relatives aux résultats opérationnels et financiers

##### Résultats financiers

Lorsque nous avons formulé nos déclarations prospectives pour 2007 dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, nous avons supposé que le taux préférentiel d'affaires canadien baisserait par rapport au niveau où il se situait à la fin de 2006. Au lieu de cela, le taux préférentiel d'affaires canadien a augmenté par rapport au niveau où il se situait à la fin de 2006, et nous prévoyons que cette tendance se maintiendra pendant le reste de 2007. Cependant, nous ne croyons pas que cette évolution aura une incidence négative importante sur nos activités et nos résultats.

##### Résultats opérationnels

Lorsque nous avons formulé nos déclarations prospectives pour 2007 dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, nous avons supposé que le nombre d'abonnés à nos services vidéo augmenterait. Au lieu de cela, nous prévoyons maintenant une croissance nulle ou modérée du nombre d'abonnés à nos services vidéo en 2007, compte tenu du niveau des ajouts enregistrés jusqu'à présent, du ralentissement qui se maintient dans nos canaux de vente indirects et de la priorité que nous accordons à la rentabilité.

## Hypothèses relatives aux transactions

Le 9 février 2007, BCE Inc. a entrepris son plus récent programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat à des fins d'annulation d'un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation. Toutefois, en attendant la conclusion du processus d'examen des options stratégiques de BCE Inc., les achats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ont été interrompus, et demeurent interrompus malgré que le processus d'examen soit terminé et que BCE Inc. a annoncé, le 30 juin 2007, la conclusion d'une entente définitive.

Le 18 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé la vente de sa filiale de services par satellite, Télésat. Selon les prévisions actuelles, cette vente devrait être conclue au troisième trimestre de 2007 plutôt qu'au milieu de 2007.

Comme il a été indiqué précédemment, le 30 juin 2007, BCE Inc. a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant son acquisition par un groupe d'investisseurs. La conclusion de la transaction proposée est assujettie à plusieurs modalités, y compris, sans s'y limiter : i) l'approbation du CRTC, du Bureau de la concurrence, d'Industrie Canada et d'autres instances gouvernementales concernées; ii) le niveau d'approbation requis des actionnaires de BCE Inc.; iii) les approbations nécessaires des tribunaux et iv) certains droits de résiliation mis à la disposition des parties dans l'entente définitive. Ces approbations pourraient ne pas être obtenues, les autres conditions de la transaction pourraient ne pas être remplies conformément à leur intention ou les parties à l'entente définitive pourraient exercer leurs droits de résiliation. Dans une telle éventualité, la transaction proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée, selon le cas. Si la transaction proposée n'était pas conclue, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur le cours des actions de BCE Inc. De plus, selon les circonstances empêchant l'opération d'être conclue, BCE Inc. pourrait avoir à payer d'importants frais au groupe d'investisseurs.

## RISQUES SUSCEPTIBLES DE TOUCHER NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Par « risque », on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos activités. La gestion de nos activités consiste en partie à comprendre la nature de ces risques éventuels et à les limiter, dans la mesure du possible.

L'effet réel de tout événement sur nos activités et sur nos résultats pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Par ailleurs, notre description des risques n'inclut pas tous les risques possibles.

Dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, nous avons présenté un compte rendu détaillé des risques susceptibles de toucher notre situation financière, nos résultats d'exploitation ou nos activités et qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites dans nos déclarations prospectives. Cette description détaillée des risques est mise à jour dans le présent rapport. Les risques décrits dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, incluaient les risques liés aux éléments suivants :

- l'intensité de l'activité de nos concurrents, tant traditionnels que nouveaux, qui augmente dans la foulée du lancement de nouvelles technologies ayant entraîné la suppression de certains obstacles à l'accès au marché qui existaient dans l'industrie, et son incidence sur notre capacité de conserver nos clients actuels et d'en attirer de nouveaux ainsi que sur nos stratégies d'établissement des prix et nos résultats financiers
- la conjoncture économique générale et celle du marché, le niveau de confiance et des dépenses des consommateurs, ainsi que la demande de nos produits et services de même que les prix de ceux-ci
- notre capacité de déployer nos stratégies et nos plans afin de dégager les avantages escomptés et de réaliser les perspectives de croissance
- notre capacité de transformer notre structure de coûts, d'améliorer la productivité et de contenir l'intensité du capital, tout en maintenant la qualité des services
- notre capacité de prévoir les changements dans la technologie, les normes de l'industrie et les besoins des clients, et de nous y adapter, ainsi que d'adopter et de déployer de nouvelles technologies, notamment la technologie voix sur IP, et d'offrir de nouveaux produits et services rapidement ainsi que de les faire accepter par le marché
- les événements touchant la fonctionnalité de nos réseaux ou des réseaux d'autres entreprises de télécommunications, sur lesquels repose la prestation de nos services
- notre capacité d'améliorer et de mettre à niveau, en temps opportun, nos divers systèmes et logiciels de TI desquels dépendent de nombreux aspects de nos activités, y compris la facturation
- notre capacité de gérer efficacement les relations de travail, de négocier des conventions collectives satisfaisantes, y compris de nouvelles conventions remplaçant les conventions collectives arrivées à échéance, tout en évitant les interruptions de travail, ainsi que de continuer à fournir le service aux clients et de réduire au minimum les perturbations lors des grèves et autres interruptions de travail
- notre capacité de maintenir le service à la clientèle et le fonctionnement de nos réseaux en cas de survenance d'épidémies, de pandémies et d'autres risques liés à la santé
- les préoccupations pour la santé relatives à l'émission de radiofréquences
- l'adoption possible de lois limitant l'utilisation de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule
- la disponibilité et le coût du capital requis pour mettre en œuvre notre plan d'affaires et financer les dépenses en immobilisations et autres dépenses

## Rapport de gestion

- l'incidence des litiges en cours ou futurs et des modifications défavorables apportées aux lois ou aux règlements, y compris les lois fiscales, ou encore à la façon de les interpréter, ou des initiatives ou des démarches réglementaires défavorables, y compris les décisions du CRTC, touchant notre capacité de livrer concurrence efficacement
- l'augmentation des contributions aux caisses de retraite
- la dépendance de BCE Inc. à l'égard de la capacité de ses filiales, coentreprises et sociétés sous influence notable de lui verser des dividendes ou de lui faire toute autre distribution lui permettant d'assurer le service de sa dette et de verser des dividendes
- la capacité de BCE Inc. de maintenir sa politique en matière de dividendes
- l'incidence du rendement de Bell Aliant et le traitement fiscal des fiducies de revenu sur la capacité de Bell Aliant de verser des distributions en espèces à ses porteurs de parts
- la volatilité sur les marchés boursiers
- notre capacité de trouver des sociétés convenables pour une acquisition ou un partenariat, d'intégrer les activités des sociétés acquises et de réaliser les cessions
- la possibilité que des licences sur lesquelles nous comptons pour fournir les services soient révoquées ou ne soient pas renouvelées à l'échéance
- les risques lors du lancement et de la mise en orbite et la capacité de souscrire une assurance appropriée à des taux favorables visant les satellites de Télésat, dont certains sont utilisés par Bell ExpressVu pour fournir ses services.

Se reporter à la section intitulée *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE aux pages 48 à 55 du rapport annuel de 2006 de BCE, mise à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, et aux rubriques intitulées *Environnement concurrentiel* et *Cadre réglementaire* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE aux pages 40 à 47 du rapport annuel de 2006 de BCE, mises à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE, pour une description plus complète des risques susmentionnés.

### MISE À JOUR DE LA DESCRIPTION DES RISQUES

Le texte qui suit présente une importante mise à jour de la description des risques présentée à la section intitulée *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, mis à jour ultérieurement dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2007 de BCE. Par souci de commodité, la mise à jour de la description des risques ci-après, le cas échéant, est présentée sous les mêmes titres et dans le même ordre que dans la section intitulée *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats* dans le rapport de gestion de 2006 de BCE.

#### Renégociation des conventions collectives

La convention collective entre le Conseil des communications du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier de la région de l'Atlantique (CEPACC) et Bell Aliant qui vise environ 3 500 gens de métier, membres du personnel de bureau et téléphonistes dans les quatre provinces de l'Atlantique, devait arriver à échéance le 31 décembre 2007. Le 26 juillet 2007, Bell Aliant et le CEPACC ont annoncé que les employés avaient voté en faveur de l'adoption d'une nouvelle convention collective de quatre ans. La nouvelle convention porte l'échéance du contrat actuel du 31 décembre 2007 au 31 décembre 2011.

#### Adoption possible de lois limitant l'utilisation de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule

Certaines études donnent à entendre que l'utilisation irresponsable de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule peut entraîner une augmentation du nombre d'accidents de la route. Il est possible que ces allégations conduisent à l'adoption de nouveaux règlements et de nouvelles lois interdisant l'utilisation de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule, comme cela a été le cas à Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que dans plusieurs États américains, ou limitant autrement l'utilisation d'appareils sans fil dans les véhicules.

Le gouvernement du Québec a annoncé en juin 2007 son intention de déposer un projet de loi à l'automne 2007 interdisant l'utilisation de téléphones cellulaires au volant d'un véhicule.

Le gouvernement du Québec a également indiqué qu'il allait se pencher sur la question de l'utilisation des appareils mains libres et qu'il pourrait déposer un autre projet de loi s'il en arrivait à la conclusion que l'utilisation d'appareils mains libres au volant d'un véhicule pouvait entraîner des accidents de la route.

Si l'une ou l'autre de ces situations se produisait, l'utilisation de téléphones cellulaires dans les véhicules pourrait en être touchée, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités dans les services sans fil.

## Liquidité

À la suite de l'annonce faite par BCE Inc. le 17 avril 2007 au sujet de l'examen de ses options stratégiques, à son annonce faite le 30 juin 2007 au sujet de la conclusion d'une entente définitive en vue de son acquisition par un groupe d'investisseurs et en raison de la possibilité d'un levier financier important de BCE Inc. et de Bell Canada, Standard and Poor's, Moody's Investor Services, Inc. et Dominion Bond Rating Service Limited ont placé les cotes de BCE Inc. et de Bell Canada sous surveillance en vue d'une baisse possible. Par ailleurs, Fitch Ratings Ltd. a baissé la cote des titres d'emprunt non garantis de premier rang de BCE Inc. et de Bell Canada, la faisant passer de BBB+ à BB-, a fait de même avec la cote des titres d'emprunt subordonnés de Bell Canada, la faisant passer de BBB à B+, et a placé les cotes de BCE Inc. et de Bell Canada sous surveillance en vue d'une baisse possible. En outre, Standard and Poor's a indiqué que l'approbation de l'opération de transformation en société fermée par les actionnaires de BCE Inc. constituera une étape cruciale qui donnera vraisemblablement lieu à une baisse de cote. Dans ce contexte, notre capacité à accéder aux marchés publics de titres d'emprunt, en ce moment, pourrait avoir été touchée négativement. Dans les circonstances, incluant l'éventualité d'une autre baisse de cote, nous prévoyons que cela pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité à accéder aux marchés publics des titres d'emprunt et au marché de la dette bancaire. Non seulement le montant de notre financement disponible est moindre, mais ce financement serait probablement disponible à des conditions moins favorables et cela augmenterait de façon significative notre coût d'emprunt si nous décidions de procéder à un emprunt. Plus particulièrement, cela limiterait, en tout ou en partie, la capacité de BCE Inc. et de Bell Canada d'utiliser leurs programmes de papier commercial à court terme et leurs programmes de billets à moyen terme ou le programme de vente de débiteurs de Bell Canada. Par conséquent, ce fait nouveau pourrait avoir une incidence négative importante sur notre liquidité.

Par surcroît, les clauses restrictives imposées à BCE Inc. aux termes de l'entente définitive conclue ont pour effet de diminuer sensiblement sa capacité d'accéder aux marchés publics des titres d'emprunt et de l'empêcher, généralement parlant, de mobiliser des capitaux propres sans le consentement du groupe d'investisseurs.

## Politique en matière de dividendes

Le 12 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé l'établissement d'une politique en matière de dividendes basée sur un ratio de distribution cible du bénéfice par action avant les gains nets (pertes nettes) sur placements et les frais de restructuration. Aux termes de l'entente définitive avec le groupe d'investisseurs et tant que cette entente sera en vigueur, BCE Inc. s'est engagée à ne pas augmenter son dividende sur les actions ordinaires sans le consentement du groupe d'investisseurs.

## Nos conventions comptables

Nous avons dressé nos états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Veuillez vous reporter à la note 1 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur les conventions comptables que nous suivons pour préparer nos états financiers.

Les estimations et hypothèses clés utilisées par la direction et leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires sont essentiellement inchangées par rapport à celles décrites dans le rapport de gestion de 2006 de BCE.

Nous n'avons apporté aucune modification importante à nos conventions comptables à l'exception de celles qui sont décrites dans le rapport de gestion de 2006 de BCE, sous réserve de ce qui suit.

## ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

### Modifications comptables

L'ICCA a publié le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Modifications comptables*, qui établit les critères de changement de méthodes comptables et décrit comment appliquer les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, ainsi que les changements découlant de la correction d'erreurs. Ces modifications, y compris les exigences connexes de présentation de l'information, sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers.

### Instruments financiers et résultat étendu

Nous avons adopté les recommandations des chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3865, *Couvertures*, et le chapitre 1530, *Résultat étendu*, au 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'adoption initiale de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence importante sur les bilans. Les ajustements transitoires sont présentés en détail dans les états du déficit ainsi qu'à la note 12, intitulée « Cumul des autres éléments du résultat étendu ». Les modifications consécutives de nos méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes suivants.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Nous désignons généralement comme disponibles à la vente nos placements dans des titres. Ils sont classés dans nos bilans à titre d'autres actifs à long terme. Ces titres sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, qui comprend les coûts de transaction connexes, à la date de la conclusion de la transaction. Les placements dans des titres cotés en Bourse sont ensuite ajustés à la juste valeur à la date des bilans, et les gains et pertes non réalisés correspondants sont comptabilisés dans nos états du résultat étendu.

#### Dette à long terme

La dette à long terme, y compris les frais d'émission de titres d'emprunt connexes, est comptabilisée au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf si la dette est comptabilisée à la juste valeur dans le cadre d'une relation de couverture.

#### Couvertures de juste valeur

Nos couvertures de juste valeur se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées dans les états des résultats et se compensent, à l'exception de toute partie inefficace de la relation de couverture, laquelle est immédiatement constatée dans les résultats.

#### Couvertures de flux de trésorerie

Nos couvertures de flux de trésorerie se composent essentiellement de swaps de devises et de contrats de change à terme utilisés pour atténuer le risque de change lié à certains instruments de créance à long terme et à certains contrats d'approvisionnement. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans nos états du résultat étendu, à l'exception de toute partie inefficace, laquelle est immédiatement constatée dans les résultats. Les gains et pertes réalisés du cumul des autres éléments du résultat étendu sont transférés dans les états des résultats des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont constatés dans les résultats.

#### Dérivés intégrés

Nous comptabilisons séparément tout dérivé intégré dans d'autres instruments, sauf les dérivés libellés en devises intégrés dans un instrument non financier, comme le permettent les nouvelles normes.

#### Résultat étendu

Nos états du résultat étendu comprennent les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et les gains et pertes de change sur les investissements nets dans des établissements étrangers autonomes.

## Contrôles et procédures

### CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2007, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu sur lui une incidence importante ou susceptible d'avoir sur lui une incidence importante.

### Mesures financières non définies par les PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans le rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les PCGR du Canada les plus comparables.

#### BAIIA

Nous définissons le BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) comme les produits d'exploitation moins les charges d'exploitation, c'est-à-dire comme le bénéfice d'exploitation avant amortissement et frais de restructuration et autres éléments.

Le terme « BAIIA » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Il est donc improbable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le BAIIA, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence de l'amortissement et des frais de restructuration et autres éléments. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Nous excluons l'amortissement, étant donné que cet élément dépend grandement des méthodes comptables et des hypothèses utilisées par une société, ainsi que de facteurs hors exploitation comme le coût historique des immobilisations. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Le BAIIA nous permet de comparer notre rendement d'exploitation de manière constante. Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du BAIIA, sur une base consolidée.

BCE	T2 2007	T2 2006	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006
Bénéfice d'exploitation	898	894	1 815	1 748
Amortissement	807	789	1 594	1 545
Frais de restructuration et autres éléments	72	50	108	138
<b>BAIIA</b>	<b>1 777</b>	<b>1 733</b>	<b>3 517</b>	<b>3 431</b>

  

BELL	T2 2007	T2 2006	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006
Bénéfice d'exploitation	681	688	1 392	1 342
Amortissement	646	631	1 274	1 218
Frais de restructuration et autres éléments	71	35	111	120
<b>BAIIA</b>	<b>1 398</b>	<b>1 354</b>	<b>2 777</b>	<b>2 680</b>

## BÉNÉFICE D'EXPLOITATION AVANT FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES ÉLÉMENTS

Le terme « bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc improbable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence des frais de restructuration et autres éléments. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure les frais de restructuration et autres éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice d'exploitation. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice d'exploitation et du bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments, sur une base consolidée.

BCE	T2 2007	T2 2006	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006
Bénéfice d'exploitation	898	894	1 815	1 748
Frais de restructuration et autres éléments	72	50	108	138
<b>Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments</b>	<b>970</b>	<b>944</b>	<b>1 923</b>	<b>1 886</b>

  

BELL	T2 2007	T2 2006	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006
Bénéfice d'exploitation	681	688	1 392	1 342
Frais de restructuration et autres éléments	71	35	111	120
<b>Bénéfice d'exploitation avant frais de restructuration et autres éléments</b>	<b>752</b>	<b>723</b>	<b>1 503</b>	<b>1 462</b>

BÉNÉFICE NET AVANT FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES ÉLÉMENTS,  
GAINS NETS SUR PLACEMENTS ET COÛTS ENGAGÉS POUR FORMER BELL ALIANT

Le terme « bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc improbable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous utilisons le bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant, entre autres mesures, pour évaluer le rendement d'exploitation de nos activités permanentes, avant l'incidence après impôts des frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'exploitation. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

La mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable est le bénéfice net attribuable aux actions ordinaires.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires et du bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placements et coûts engagés pour former Bell Aliant, sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE Inc.

	T2 2007		T2 2006		CUMUL ANNUEL 2007		CUMUL ANNUEL 2006	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires	667	0,83	476	0,53	1 166	1,45	953	1,05
Frais de restructuration et autres éléments <sup>(1)</sup>	46	0,06	27	0,03	71	0,09	85	0,09
Gains nets sur placements	(268)	(0,33)	(35)	(0,04)	(372)	(0,46)	(116)	(0,13)
Autres coûts engagés pour former Bell Aliant <sup>(2)</sup>	–	–	14	0,02	–	–	14	0,02
<b>Bénéfice net avant frais de restructuration et autres éléments, gains nets sur placement et coût engagés pour former Bell Aliant</b>	<b>445</b>	<b>0,56</b>	<b>482</b>	<b>0,54</b>	<b>865</b>	<b>1,08</b>	<b>936</b>	<b>1,03</b>

<sup>(1)</sup> Inclut les coûts de transaction associés à la formation de Bell Aliant. Ces coûts sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil. Au deuxième trimestre de 2006, nos coûts de transaction se sont élevés à 13 millions \$ (6 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle); au premier semestre de 2006, ils se sont élevés à 43 millions \$ (26 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle).

<sup>(2)</sup> Inclut le coût de la prime subi par Bell Aliant au remboursement anticipé de la dette à long terme par suite de la formation de Bell Aliant. Au deuxième trimestre de 2006 et pour le cumul annuel, nous avons engagé une charge de 40 millions \$ (14 millions \$ après impôts et part des actionnaires sans contrôle).

## FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

*Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation après les dépenses en immobilisations, le total des dividendes et les autres activités d'investissement.*

Le terme « flux de trésorerie disponibles » n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR du Canada. Il est donc improbable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous présentons les flux de trésorerie disponibles de manière uniforme d'une période à l'autre, ce qui nous permet de comparer notre rendement financier de manière constante.

Nous estimons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les PCGR du Canada la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	T2 2007	T2 2006	CUMUL ANNUEL 2007	CUMUL ANNUEL 2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 414	1 302	2 381	2 250
Dépenses en immobilisations	(745)	(857)	(1 467)	(1 438)
Total des dividendes versés	(432)	(371)	(838)	(758)
Autres activités d'investissement	(1)	(8)	1	(11)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>236</b>	<b>66</b>	<b>77</b>	<b>43</b>

# États consolidés des résultats

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN

(en millions \$ sauf les montants liés aux actions) (non vérifié)

	NOTE	TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2007	2006	2007	2006
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>4 438</b>	<b>4 374</b>	<b>8 823</b>	<b>8 717</b>
Charges d'exploitation		(2 661)	(2 641)	(5 306)	(5 286)
Amortissement	3	(807)	(789)	(1 594)	(1 545)
Frais de restructuration et autres éléments	3,5	(72)	(50)	(108)	(138)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(3 540)</b>	<b>(3 480)</b>	<b>(7 008)</b>	<b>(6 969)</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>898</b>	<b>894</b>	<b>1 815</b>	<b>1 748</b>
Autres (charges) produits	6	(20)	(36)	112	(45)
Intérêts débiteurs		(220)	(227)	(435)	(459)
<b>Bénéfice provenant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices</b>		<b>658</b>	<b>631</b>	<b>1 492</b>	<b>1 244</b>
Charge d'impôts	7	(8)	(153)	(221)	(322)
Part des actionnaires sans contrôle		(88)	(37)	(183)	(78)
<b>Bénéfice provenant des activités poursuivies</b>		<b>562</b>	<b>441</b>	<b>1 088</b>	<b>844</b>
Activités abandonnées	8	138	53	141	144
<b>Bénéfice net</b>		<b>700</b>	<b>494</b>	<b>1 229</b>	<b>988</b>
Dividendes sur actions privilégiées		(33)	(18)	(63)	(35)
<b>Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires</b>		<b>667</b>	<b>476</b>	<b>1 166</b>	<b>953</b>
<b>Bénéfice net par action ordinaire – de base</b>					
Activités poursuivies		0,65	0,47	1,27	0,89
Activités abandonnées		0,18	0,06	0,18	0,16
Bénéfice net		0,83	0,53	1,45	1,05
<b>Bénéfice net par action ordinaire – dilué</b>					
Activités poursuivies		0,65	0,47	1,27	0,89
Activités abandonnées		0,18	0,06	0,18	0,16
Bénéfice net		0,83	0,53	1,45	1,05
<b>Dividendes par action ordinaire</b>		<b>0,365</b>	<b>0,33</b>	<b>0,730</b>	<b>0,66</b>
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		803,2	896,4	804,6	908,4

## États consolidés du résultat étendu

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN (en millions \$) (non vérifié)		TRIMESTRES		SEMESTRES	
	NOTE	2007	2006	2007	2006
Bénéfice net		700	494	1 229	988
Autres éléments du résultat étendu – déduction faite des impôts sur les bénéfices					
Variation nette des gains non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	1,12	1	-	276	-
Variation nette des pertes sur les dérivés désignés à titre d'instruments de couverture	1,12	(6)	-	(4)	-
Variation nette des (pertes) gains non réalisé(e)s découlant de l'écart de conversion	1,12	-	(2)	2	70
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>		<b>(5)</b>	<b>(2)</b>	<b>274</b>	<b>70</b>
<b>Résultat étendu</b>		<b>695</b>	<b>492</b>	<b>1 503</b>	<b>1 058</b>

## États consolidés du déficit

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN (en millions \$) (non vérifié)		TRIMESTRES		SEMESTRES	
	NOTE	2007	2006	2007	2006
Solde au début		(4 229)	(4 747)	(4 343)	(4 763)
Ajustement du déficit à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 <sup>er</sup> janvier 2007		-	-	4	-
Bénéfice net		700	494	1 229	988
Dividendes déclarés sur actions privilégiées		(33)	(18)	(63)	(35)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires		(289)	(294)	(585)	(596)
Excédent du prix d'achat sur le capital déclaré des actions ordinaires annulées et le surplus d'apport connexe	10	(2)	(141)	(95)	(300)
<b>Solde à la fin</b>		<b>(3 853)</b>	<b>(4 706)</b>	<b>(3 853)</b>	<b>(4 706)</b>

# Bilans consolidés

<i>(en millions \$) (non vérifié)</i>	NOTE	30 JUIN 2007	31 DÉCEMBRE 2006
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		365	569
Débiteurs		2 091	1 864
Autres actifs à court terme		1 129	1 226
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées	8	-	25
<b>Total de l'actif à court terme</b>		<b>3 585</b>	<b>3 684</b>
<b>Immobilisations</b>		<b>22 019</b>	<b>22 079</b>
Autres actifs à long terme		3 357	3 030
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie		2 913	2 902
Écart d'acquisition	3,9	5 948	5 475
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées	8	-	1
<b>Total de l'actif</b>		<b>37 822</b>	<b>37 171</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Créditeurs et charges à payer		3 297	3 234
Intérêts à payer		165	165
Dividendes à verser		339	315
Dette à court terme		2 033	986
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées	8	-	2
<b>Total du passif à court terme</b>		<b>5 834</b>	<b>4 702</b>
<b>Dette à long terme</b>		<b>10 605</b>	<b>11 781</b>
Autres passifs à long terme		4 934	5 139
Passifs à long terme liés aux activités abandonnées	8	-	2
<b>Total du passif</b>		<b>21 373</b>	<b>21 624</b>
<b>Part des actionnaires sans contrôle</b>	<b>9,10</b>	<b>1 209</b>	<b>2 180</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Actions privilégiées</b>	<b>10</b>	<b>2 770</b>	<b>1 670</b>
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>			
Actions ordinaires	10	13 512	13 487
Surplus d'apport	10	2 534	2 555
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1,12	277	(2)
Déficit		(3 853)	(4 343)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires</b>		<b>12 470</b>	<b>11 697</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>15 240</b>	<b>13 367</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>37 822</b>	<b>37 171</b>

# États consolidés des flux de trésorerie

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN (en millions \$) (non vérifié)		TRIMESTRES		SEMESTRES	
	NOTE	2007	2006	2007	2006
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>					
Bénéfice provenant des activités poursuivies		562	441	1 088	844
Rapprochement du bénéfice provenant des activités poursuivies et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :					
Amortissement	3	807	789	1 594	1 545
Charge nette au titre des avantages sociaux	4	98	134	200	270
Frais de restructuration et autres éléments	3,5	72	50	108	138
Pertes nettes (gains nets) sur placements	6	2	-	(119)	(2)
Impôts futurs		(112)	105	(1)	303
Part des actionnaires sans contrôle		88	37	183	78
Cotisations aux régimes de retraite du personnel	4	(79)	(41)	(187)	(72)
Autres paiements liés aux avantages sociaux futurs du personnel	4	(24)	(23)	(48)	(48)
Paiements liés à la restructuration et à d'autres éléments		(19)	(34)	(71)	(70)
Actifs et passifs d'exploitation		19	(156)	(366)	(736)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>1 414</b>	<b>1 302</b>	<b>2 381</b>	<b>2 250</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>					
Dépenses en immobilisations	3	(745)	(857)	(1 467)	(1 438)
Acquisitions d'entreprises		(2)	(12)	(149)	(39)
Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales (Bell Aliant)		(3)	(51)	(7)	(73)
Augmentation des placements		(3)	(105)	(16)	(119)
Diminution des placements		6	13	13	64
Autres activités d'investissement		(1)	(8)	1	(11)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(748)</b>	<b>(1 020)</b>	<b>(1 625)</b>	<b>(1 616)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>					
Augmentation des effets à payer et des avances bancaires		508	232	823	165
Émission de titres d'emprunt à long terme		30	298	1 055	298
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(837)	(529)	(2 012)	(826)
Émission d'actions ordinaires		118	1	132	2
Rachat d'actions ordinaires	10	(4)	(469)	(227)	(994)
Émission de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle		-	10	-	13
Rachat de titres de participation par des filiales auprès des actionnaires sans contrôle		(138)	(255)	(212)	(255)
Dividendes en espèces versés sur actions ordinaires		(290)	(302)	(560)	(607)
Dividendes en espèces versés sur actions privilégiées		(33)	(20)	(56)	(41)
Dividendes/distributions en espèces versés par des filiales aux actionnaires sans contrôle		(109)	(49)	(222)	(110)
Autres activités de financement		(7)	(15)	(48)	(29)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		<b>(762)</b>	<b>(1 098)</b>	<b>(1 327)</b>	<b>(2 384)</b>
Flux de trésorerie provenant des activités poursuivies		(96)	(816)	(571)	(1 750)
Flux de trésorerie provenant des activités abandonnées	8	350	50	355	1 417
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		254	(766)	(216)	(333)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		111	878	581	445
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>		<b>365</b>	<b>112</b>	<b>365</b>	<b>112</b>
Comprenant :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies		365	129	365	129
Dette bancaire liée aux activités abandonnées	8	-	(17)	-	(17)
<b>Total</b>		<b>365</b>	<b>112</b>	<b>365</b>	<b>112</b>

# Notes complémentaires

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables aux états financiers consolidés intermédiaires et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de BCE Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 présentés aux pages 64 à 105 du rapport annuel de 2006 de BCE Inc.

Ces notes complémentaires n'ont pas été vérifiées.

Les expressions nous, notre/nos et BCE désignent BCE Inc., ses filiales et ses coentreprises. Les renvois à Bell Aliant englobent les questions relatives à Aliant Inc. et ses entités affiliées et les mesures prises par celles-ci avant le 7 juillet 2006, ainsi que les questions relatives au Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et ses entités affiliées et les mesures prises par ceux-ci à compter de cette date.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

## Note 1. Principales conventions comptables

Nous avons dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada selon le même mode de présentation et les mêmes conventions comptables que ceux présentés à la note 1 des états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, à l'exception de ce qui suit.

### CHIFFRES CORRESPONDANTS

Nous avons reclassé certains chiffres des périodes correspondantes dans les états financiers consolidés afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Nous avons retraité l'information financière des périodes antérieures afin de refléter la vente d'Aliant Directory Services (ADS), laquelle est présentée à titre d'activité abandonnée.

### ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

#### Modifications comptables

L'ICCA a publié le chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Modifications comptables*, qui établit les critères de changement de méthodes comptables et décrit comment appliquer les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables ainsi que les changements découlant de la correction d'erreurs. Ces modifications, y compris les exigences connexes de présentation de l'information, sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et n'ont pas eu d'incidence sur nos états financiers.

#### Instruments financiers et résultat étendu

Nous avons adopté les recommandations des chapitres suivants du *Manuel de l'ICCA* : le chapitre 3855, *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3865, *Couvertures*, et le chapitre 1530, *Résultat étendu*, au 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'adoption initiale de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence importante sur les bilans. Les ajustements transitoires sont présentés en détail dans les états du déficit ainsi qu'à la note 12, intitulée « Cumul des autres éléments du résultat étendu ». Les modifications conséquentes de nos méthodes comptables sont décrites dans le paragraphe suivant.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Nous désignons généralement comme disponibles à la vente nos placements dans des titres. Ils sont classés dans nos bilans à titre d'autres actifs à long terme. Ces titres sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, qui comprend les coûts de transaction connexes, à la date de la conclusion de la transaction. Les placements dans des titres cotés en Bourse sont ensuite ajustés à la juste valeur à la date des bilans, et les gains et pertes non réalisés correspondants sont comptabilisés dans nos états du résultat étendu.

#### Dettes à long terme

La dette à long terme, y compris les frais d'émission de titres d'emprunt connexes, est comptabilisée au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf si la dette est comptabilisée à la juste valeur dans le cadre d'une relation de couverture.

#### Couvertures de juste valeur

Nos couvertures de juste valeur se composent essentiellement de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées dans les états des résultats et se compensent, à l'exception de toute partie inefficace de la relation de couverture, laquelle est immédiatement constatée dans les résultats.

## Note 1. Principales conventions comptables (suite)

### Couvertures de flux de trésorerie

Nos couvertures de flux de trésorerie se composent essentiellement de swaps de devises et de contrats de change à terme utilisés pour atténuer le risque de change lié à certains instruments de créance à long terme et à certains contrats d'approvisionnement. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont constatées dans nos états du résultat étendu, à l'exception de toute partie inefficace, laquelle est immédiatement constatée dans les résultats. Les gains et pertes réalisés du cumul des autres éléments du résultat étendu sont transférés dans les états des résultats des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont constatés dans les résultats.

### Dérivés intégrés

Nous comptabilisons séparément tout dérivé intégré dans d'autres instruments, sauf les dérivés libellés en devises intégrés dans un instrument non financier, comme le permettent les nouvelles normes.

### Résultat étendu

Nos états du résultat étendu comprennent les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie et les gains et pertes de change sur les investissements nets dans des établissements étrangers autonomes.

## Note 2. Opération de transformation en société fermée

Le 29 juin 2007, BCE Inc. a conclu une entente définitive visant son acquisition par un groupe d'investisseurs (l'acheteur) dirigé par Teachers' Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners Inc. et Madison Dearborn Partners, LLC. L'opération, qui se fera entièrement en espèces, est évaluée à 51,7 milliards \$, y compris une tranche de 16,9 milliards \$ au titre de la dette, des actions privilégiées et de la part des actionnaires sans contrôle. L'opération sera conclue au moyen d'un plan d'arrangement, lequel devra être approuvé par les deux tiers des porteurs d'actions ordinaires et privilégiées en circulation de BCE Inc., qui voteront en tant que catégorie. L'opération est également assujettie aux approbations d'usage, notamment l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes visant le transfert de nos licences de radiodiffusion et l'approbation d'Industrie Canada à l'égard du transfert de nos licences d'utilisation du spectre.

Aux termes de l'entente définitive, si elle est approuvée par les actionnaires et par les autorités de réglementation, l'acheteur acquerra la totalité des actions ordinaires de BCE Inc. au prix de 42,75 \$ l'action ordinaire et l'ensemble des actions privilégiées de BCE Inc. à des prix variant entre 25,25 \$ et 25,87 \$ l'action, selon la série. Le financement de l'opération a été engagé en totalité par l'entremise d'un syndicat bancaire agissant au nom de l'acheteur.

## Note 3. Information sectorielle

Au premier trimestre de 2007, notre structure de gestion a changé et, par conséquent, nos résultats d'exploitation sont maintenant présentés selon quatre secteurs : *Services sur fil de Bell*, *Services sans fil de Bell*, *Bell Aliant* et *TéléSAT*. Nous avons retraité les trimestres précédents afin de tenir compte de ces nouveaux secteurs. Notre structure de présentation de l'information reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Le secteur Services sur fil de Bell fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (notamment des services d'accès Internet), des services vidéo et d'autres services aux clients résidentiels de Bell Canada et aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux grandes entreprises clientes de Bell Canada, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Les services vidéo sont offerts d'un bout à l'autre du pays. Ce secteur comprend également nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services sans fil, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Le secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de téléphonie et de téléavertissement sans fil aux clients résidentiels de Bell Canada et aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux grandes entreprises clientes de Bell Canada partout au Canada.

Le secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services de technologie de l'information et de communication aux clients résidentiels et d'affaires dans la région des provinces de l'Atlantique et dans les zones rurales en Ontario et au Québec.

TéléSAT fournit des services de télécommunications par satellite et de gestion de systèmes et il offre également des services de consultation en matière d'établissement, d'exploitation et de mise à niveau de systèmes par satellite dans le monde entier.

## Note 3. Information sectorielle (suite)

## BÉNÉFICE

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN		TRIMESTRES		SEMESTRES	
		2007	2006	2007	2006
<b>Produits d'exploitation</b>					
Services sur fil de Bell	Clients externes	2 613	2 634	5 210	5 286
	Produits intersectoriels	41	42	82	86
		2 654	2 676	5 292	5 372
Services sans fil de Bell	Clients externes	994	927	1 937	1 797
	Produits intersectoriels	12	10	21	21
		1 006	937	1 958	1 818
Éliminations des produits intersectoriels – Bell		(12)	(14)	(23)	(27)
Bell		3 648	3 599	7 227	7 163
Bell Aliant	Clients externes	733	730	1 490	1 465
	Produits intersectoriels	93	85	187	173
		826	815	1 677	1 638
TéléSAT	Clients externes	98	83	186	169
	Produits intersectoriels	63	37	97	69
		161	120	283	238
Éliminations des produits intersectoriels – BCE		(197)	(160)	(364)	(322)
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>4 438</b>	<b>4 374</b>	<b>8 823</b>	<b>8 717</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>					
Services sur fil de Bell		390	449	806	885
Services sans fil de Bell		291	239	586	457
Bell		681	688	1 392	1 342
Bell Aliant		183	173	360	342
TéléSAT		60	39	98	78
Éliminations des produits intersectoriels		(26)	(6)	(35)	(14)
<b>Total du bénéfice d'exploitation</b>		<b>898</b>	<b>894</b>	<b>1 815</b>	<b>1 748</b>
Autres (charges) produits		(20)	(36)	112	(45)
Intérêts débiteurs		(220)	(227)	(435)	(459)
Impôts sur les bénéfices		(8)	(153)	(221)	(322)
Part des actionnaires sans contrôle		(88)	(37)	(183)	(78)
<b>Bénéfice provenant des activités poursuivies</b>		<b>562</b>	<b>441</b>	<b>1 088</b>	<b>844</b>

## ACTIF

	30 JUIN 2007	31 DÉCEMBRE 2006
Services sur fil de Bell	24 969	24 496
Services sans fil de Bell	5 245	5 304
Bell	30 214	29 800
Bell Aliant	6 246	6 022
TéléSAT	1 940	1 845
Éliminations des produits intersectoriels	(578)	(496)
<b>Total de l'actif</b>	<b>37 822</b>	<b>37 171</b>

## Note 3. Information sectorielle (suite)

## ÉCART D'ACQUISITION

	30 JUIN 2007	31 DÉCEMBRE 2006
Services sur fil de Bell	3 439	3 429
Services sans fil de Bell	1 248	1 248
Bell	4 687	4 677
Bell Aliant	1 164	700
TéléSAT	97	98
<b>Total de l'écart d'acquisition</b>	<b>5 948</b>	<b>5 475</b>

## DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006	2007	2006
Services sur fil de Bell	(460)	(521)	(863)	(870)
Services sans fil de Bell	(78)	(107)	(217)	(184)
Bell	(538)	(628)	(1 080)	(1 054)
Bell Aliant	(144)	(143)	(259)	(255)
TéléSAT	(63)	(86)	(128)	(129)
<b>Total des dépenses en immobilisations</b>	<b>(745)</b>	<b>(857)</b>	<b>(1 467)</b>	<b>(1 438)</b>

## AMORTISSEMENT

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006	2007	2006
Services sur fil de Bell	(536)	(521)	(1 054)	(997)
Services sans fil de Bell	(110)	(110)	(220)	(221)
Bell	(646)	(631)	(1 274)	(1 218)
Bell Aliant	(141)	(146)	(283)	(297)
TéléSAT	(20)	(12)	(37)	(30)
<b>Total de l'amortissement</b>	<b>(807)</b>	<b>(789)</b>	<b>(1 594)</b>	<b>(1 545)</b>

## FRAIS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES ÉLÉMENTS

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006	2007	2006
Services sur fil de Bell	(71)	(35)	(111)	(119)
Services sans fil de Bell	-	-	-	(1)
Bell	(71)	(35)	(111)	(120)
Bell Aliant	(1)	(15)	3	(18)
TéléSAT	-	-	-	-
<b>Total des frais de restructuration et autres éléments</b>	<b>(72)</b>	<b>(50)</b>	<b>(108)</b>	<b>(138)</b>

**Note 4. Régimes d'avantages sociaux**

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à presque tous nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées.

**CHARGE NETTE AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX**

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006	2007	2006
Prestations de retraite :				
Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	(62)	(86)	(125)	(172)
Charge au titre des régimes de retraite à cotisations déterminées	(10)	(6)	(20)	(14)
Autres charges au titre des avantages sociaux futurs	(26)	(42)	(55)	(84)
<b>Charge nette au titre des avantages sociaux<sup>(1)</sup></b>	<b>(98)</b>	<b>(134)</b>	<b>(200)</b>	<b>(270)</b>

<sup>(1)</sup> La charge nette au titre des avantages sociaux est comprise dans les charges d'exploitation dans les états des résultats.

**CHARGE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES				SEMESTRES			
	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES		RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période	(71)	(70)	(3)	(7)	(142)	(140)	(6)	(14)
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	(215)	(209)	(24)	(28)	(430)	(418)	(49)	(55)
Rendement prévu de l'actif des régimes	257	245	3	3	514	489	6	6
Amortissement du coût des services passés	(3)	(3)	6	2	(6)	(6)	10	3
Amortissement des pertes actuarielles nettes	(30)	(47)	(9)	(6)	(61)	(94)	(18)	(12)
Amortissement de l'actif (l'obligation) transitoire	1	1	1	(6)	3	3	2	(12)
Augmentation de la provision pour moins-value	(1)	(3)	-	-	(3)	(6)	-	-
<b>Charge au titre des régimes de retraite à prestations déterminées</b>	<b>(62)</b>	<b>(86)</b>	<b>(26)</b>	<b>(42)</b>	<b>(125)</b>	<b>(172)</b>	<b>(55)</b>	<b>(84)</b>

Nos cotisations aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont présentés dans le tableau suivant.

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES				SEMESTRES			
	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES		RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES RÉGIMES	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Bell Aliant	(22)	(32)	(2)	(2)	(45)	(56)	(4)	(4)
Bell Canada	(57)	(9)	(21)	(21)	(142)	(16)	(43)	(44)
TéléSAT	-	-	(1)	-	-	-	(1)	-
<b>Total</b>	<b>(79)</b>	<b>(41)</b>	<b>(24)</b>	<b>(23)</b>	<b>(187)</b>	<b>(72)</b>	<b>(48)</b>	<b>(48)</b>
Comprenant les éléments suivants :								
Cotisations aux régimes à prestations déterminées	(71)	(39)	(24)	(23)	(170)	(68)	(48)	(48)
Cotisations aux régimes à cotisations déterminées	(8)	(2)	-	-	(17)	(4)	-	-

## Note 5. Frais de restructuration et autres éléments

Les tableaux suivants présentent un sommaire des frais de restructuration constatés pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2007 de même que le passif correspondant au 30 juin 2007.

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006	2007	2006
Frais de restructuration	(15)	(30)	(50)	(75)
Locaux	(13)	(10)	(19)	(23)
Total des frais de restructuration	(28)	(40)	(69)	(98)
Autres charges	(44)	(10)	(39)	(40)
<b>Frais de restructuration et autres éléments</b>	<b>(72)</b>	<b>(50)</b>	<b>(108)</b>	<b>(138)</b>

	BELL CANADA	BELL ALIANT	DONNÉES CONSOLIDÉES
Solde inclus au poste créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2006	85	4	89
Frais de restructuration de 2007 <sup>(1)</sup>	20	1	21
Locaux	19	-	19
Moins:			
Versements en espèces	(43)	(2)	(45)
<b>Solde inclus dans le poste créditeurs et charges à payer au 30 juin 2007</b>	<b>81</b>	<b>3</b>	<b>84</b>

<sup>(1)</sup> Exclut les montants liés à la charge nette au titre des avantages sociaux (29 millions \$).

### FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les frais de restructuration de 28 millions \$ engagés au deuxième trimestre de 2007 et de 69 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 se composent principalement des éléments suivants :

- des charges chez Bell Canada de 14 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 23 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 relatives à des mesures de restructuration découlant du départ involontaire d'environ 210 employés au deuxième trimestre et d'environ 370 employés depuis le début de l'exercice
- des charges chez Bell Canada de 26 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 relatives à un régime de retraite anticipée volontaire accepté par environ 250 employés. Sur ces 250 employés, 202 reçoivent immédiatement des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi et, parmi ceux-ci, 190 reçoivent également des prestations de retraite garanties additionnelles qui peuvent être versées jusqu'à l'âge de 65 ans. Les 48 employés restants ont reçu une allocation spéciale en espèces. Le programme est terminé.
- des charges chez Bell Aliant de 1 million \$ au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2007 relatives à des mesures de restructuration
- des charges chez Bell Canada de 13 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 19 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 relatives à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre entre 2004 et 2007, ce qui porte nos charges cumulatives depuis 2004 à 147 millions \$. Nous prévoyons affecter environ 26 millions \$ à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles en raison de nos mesures de restructuration de 2005 et de 2006, montant qui sera passé en charges au fur et à mesure qu'il sera engagé.

En outre, dans le cadre de notre plan visant la réinstallation d'employés dans des bureaux périphériques de Calgary, Toronto et Montréal, étape qui sera terminée d'ici 2009, nous prévoyons affecter environ 15 millions \$ aux charges liées à la réinstallation, 20 millions \$ aux frais de résiliation de baux et 80 millions \$ aux frais liés à l'inutilisation de locaux, à compter de 2008 jusqu'en 2024.

Les frais de restructuration de 40 millions \$ engagés au deuxième trimestre de 2006 et de 98 millions \$ depuis le début de l'exercice 2006 se composent principalement des éléments suivants :

- des charges chez Bell Canada de 20 millions \$ au deuxième trimestre de 2006 et de 65 millions \$ depuis le début de l'exercice 2006 relatives à des mesures de restructuration découlant du départ involontaire d'environ 300 employés au deuxième trimestre et de 1 200 employés depuis le début de l'exercice
- des charges chez Bell Aliant de 9 millions \$ au deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice 2006 relatives à des mesures de restructuration visant le départ d'environ 30 employés
- des charges chez Bell Canada de 11 millions \$ au deuxième trimestre et de 24 millions \$ depuis le début de l'exercice 2006 relatives à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite de la réduction de la main-d'œuvre découlant de nos mesures de restructuration de 2004 à 2006.

**Note 5. Frais de restructuration et autres éléments (suite)****AUTRES FRAIS**

Nous avons comptabilisé d'autres frais de 44 millions \$ au deuxième trimestre de 2007 et de 39 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007, lesquels se rapportent principalement aux coûts de transaction découlant de l'examen des options stratégiques (se reporter à la note 2 intitulée *Opération de transformation en société fermée*). Ces coûts de transaction sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil. Une tranche de 3 millions \$ du total des coûts a été payée depuis le début de l'exercice 2007 et est comprise dans les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à l'état des flux de trésorerie. Nous prévoyons, d'ici la clôture, engager des frais additionnels relativement à la conclusion de l'opération de transformation en société fermée.

Nous avons comptabilisé d'autres frais de 10 millions \$ au deuxième trimestre de 2006 et de 40 millions \$ depuis le début de l'exercice 2006, lesquels se rapportent principalement aux coûts de transaction découlant de la formation de Bell Aliant. Ces coûts de transaction sont principalement liés aux services-conseils financiers et aux honoraires professionnels et de conseil.

**Note 6. Autres (charges) produits**

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006	2007	2006
(Pertes nettes) gains nets sur placements	(2)	–	119	2
Intérêts créditeurs	8	8	13	20
Pertes au titre de la titrisation	(15)	(14)	(30)	(27)
Prime au remboursement anticipé de la dette de Bell Aliant	–	(40)	–	(40)
Autres	(11)	10	10	–
<b>Autres (charges) produits</b>	<b>(20)</b>	<b>(36)</b>	<b>112</b>	<b>(45)</b>

**GAINS NETS SUR PLACEMENTS**

Les gains nets sur placements de 119 millions \$ depuis le début de l'exercice 2007 découlaient de ce qui suit :

- un gain sur dilution de 92 millions \$ découlant de la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq au premier trimestre de 2007
- d'autres gains nets sur placements de 27 millions \$.

**PRIME AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE LA DETTE DE BELL ALIANT**

Le 30 juin 2006, dans le cadre de la formation de Bell Aliant, Bell Aliant a engagé une charge de 40 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé de la totalité de ses obligations hypothécaires de premier rang à 10,75 % de série T en circulation et, le 4 juillet 2006, au titre de la prime au remboursement anticipé de la totalité de ses obligations hypothécaires de premier rang à 11,4 % de série V en circulation.

**Note 7. Impôts sur les bénéfices**

Au cours du deuxième trimestre de 2007, nous sommes parvenus à une entente avec l'Agence du revenu du Canada relativement à une position fiscale incertaine liée à la vente d'un placement au cours d'un exercice antérieur. Ce règlement a donné lieu à la contrepassation d'une charge d'impôts.

**Note 8. Activités abandonnées**

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006 <sup>(1)</sup>	2007	2006 <sup>(1)</sup>
ADS	112	3	114	6
Bell Canada International Inc. (BCI)	25	52	25	52
CTVglobemedia Inc. (CTVglobemedia)	1	15	2	22
Groupe CGI Inc. (CGI)	–	(17)	–	63
Emergis Inc.	–	–	–	1
<b>Gain net découlant des activités abandonnées</b>	<b>138</b>	<b>53</b>	<b>141</b>	<b>144</b>

**Note 8. Activités abandonnées (suite)**

Le tableau suivant présente un état sommaire des résultats relatifs aux activités abandonnées.

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006 <sup>(1)</sup>	2007	2006 <sup>(1)</sup>
Produits	10	429	20	854
Bénéfice découlant des activités abandonnées	8	65	14	102
Gain découlant des activités abandonnées	340	35	341	115
Charge d'impôts sur le bénéfice d'exploitation	(3)	(31)	(5)	(46)
Charge d'impôts sur le gain	(56)	-	(56)	-
Part des actionnaires sans contrôle	(151)	(16)	(153)	(27)
<b>Gain net découlant des activités abandonnées</b>	<b>138</b>	<b>53</b>	<b>141</b>	<b>144</b>

Le tableau suivant présente un sommaire des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006 <sup>(1)</sup>	2007	2006 <sup>(1)</sup>
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités d'exploitation	(2)	30	3	(58)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	352	43	352	874
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	-	(23)	-	601
<b>Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées</b>	<b>350</b>	<b>50</b>	<b>355</b>	<b>1 417</b>

<sup>(1)</sup> Les activités abandonnées du deuxième trimestre de 2006 et depuis le début de l'exercice 2006 comprennent les résultats de CTVglobemedia.

**ADS**

Le 19 février 2007, Groupe Pages Jaunes (GPJ), par l'intermédiaire du Fonds de Revenu Pages Jaunes, et Bell Aliant ont annoncé qu'ils avaient signé une entente visant l'acquisition par GPJ des actifs d'ADS, une société dans laquelle Bell Aliant a une participation de 87,14 % et GPJ, la participation résiduelle. Au 31 mars 2007, nous avons comptabilisé ADS à titre d'activité abandonnée et nous avons cessé de consolider proportionnellement ses résultats financiers. ADS était auparavant incluse dans le secteur Bell Aliant.

Le 30 avril 2007, GPJ, par l'entremise du Fonds de Revenu Pages Jaunes, et Bell Aliant ont annoncé qu'ils avaient conclu l'opération conformément aux modalités annoncées précédemment, soit le 19 février 2007, et nous avons réalisé un produit net de 327 millions \$. Le gain découlant de la cession s'est établi à 110 millions \$.

**BCI**

En juin 2007, nous avons comptabilisé un remboursement de capital de 25 millions \$ versé par BCI, lequel constitue la distribution finale dans le cadre du plan d'arrangement de BCI.

En juin 2006, BCE a versé à BCI un montant visant à remplir son obligation de 61 millions \$ relativement à l'opération d'utilisation des pertes fiscales de BCI. De plus, dans le cadre de son processus de liquidation, BCI a versé à BCE un remboursement de capital de 156 millions \$, sur lequel nous avons enregistré un gain de 52 millions \$.

**CGI**

Le 12 janvier 2006, CGI a acheté 100 millions de ses actions de catégorie A que nous détenions, et nous avons réalisé un produit net total de 849 millions \$. Le produit a été contrebalancé par la déconsolidation de l'encaisse disponible de CGI de 81 millions \$. Le gain découlant de la cession s'est chiffré à 79 millions \$ et l'écart d'acquisition compris dans les actifs nets cédés s'élevait à 674 millions \$.

Le 6 avril 2006, nous avons procédé à l'exercice de nos bons de souscription de CGI afin d'acquérir des actions de catégorie A au coût de 21 millions \$. De plus, nous avons enregistré une perte de 17 millions \$ au deuxième trimestre de 2006, ce qui représente une réduction de la valeur de notre placement résiduel dans CGI, lequel est disponible à la vente, à la juste valeur de marché selon le cours de l'action de CGI au 30 juin 2006.

**CTVGLOBEMEDIA**

Au troisième trimestre de 2006, nous avons réduit notre participation dans CTVglobemedia à 15 %. Cette participation est comptabilisée à titre d'activité abandonnée et notre participation résiduelle est comptabilisée au moyen de la méthode de comptabilisation à la valeur d'acquisition.

## Note 9. Écart d'acquisition

POUR LE TRIMESTRE TERMINÉ LE 30 JUIN	2007
Solde au 31 décembre 2006	5 475
Écart d'acquisition découlant des acquisitions du trimestre courant	445
Écart d'acquisition découlant de la contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition de l'exercice précédent	3
Cession de l'écart d'acquisition découlant de l'émission de parts de Bell Aliant	(36)
Écart d'acquisition découlant du rachat de parts de Bell Aliant <sup>(1)</sup>	62
Autres	(1)
<b>Solde au 30 juin 2007</b>	<b>5 948</b>

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2007, Bell Aliant avait racheté un total de 6,8 millions de parts en circulation pour un décaissement total de 209 millions \$ par suite d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités annoncée le 28 février 2007. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités permet à Bell Aliant de racheter un maximum de 13,7 millions de ses parts en circulation et viendra à échéance le 27 février 2008.

## FONDS DE REVENU BELL NORDIQ

L'écart d'acquisition découlant des acquisitions du trimestre courant, lequel ne devrait pas être déductible aux fins de l'impôt, est principalement attribuable à l'acquisition par Bell Aliant de la participation résiduelle de 36,7 % dans le Fonds de revenu Bell Nordiq qu'elle ne possédait pas déjà. Le 16 janvier 2007, les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont approuvé la transformation en société fermée du Fonds de revenu Bell Nordiq, annoncée précédemment le 11 octobre 2006. Le 29 janvier 2007, les porteurs de parts du Fonds de revenu Bell Nordiq ont reçu une distribution spéciale en espèces de 4,00 \$ par part et, le 30 janvier 2007, ils ont reçu 0,4113 part de Bell Aliant pour chaque part du Fonds de revenu Bell Nordiq détenue. Par conséquent, l'incidence sur notre bilan s'est traduite par une augmentation de 156 millions \$ de la part des actionnaires sans contrôle.

## DONNÉES SOMMAIRES RELATIVES AU BILAN

Le tableau suivant présente sous forme de bilan sommaire la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs aux dates d'acquisition.

La répartition du prix d'achat pour toutes les acquisitions de 2007 tient compte de certaines estimations. La répartition du prix d'achat finale pour chaque acquisition d'entreprise sera finalisée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

	BELL NORDIQ	AUTRES	TOTAL
<b>Contrepartie reçue :</b>			
Écart d'acquisition	438	7	445
Part des actionnaires sans contrôle	95	2	97
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>533</b>	<b>9</b>	<b>542</b>
<b>Contrepartie versée :</b>			
Espèces	135	7	142
Frais d'acquisition	4	-	4
Contrepartie autre qu'en espèces	394	2	396
<b>Total</b>	<b>533</b>	<b>9</b>	<b>542</b>

## Note 10. Capital-actions

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Le tableau suivant donne un résumé des principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Au 30 juin 2007, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts modifiés de BCE Inc.

SÉRIE	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D' ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	AU 30 JUIN 2007	AU 31 DÉC. 2006
Q	Variable	Série R	1 <sup>er</sup> décembre 2015	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	-	-	-
R	4,54 %	Série Q	1 <sup>er</sup> décembre 2010	1 <sup>er</sup> décembre 2010	25,00 \$	8 000 000	8 000 000	200	200
S	Variable	Série T	1 <sup>er</sup> novembre 2011	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	2 279 791	57	57
T	4,502 %	Série S	1 <sup>er</sup> novembre 2011	1 <sup>er</sup> novembre 2011	25,00 \$	8 000 000	5 720 209	143	143
Y	Variable	Série Z	1 <sup>er</sup> décembre 2007	En tout temps	25,50 \$	10 000 000	1 147 380	29	29
Z	5,319 %	Série Y	1 <sup>er</sup> décembre 2007	1 <sup>er</sup> décembre 2007	25,00 \$	10 000 000	8 852 620	221	221
AA	5,45 %	Série AB	1 <sup>er</sup> septembre 2007	1 <sup>er</sup> septembre 2007	25,00 \$	20 000 000	20 000 000	510	510
AB	Variable	Série AA	1 <sup>er</sup> septembre 2012	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	-	-	-
AC	5,54 %	Série AD	1 <sup>er</sup> mars 2008	1 <sup>er</sup> mars 2008	25,00 \$	20 000 000	20 000 000	510	510
AD	Variable	Série AC	1 <sup>er</sup> mars 2013	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	-	-	-
AE	Variable	Série AF	1 <sup>er</sup> février 2010	En tout temps	25,50 \$	24 000 000	1 914 218	48	-
AF	4,40 %	Série AE	1 <sup>er</sup> février 2010	1 <sup>er</sup> février 2010	25,00 \$	24 000 000	14 085 782	352	-
AG	4,35 %	Série AH	1 <sup>er</sup> mai 2011	1 <sup>er</sup> mai 2011	25,00 \$	22 000 000	10 051 751	251	-
AH	Variable	Série AG	1 <sup>er</sup> mai 2011	En tout temps	25,50 \$	22 000 000	3 948 249	99	-
AI	4,65 %	Série AJ	1 <sup>er</sup> août 2011	1 <sup>er</sup> août 2011	25,00 \$	22 000 000	14 000 000	350	-
AJ	Variable	Série AI	1 <sup>er</sup> août 2016	En tout temps	25,50 \$	22 000 000	-	-	-
								2 770	1 670

### Plan d'arrangement

Le 25 janvier 2007, les statuts de BCE Inc. ont été modifiés pour créer six nouvelles séries d'actions privilégiées de premier rang. Ces nouvelles séries d'actions privilégiées ont été créées aux fins d'un plan d'arrangement de Bell Canada selon lequel toutes les séries d'actions privilégiées de catégorie A de Bell Canada émises et en circulation, soit les séries 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dont le capital déclaré se chiffrait à 1 100 millions \$ au 31 décembre 2006, ont été échangées contre les séries correspondantes d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc., soit les séries AE, AF, AG, AH, AI et AJ. L'incidence sur notre bilan s'est traduite par la reclassification, aux actions privilégiées, d'une tranche de 1 100 millions \$ de notre part des actionnaires sans contrôle. Ce plan d'arrangement est entré en vigueur le 31 janvier 2007. Les caractéristiques des actions privilégiées de BCE Inc. émises en vertu du plan d'arrangement sont décrites ci-dessous.

### Droits de vote

Par suite du plan d'arrangement en vertu duquel les actions privilégiées de Bell Canada ont été échangées contre des actions privilégiées de BCE Inc., ces actions privilégiées émises et en circulation sont sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

### Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de séries AF, AG et AI ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est calculé tous les cinq ans, conformément aux statuts modifiés de BCE Inc.

Les porteurs d'actions des séries AE et AH ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts modifiés de BCE Inc.

Si des actions de série AJ sont émises, leurs porteurs auront droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables.

### Modalités de conversion

Par suite du plan d'arrangement en vertu duquel les actions privilégiées de Bell Canada ont été échangées contre des actions privilégiées de BCE Inc., toutes les actions privilégiées émises et en circulation au 30 juin 2007 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées à raison de une action contre une, conformément aux modalités énoncées dans les statuts modifiés de BCE Inc.

**Note 10. Capital-actions (suite)**

## Modalités de rachat

Par suite du plan d'arrangement en vertu duquel les actions privilégiées de Bell Canada ont été échangées contre des actions privilégiées de BCE Inc., les actions de chacune des séries AF, AG et AI peuvent être rachetées par BCE Inc. à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

BCE Inc. peut racheter les actions des séries AE et AH en tout temps au prix de 25,50 \$ l'action.

Si des actions de série AJ sont émises, elles pourront être rachetées par BCE Inc. en tout temps au prix de 25,50 \$ l'action.

## OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 12 décembre 2006, BCE Inc. a annoncé son intention de renouveler pour une période additionnelle de 12 mois son programme de rachat d'actions visant le rachat d'un maximum de 5 % de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités; l'approbation de la TSX à cet égard a été obtenue par BCE Inc. le 6 février 2007. Aucune action ordinaire n'a été rachetée au deuxième trimestre de 2007, car l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a été interrompue. Au 30 juin 2007, BCE Inc. avait racheté un total de 7,4 millions d'actions ordinaires, ce qui représente environ 18 % de la totalité des actions ordinaires visées par l'offre de rachat, pour un décaissement total de 227 millions \$.

Une tranche de 123 millions \$ du montant total représente le capital déclaré et a réduit la valeur totale des actions ordinaires, et une tranche de 9 millions \$ a réduit le surplus d'apport attribuable à ces actions ordinaires. La tranche restante de 95 millions \$ a été imputée au déficit.

Au 30 juin 2007, BCE Inc. comptait 804,7 millions d'actions ordinaires émises et en circulation.

**Note 11. Régimes de rémunération à base d'actions**

## UNITÉS D' ACTIONS RESTREINTES

	NOMBRE D'UNITÉS
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	2 985 035
Octroyées	56 465
Dividendes crédités	64 328
Paiements	-
Déchues	(82 900)
<b>En cours au 30 juin 2007</b>	<b>3 022 928</b>

Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2007, nous avons inscrit une charge de rémunération liée aux unités d'actions restreintes de 7 millions \$ et de 24 millions \$, respectivement. Pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2006, nous avons inscrit une charge de rémunération liée aux unités d'actions restreintes de 6 millions \$ et de 17 millions \$, respectivement.

## OPTIONS SUR ACTIONS

	NOMBRE D' ACTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	24 241 848	33 \$
Octroyées	5 739 106	31 \$
Exercées	(4 471 793)	31 \$
Échues/déchues	(6 911 930)	31 \$
<b>En cours au 30 juin 2007</b>	<b>18 597 231</b>	<b>33 \$</b>
<b>Pouvant être exercées au 30 juin 2007</b>	<b>11 735 653</b>	<b>35 \$</b>

En ce qui a trait aux options octroyées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, en général, le droit d'exercer des options s'acquiert ou augmente à raison de 25 % par année sur une période de quatre ans de service continu à partir de la date d'octroi, sauf si une période spéciale d'acquisition de ce droit s'applique. Les options peuvent être exercées une fois acquises, généralement au cours d'une période n'excédant pas dix ans à compter de la date d'octroi.

## Note 11. Régimes de rémunération à base d'actions (suite)

En ce qui a trait à la plupart des options octroyées du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2006, le droit d'exercer des options s'acquiert après deux et trois ans de service continu à partir de la date d'octroi, sous réserve qu'un objectif de rendement précis à l'échelle de l'entreprise ait été atteint. Les options étaient susceptibles d'exercice lorsque les droits étaient acquis et pour une période pouvant atteindre six ans après la date d'octroi. Le 7 mars 2007, il a été établi que l'objectif de rendement n'avait pas été atteint, et toutes ces options sur actions ont été déçues.

En ce qui a trait aux options octroyées en date du mois de mars 2007, en général, le droit d'exercer des options s'acquiert ou augmente à raison de 25 % par année sur une période de quatre ans de service continu à partir de la date d'octroi, sauf si une période spéciale d'acquisition de ce droit s'applique. Les options peuvent être exercées une fois acquises, généralement au cours d'une période n'excédant pas six ans à compter de la date d'octroi.

### HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE DE FIXATION DU PRIX DES OPTIONS

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour établir la charge liée aux options sur actions à l'aide du modèle de fixation du prix des options de Black et Scholes.

POUR LES PÉRIODES TERMINÉES LES 30 JUIN	TRIMESTRES		SEMESTRES	
	2007	2006	2007	2006
Charge de rémunération (en millions \$)	2	2	5	5
Nombre d'options sur actions octroyées	-	-	5 739 106	132 200
Juste valeur moyenne pondérée par option octroyée (en \$)	-	-	4	2
Hypothèses moyennes pondérées :				
Rendement des actions	-	-	4,5 %	4,3 %
Volatilité prévue	-	-	20 %	17 %
Taux d'intérêt sans risque	-	-	4,0 %	4,0 %
Durée prévue (en années)	-	-	4,5	3,5

## Note 12. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le tableau suivant résume les variations du solde de chaque poste du cumul des autres éléments du résultat étendu.

	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCART DE CONVERSION	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
Retraitement de l'écart de conversion constaté précédemment à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 <sup>er</sup> janvier 2007	-	-	(2)	(2)
Ajustements au solde d'ouverture dans le cumul des autres éléments du résultat étendu à l'adoption de nouvelles normes comptables liées aux instruments financiers le 1 <sup>er</sup> janvier 2007	25	(20)	-	5
Solde dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 <sup>er</sup> janvier 2007	25	(20)	(2)	3
<b>Autres éléments du résultat étendu – détail</b>				
Gains (pertes) non réalisé(e)s	371	(7)	3	367
Impôts sur les gains (pertes) non réalisé(e)s	(71)	2	(1)	(70)
Ajustement de reclassification inclus dans les résultats	(24)	1	-	(23)
Autres éléments du résultat étendu pour le semestre terminé le 30 juin 2007	276	(4)	2	274
Solde dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 juin 2007	301	(24)	-	277



BCE Inc.  
1000, rue De La Gauchetière Ouest  
Bureau 3700  
Montréal (Québec)  
H3B 4Y7  
www.bce.ca

**Communications**  
courriel : [bcecomms@bce.ca](mailto:bcecomms@bce.ca)  
tél. : 1-888-932-6666  
télééc. : 514-870-4385

Ce document a été déposé par BCE Inc.  
auprès des commissions canadiennes des  
valeurs mobilières et de la Securities and  
Exchange Commission des États-Unis.  
On peut également le trouver sur  
le site Web de BCE Inc., au [www.bce.ca](http://www.bce.ca),  
sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et  
sur EDGAR, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov),  
ou se le procurer auprès de :

**Relations avec les investisseurs**  
courriel : [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca)  
tél. : 1-800-339-6353  
télééc. : 514-786-3970  
Pour obtenir des exemplaires  
supplémentaires des états  
financiers, composez le  
1-888-932-6666.

For an English copy of this  
document, please call  
1-888-932-6666.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur  
le Régime de réinvestissement de dividendes et  
d'achat d'actions (RRD), le virement automatique  
des dividendes, l'élimination des envois multiples  
ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez  
communiquer avec :

Société de fiducie  
Computershare du Canada  
100 University Avenue,  
9th Floor,  
Toronto (Ontario)  
M5J 2Y1  
tél. : 514-982-7555  
ou 1-800-561-0934  
télééc. : 416-263-9394  
ou 1-888-453-0330  
courriel : [bce@computershare.com](mailto:bce@computershare.com)

✳️ **IMPRIMÉ AU CANADA**  
07-08 BCE-2F